

L'ensemble des textes / Consignes pour la séance : Lire deux récits de vie (plus si vous le souhaitez) : celui d'Antoine (document 2) et celui de Ricardo (document 5).

## Études de cas / Récits de vie de jeunes délinquants.

### Doc 1/ Abdé, 15 ans

#### ABDÉ, 15 ANS

*« Ça fait plaisir de se dire que même si tu fais une connerie, tes parents, ils sont là pour te soutenir. Le plus dur, c'est le contact avec l'extérieur. T'as envie de revoir ta famille, tes proches, tes amis... Tu veux retrouver une activité normale, ta scolarité. Ça fait environ deux mois que je n'ai pas vu un oiseau ».*

Je rappelle souvent aux éducateurs du quartier mineurs l'objectif de ma démarche : non pas simplement entrer en contact avec les jeunes détenus les plus « typiques », mais tenter aussi de restituer la plus grande diversité des parcours et des expériences carcérales. C'est dans ce cadre l'on me présente Abdé. Né d'un père ouvrier aujourd'hui à la retraite et d'une mère au foyer, Abdé est identifié, d'un point de vue scolaire, comme « le balèze » de la détention : à 14 ans et demi, Abdé, titulaire du brevet des collèges, est en seconde générale dans une classe européenne d'un bon lycée. Une telle absence de retard scolaire et l'inscription dans une filière générale font figure d'exception au quartier mineurs, ce qui redouble aux yeux des éducateurs l'intérêt que je pourrais trouver à réaliser un entretien avec lui : « il parle bien, il pourra t'expliquer les choses clairement ». Les trois frères et les deux sœurs d'Abdé travaillent ou sont scolarisés : les documents socio-éducatifs et pénaux témoignent d'une « intégration réussie », les parents attachant une grande importance à la réussite scolaire des enfants. Avant l'affaire pour laquelle il est incarcéré, soit un incendie de bus, Abdé était inconnu des services sociaux et judiciaires.

Abdé résumé le processus qui l'a conduit en prison :

*« On était à 4, on est entré dans le bus xxx., dans mon quartier xxx. On attendait le bus, on n'a pas eu le temps de réfléchir ou quoi, le bus, il est passé directement, deux minutes après. On est monté dedans, à visage découvert, mais voilà, moi, je me disais jamais qu'on allait faire ça, je me disais : « ouais, ils disent ça pour rigoler, ils ne vont pas le faire ». Ça fait, voilà, ils parlent, ils parlent, moi j'ai pris la bouteille d'essence, j'ai versé, je savais pas qu'ils allaient allumer, je savais pas qu'ils avaient de briquet, aucun d'entre eux ceux-là fument, rien du tout... qu'ils avaient de briquet ou d'allumettes, je savais pas. Je descends du bus en premier, je marche, et je vois mes copains, ils courent comme ça devant moi, je me suis retourné, je vois les flammes dans le bus, j'ai couru, j'ai couru. Après j'ai pas vu ce qui s'est passé, mais on m'a dit que le bus avait, que le chauffeur avait éteint le feu avec son extincteur. Il n'y a pas eu beaucoup de dégâts, il y avait un ou deux sièges qui ont brûlé, c'est pas... voilà. Je me suis fait entraîner. C'était dimanche. Le lundi, je reçois un coup de fil de mes parents sur le portable, c'est ma sœur qui m'appelle, elle me dit : « allo, ouais, rentre à la maison, vite, c'est urgent ». Je me dis : « ok, j'arrive ». Deux minutes après j'étais avec M., il reçoit lui aussi un coup de fil : « ouais, allo, tatati, police nationale », « police nationale, tatata, veuillez rentrer vous, n'essayez pas de vous enfuir », bref. Là, je me suis dit : « ça y est, nous deux, on s'est fait attraper ». J'y vais, bref, je rentre chez moi, ça y est, je vois la police direct, pas le temps de prendre un blouson, c'était pendant les vacances, il ne faisait pas trop trop froid, ça fait que j'étais en pull, « allez on t'embarque », pas le temps... même pas le temps de dire ce qu'il se passe à mes parents... Je suis rentré dans le couloir de chez moi, et directement... Il y a un truc qui m'a fait plaisir, c'est que les policiers m'ont pas mis les menottes devant mes parents. (...) Je suis rentré ici-après avoir fait plus de 48 h de garde à vue, être resté 5, 6 heures au parquet de Lille et tout, voilà, sans avoir mangé, avoir le matin deux gâteaux et une briquette, parce que le midi et le soir, ils te donnent soit des lentilles, soit du riz sec, des pâtes, enfin moi j'aime pas, bref, je mangeais pas ».*

Un élément central de l'entretien, qui diverge de la plupart des récits des jeunes interviewés, est que « l'affaire » constitue, comme l'incarcération, un événement biographique qui fait rupture dans un parcours sans souci :

*« Jamais, jamais, jamais mes parents se seraient dit que j'allais faire ça. Mes parents, moi, au parloir, les premières fois, quand ils m'ont vu, ils m'ont dit : « moi, je me serais inquiété sur les deux plus grands, mais toi, le petit frère, jamais je me serais dit que t'allais faire ça ». Après, ils se sont dit, « de toute façon, on ne peut pas revenir en arrière, t'as fait une connerie, il faut la rattraper le plus vite possible et puis c'est tout ». Mes copains aussi, ils sont surpris et, quand ils m'écrivent, c'est gentil, ça me fait plaisir, ils m'écrivent voilà, « tu nous manques », dans ma classe par exemple, ceux qui sont dans ma classe, ils m'écrivent, « ça se voit qu'il manque quelqu'un et tout », ils me disent des trucs, voilà, ça fait plaisir. Eux aussi, ils sont étonnés de ce que j'ai pu faire, mais ils savent très bien que voilà, moi, je leur ai expliqué, je l'ai expliqué à tout le monde, nous, on n'a pas réfléchi, on a fait ça comme ça et puis voilà. D'ailleurs la preuve, même moi aujourd'hui, je ne saurais pas vous dire pourquoi on a fait ça, parce que nous, le transport, c'est pas une vengeance ou quoi par rapport à un transport, ni par rapport à... C'était juste pour s'amuser, un genre d'amusement, alors que c'est une connerie grave, voilà. On l'a pris comme un amusement, mais... ».*

De fait, surveillants comme éducateurs me diront régulièrement que « Abdé n'a pas sa place en détention », et les éducateurs concentreront leur activité sur une demande de mise en liberté provisoire. Il s'agira donc moins de monter un « projet éducatif » défini par ses finalités propres, que de trouver la proposition qui convaincra le Juge des libertés que Abdé peut sortir de prison. Du point de vue d'une sociologie des professions – ce qui n'est pas l'objet de cette recherche, mais qui pourrait faire ultérieurement l'objet d'une étude plus systématique –, l'histoire d'Abdé est significative des contraintes pénales qui pèsent sur le travail des éducateurs en détention. Ces contraintes les conduisent parfois à proposer des dispositifs de sortie qu'ils considèrent comme inadaptés au jeune

concerné, mais qui constituent la condition sine qua non de l'obtention d'un aménagement de peine (le nombre d'aménagement de peine obtenus sur une année constituant l'un des critères les plus visibles de leur activité). À la veille de notre premier entretien, l'un des surveillants, parmi les plus respectés du quartier pour sa capacité à engager le dialogue avec les jeunes et sa préférence pour les résolutions de conflits en face à face plutôt que par le biais de rapports d'incident, me prévient : « tu sais, Abdé, psychologiquement, c'est spécial pour lui de faire un entretien maintenant, il passe en appel aujourd'hui, il attend une demande de mise en liberté ». De fait, le rapport que Abdé allait entretenir à la prison serait celui d'une attente toujours renouvelée de remise en liberté.

## I – DEMANDER ET REDEMANDER SA LIBERTÉ

Pour les éducateurs, l'essentiel serait de réussir à faire sortir Abdé de prison afin qu'il retrouve rapidement sa famille. Sa première avocate, commise d'office fait une première demande, qui sera refusée.

*« Au bout de 15 jours, j'ai fait une demande, j'ai parlé avec mon avocate, elle a parlé avec mes parents, elle a dit : « ok, on va faire une demande ». Le 22 novembre, on est passé dans le cabinet d'instruction, chez Mme xxx. c'est ma juge d'instruction. Elle était d'accord pour que je sorte chez mon oncle, mais le parquet a fait appel de la décision de la juge d'instruction. Donc 10 jours après, je dois repasser à la Cour d'Appel. Je vais à la Cour d'Appel et tout, je me dis, vu que la juge d'instruction, elle est d'accord, c'est bon, normalement ça se passe bien, je me disais peut-être que je vais sortir et tout, mais à la Cour d'Appel, je parlais et on dirait, je parlais et il ne calculait même pas ce que je disais le juge. Il dit quoi ? Un type à côté du juge qui relisait le résumé, il dit : « ouais, t'es le seul, dans ceux qui sont ici, t'es le seul à avoir eu le brevet des collèges ». Le juge il dit quoi ? Il dit : « le brevet, c'est pas si dur que ça » et tout, je me dis dans ma tête « J'ai 14 ans, je vais pas avoir une licence de droit, comment tu veux que... ». Bref. Ça m'a été refusé, la demande. Ils m'ont dit : « ouais, retourne en détention, etc.", j'ai eu la réponse en détention, ils m'ont dit « de rester là, ça fait que je suis resté, et après... ». J'étais dégoûté, à ce moment-là... mais je savais très bien que, même si je pète un câble, je fais le fou ou quoi, ça va rien changer, je vais rester ici, c'est pas grâce à ça que je vais sortir. C'est ce que je me dis aujourd'hui aussi. J'essaie de me dire, j'espère que ça va marcher, etc. J'essaie de mettre toutes les chances de mon côté, et si ça refuse, voilà, je reviendrai et je referai comme la fois dernière, comme les dernières fois ».*

Cette audience a été vécue comme humiliante par Abdé : il se sent déconsidéré lorsque son brevet des collèges est dévalorisé. Il s'agit là d'un processus typique (le récit d'Alain, par exemple avait mis au jour une amertume similaire). Plus encore que la dévalorisation du brevet des collèges, il ne parvient pas à « avaler » la dévalorisation de ses parents :

*« Lors de ma première demande, quand la juge d'instruction était d'accord, le procureur a dit : « Est-ce que l'oncle va faire ce que le père n'a pas fait ? ». Moi j'ai dit : « ouais, mon père a tout fait ce qu'il fallait faire, à part cette connerie, regardez où j'en suis dans ma vie, à l'école, vous me parlez alors que vous ne me connaissez même pas ». Enfin, je lui ai pas dit comme ça, mais j'ai essayé de lui faire comprendre. Comme si mon père ne m'avait pas bien éduqué... C'est des remarques bidon qu'il pourrait garder pour lui, des trucs qu'il n'a pas besoin de dire. Il pourrait le dire, mais sous une autre forme, pas comme ça. Lui, il veut dire son truc, d'accord il veut pas être méchant, il veut expliquer à la juge comment ça se passe, mais toi, quand t'es détenu, quand t'es menotté, avec un policier là, un policier là, qu'il y a ton père à côté, et qu'on te sort des trucs comme ça, tu te dis : « ouais, qu'est-ce qu'il raconte lui ? » ».*

Il refait ensuite une seconde demande, cette fois-ci par le biais de l'avocate engagée par ses parents, qui sera refusée elle aussi. Très vite, la stratégie de l'avocate comme celle des éducateurs consiste à mettre en place un dispositif qui conviendrait au juge, afin qu'il accepte la demande de remise en liberté. Si pour les éducateurs, l'idéal serait qu'Abdé retourne chez lui (les différentes notes de situation et rapports sociaux émanant de la PJJ insistent toutes sur la stabilité et le noyau familial), cette solution est rapidement écartée car considérée comme vouée à l'échec. Deux options s'ouvrent : soit Abdé va à l'internat de son lycée et serait accueilli par un oncle le week-end, soit il passe toute la semaine chez cet oncle.

*« L'avocate me disait qu'on allait refaire une demande, ça c'est sûr, et qu'on allait refaire une demande, celle qui se termine aujourd'hui déjà, et elle me disait : « qu'est-ce qu'on demande ? L'internat ? On demande soit l'internat, ou le foyer, ou bien les deux ? ». Elle me disait : « il y a le risque, si on demande les deux, il y a 9 chances sur 10 qu'ils choisissent le foyer, parce que pour toi, c'est plus dur », et moi mes parents, ils préfèrent l'internat, mais eux, ils vont choisir le foyer pour bien être encadré, et ce sera plus dur que l'internat. Et il y a aussi Sylvain (éducateur en prison), lui il me disait le contraire, Après mon avocate a dit : « ouais, mais si on ne demande que l'internat, il y a le risque que ce soit refusé, et qu'on doive encore attendre 15, 20 jours pour refaire la demande du foyer » ».*

Abdé ne pourra pas assister à l'audience relative à la seconde demande. Ainsi, sur les conseils de son éducateur en détention, Abdé rédige une lettre au Juge : « Comme ça, même si ils ne te voient pas, ils verront avec ta lettre que tu n'es pas un délinquant » lui expliquera l'éducateur. Après un premier jet, et des suggestions de modifications par l'éducateur, Abdé soigne son écriture et envoie sa lettre :

*« Madame, Monsieur,*

*Je vous fais part de ce courrier pour l'affaire dans laquelle je suis mis en examen car je ne peux assister aux prochaines audiences (ordonnance de non-comparution de M. le Président de la Chambre de l'instruction).*

*Tout d'abord, je voudrais encore une fois m'excuser auprès du chauffeur du bus. Je me rends compte aujourd'hui et même depuis plus d'un mois et demi de la gravité de mon acte mais ce jour-là je ne pensais pas que c'était aussi grave que cela. Si aujourd'hui je vous demande à nouveau une mise en liberté c'est pour récupérer le retard dans ma scolarité, pour redonner le sourire à mes parents et pour rattraper cette grave erreur que je regrette beaucoup !*

*C'est pour cela que je voudrais sortir de prison où je prends quelques cours mais qui ne suffisent pas pour espérer faire une 1 ère scientifique dans de bonnes conditions. Je reçois aussi quelques cours par l'intermédiaire de mes parents et du lycée.*

*Sur le quartier des mineurs, je participe à des activités (sport, danse, bibliothèque...), mais je sais que ce que je fais ici ne me sert qu'à passer le temps mais à force cela devient pesant et l'enfermement est difficile.*

*Je pense aujourd'hui que ma place n'est pas ici.*

*Je suis prêt à aller en Internat au lycée xxx. Et à accepter toutes les règles et obligations de l'établissement.*

*Je souhaite le plus rapidement possible retrouver une habitude de travail régulier.*

*En espérant que vous accepterez ma demande, je m'excuse à nouveau pour cet acte insensé. Abdé ».*

La seconde demande de mise en liberté sera elle aussi refusée. Abdé n'arrive plus à comprendre les raisons du maintien en détention, et, alors que d'habitude les éducateurs tentent, par souci de cohérence éducative, d'expliquer les « bonnes raisons » qui ont motivé le refus du Juge, pour ensuite s'en servir comme support d'évolution du projet éducatif, là, ils ne cherchent plus à masquer leur désaccord.

*« J'ai fait ma connerie, il faut que je l'assume, etc., mais là, maintenant, dès que la deuxième demande a été refusée, je commence à me demander quoi, je me dis : « là, là, c'est plus qu'il y en a, ils font, et là, je prends plus que ma connerie... c'est impossible que... voilà ». Là maintenant, ça fait bientôt 3 mois que je suis ici, et je l'ai dit à tous les éducateurs et ils m'ont dit : « je ne comprends pas pourquoi t'es encore ici ». Sylvain, il m'a dit : « c'est vraiment que ça se passe pas bien, et je sais pas comment ça se fait, ils ne veulent pas », etc. Franchement, je ne sais pas ce qu'ils veulent. Moi, s'ils veulent une réponse, il n'y a pas de problème, je leur dis, s'ils me sortent d'ici, s'ils veulent que je leur donne des réponses, moi je leur donne toutes les réponses qu'ils veulent ».*

Durant les discussions informelles que j'aurais avec les différents éducateurs de la détention, ceux-ci m'expliqueront que selon eux, l'affaire d'Abdé est surdéterminée par un contexte médiatique : quelques semaines auparavant, des jeunes à Marseille ont mis le feu à un bus, brûlant gravement une passagère, ce qui a provoqué, via un torrent médiatique, un vif émoi national. C'est selon eux une variable déterminante pour comprendre le refus de remise en liberté d'Abdé : la prolongation de la détention n'aurait finalement aucun but éducatif, mais répondrait à une volonté dissuasive d'un fléau par ailleurs largement fantasmé : empêcher que ce type de vandalisme ne se généralise, à l'instar des émeutes de novembre 2005. Abdé explique ainsi sa crainte de « payer » pour les autres :

*« S'il ne s'était pas passé les événements qui se sont passés à Marseille, je ne serais pas ici, ça c'est sûr. Je ne serais pas ici, mon avocate me l'a dit, les éducateurs me l'ont dit, tout le monde me l'a dit : « si tu n'avais pas fait ça une semaine après ce qu'il s'est passé à Marseille, tu ne serais pas ici », et moi, je ne savais pas ce qui s'était passé à Marseille avant ça ». Quand j'ai vu ça, je me suis dit : « ça y est, on va prendre pour eux », je me suis dit : « pour ceux qui ont fait à Marseille, nous on va prendre une peine exemplaire », en plus ça a été médiatisé, dans les journaux, j'étais au parquet de xxx, le policier qui me surveillait, il avait le 20 minutes, il me donne le 20 minutes, et je vois, il y avait un article sur nous ».*

## **II – UNE DÉTENTION « EXEMPLAIRE »**

En détention, Abdé est considéré par tous comme « un détenu exemplaire » : respectueux de chacun, il obtiendra rapidement un « régime vert » qu'il gardera toute sa détention.

*« Avec les jeunes, avec les détenus, ça se passe bien. Je suis venu... Tout au début, je me suis accroché avec un détenu, qui a insulté mes parents quand on était au foot, mais c'est tout, j'en parle, c'est oublié. Avec les éducateurs aussi, ça se passe bien, avec les surveillants aussi. Ils sont là pour nous dire, nous expliquer comment ça se passe au début, après bon, faut prendre l'habitude ».*

Malgré son régime vert qui lui permet de sortir plus régulièrement de cellule que ses codétenus et de participer à un nombre non négligeable d'activités, le récit d'une journée quotidienne typique par Abdé montre bien l'enjeu de la vie en prison : tuer le temps.

*« À 7 h 30, dès que les surveillants, ils rentrent, ils arrivent, ils ouvrent la porte, ils disent bonjour, au cas où... ils regardent si t'es encore vivant. Ils te disent bonjour, tu dois leur répondre, ou faire un geste, quelque chose comme ça. La plupart du temps, je n'arrive plus à dormir de 7 h 30 à après, de temps en temps, j'arrive à redormir, ça se passe bien. Après normalement, à 7 h 30, ils regardent ta cellule et s'ils voient qu'elle est propre, ça se passe bien (...) j'essaie de passer le temps le plus vite possible jusqu'à midi. À midi, c'est la gamelle, on te ramène la gamelle... là tout à l'heure, ils m'ont ramené la gamelle, il y a un genre de cantine, ça fait la gamelle, voilà, j'ai pas mangé, j'aime pas ce qu'ils donnent ici, la plupart du temps... Après, on essaie de faire passer le temps jusqu'à 14 h 00, donc pareil, soit on lit des livres, soit on regarde la télé, soit on écoute la radio, etc., après voilà, la plupart du temps, à 14 h 00, il y a la promenade qui arrive. La plupart du temps, entre 14 et 15 h 00 c'est nous et entre 15 et 16 h 00, c'est les jeunes majeurs. Mais là aujourd'hui, ils ont changé. C'est pas grave. Ouais, bah à 14h00, on va en promenade. À 15 h 00, quand on sort, moi, ceux qui sont en vert, il y en a pas beaucoup qui sont en vert, il y en a 3 ou 4. Voilà, le plus souvent, c'est jusqu'à 16 h 30 comme ça. Après vers 16 h 00, le courrier, il arrive, si t'as du courrier, vers 16 h 30, normalement, tu rentres dans ta cellule, tu rentres, il n'y a pas de problème, tu lis ton courrier, tu y réponds, tu réponds jusqu'à 17 h 30, après tu regardes un peu la télé jusqu'à 18 h 00, à 18 h 00, l'heure de la gamelle arrive, la gamelle, bref, tu manges, tu manges ce que... dans ta cellule, après il est 18h30, après voilà, c'est à toi de passer le temps, de passer ta soirée comme tu veux. Ça fait... je regarde la télé de 20 h 50, quand les films commencent, et tout, je regarde jusqu'à 23 h 00, à 23 h 00, elle coupe, j'écoute un peu la radio. On va dire, vers 00 h 00, comme ça, je m'endors ».*

Il voit ses parents deux fois par semaine au parloir, ce dont, conscient de l'effort matériel que cela représente, il leur est très redevable. Le soutien familial constitue un élément essentiel de son entretien. Abdé, se comparant aux autres détenus, qui sont loin de tous bénéficier des parloirs, a conscience de sa chance :

*« Ça fait plaisir de se dire que même si tu fais une connerie, tes parents, ils sont là pour te soutenir, ils vont pas se dire : « allez, laisse-le où il est, etc.". Ils te soutiennent, ils ont toujours tout fait, ils paient l'avocat, ils paient tout, etc. l'internat aussi, il est prêt à payer plus de 3 000 euros pour l'internat, rien que d'ici à la fin de l'année. Voilà, il a tout fait, il a été voir le lycée, des déplacements, ici, il vient deux fois par semaine, il fait je ne sais pas combien de kilomètres pour venir me voir, pour une demi – heure. Parce que le parloir, c'est une demi-heure et demi-heure, ça passe trop vite quand tu vois tes parents que deux fois dans la semaine. (...) C'était mon anniversaire ici, mon père m'a ramené des habits et tout, comme cadeau, un gâteau, pour me dire « même si t'es là, on t'oublie pas, on sait que c'est ton anniversaire et voilà, une carte de mes frères, etc. voilà, ils ont toujours été là ».*

*J'imagine que c'est très important...*

*Ouais, tu vois, ici, il y a des détenus, leurs parents ne les calculent pas depuis qu'ils ont fait la connerie, voilà... « T'as pas besoin de moi, j'ai pas besoin de toi, et puis t'as fait ça, ça y est ». Moi mes parents, ils m'ont envoyé des habits, un carton d'habits, depuis que je suis là, je me change quand je veux, je me lave quand je veux. Après ils m'ont envoyé de l'argent pour acheter, parce qu'ils savent très bien qu'ici, la bouffe est pas comme dehors. Tu ne manges pas de kebab, d'hamburger, etc., ils le savent très bien, ça fait qu'ils m'ont envoyé de l'argent pour que j'achète ce*

que je veux manger et puis voilà ».

### III – DE LA PRISON À L'INTERNAT ET AU FOYER

Le second entretien est réalisé 7 mois après la libération de Abdé, alors qu'il réside dans un foyer (Foyer d'action éducative), à 15 minutes de son lycée. Lorsque Abdé revient sur sa période de détention, il rappelle ses bonnes relations avec les professionnels, à la fois avec les surveillants et les éducateurs. Mais alors qu'il bénéficiait de l'ensemble des activités de la maison d'arrêt (il était, rappelons-le, en régime vert), son jugement est sans appel :

*« Il faut plus de sorties, plus d'activités, plus de... Ne pas interdire ! Moi, parce que j'avais moins de 16 ans, j'ai moins de 16 ans, et... Ils m'interdisaient de jouer au foot avec les jeunes majeurs quoi... Le foot en salle. Quand il y avait les jeunes majeurs, je pouvais pas aller moi, en fait.*

*T'avais pas de sport du tout ?*

*Au lieu d'avoir le sport deux fois par semaine, je l'avais une fois par semaine et encore ! Une fois de temps en temps, deux semaines... (durant la période de terrain, il n'était pas rare que le sport soit annulé, en guise de punition collective, ce qui par ailleurs n'est pas légal). Il faudrait vraiment plus d'activités, là on perd notre temps ».*

Après plus de 4 mois de détention, sa demande de mise en liberté a donc finalement été acceptée. Le contrôle judiciaire dont il est l'objet lui interdit de quitter le territoire et de rencontrer les trois autres jeunes impliqués dans son affaire. L'option finalement retenue par le juge a été d'envoyer Abdé à l'internat de son lycée, et, chez son oncle, le week-end. Cette situation dure un temps puis, devant la charge que cela représente pour l'oncle en question, ses parents décident d'activer la première option envisagée :

*« Ça commençait à être lourd pour mon oncle aussi, 5 mois chez lui, déjà ça commençait à être lourd. Au début, ça se passait très bien et tout mais après, il y a eu des... Ça se voyait que ça qu'il commençait à fatiguer... Il y a eu des petits, des petits malentendus et donc j'ai préféré demander à mon éducatrice qu'elle me trouve un foyer. On les a remerciés déjà de m'avoir accueilli quand je suis... à ma sortie de prison. Peut-être qu'il s'attendait pas à ce que ce soit si long... Quand ils ont accepté, ils ne pouvaient pas dire non sur le coup... Ils doivent se dire, voilà, je vais pas laisser mon neveu en prison ! Ils ont accepté, ils se sont dit, qu'pire des cas ça va durer quoi ? Un mois, deux mois, trois mois au pire et là ça faisait 4 mois et demi, 5 mois. Ça commençait à faire lourd quoi. Donc j'ai préféré... Moi et mes parents, on a préféré demander d'aller en foyer. On a demandé à ce que je revienne chez moi, mais la juge elle a dit non, directement, elle a dit non, c'est pas possible, elle a dit moi « je veux pas qu'il retourne sur le quartier ». Donc je suis venu ici au FAE. Depuis ce temps-là, ça va, ici il y a une bonne ambiance. Les éducateurs, les jeunes, ils sont bien. Les éducateurs sont tous bien, ils parlent bien avec toi, ils essaient de te faire passer le temps le meilleur possible quoi. De temps en temps, il y a quelques accrochages, entre jeunes et éducateurs. Moi, moi, je suis pas dans ce mouv'là. Pour moi, les éducateurs ils sont tous bien ».*

L'entretien réalisé à l'extérieur est structuré par une ambivalence : d'un côté, il veut reprendre une vie normale : « j'ai essayé de me réintégrer dans la classe le plus rapidement possible et... Après le regard des autres, moi ça me... Peu m'importe, c'est pas grave ça, moi j'essayais de travailler, de retrouver... De rattraper le temps perdu et c'est tout » ; il décrit longuement la non-stigmatisation de son entourage : les enseignants du lycée le considèrent « comme avant », de même que ses amis ; ses frères et sœurs, comme ses parents, le « contrôlent de plus près », afin d'éviter toute nouvelle bêtise ; ils lui font régulièrement la « morale », mais lui considère qu'il « a déjà compris » depuis longtemps. D'un autre côté, la longueur des mesures et des contrôles dont il est l'objet (rappelons que l'entretien a été réalisé 7 mois après sa sortie de prison !), le maintiennent dans une situation qui paraît en complet décalage avec sa situation, et ce point de vue est largement partagé par les éducateurs du FAE où il est hébergé. Lors d'une discussion informelle, l'un deux résumera « il lui font cher payer. Très cher. Abdé, n'est pas à sa place ici ». Lorsqu'il revient sur sa détention, et sur son effet sur son propre parcours, là aussi il est ambivalent. D'un côté, la prison, désormais, le fera réfléchir « deux fois avant de faire une connerie ». De l'autre, la longueur de la détention (plus de quatre mois) aura perturbé l'ensemble de son année scolaire, et, sans doute, de sa trajectoire scolaire dans son ensemble : « Les profs préféreraient que je fasse première S, ils m'ont dit : « faut que tu redoubles pour faire S ». Moi, j'ai mis en premier choix, j'ai mis STG. J'ai pas envie de redoubler, je préfère passer en STG ». Plus globalement, la longueur du processus pénal vient, plus encore que les quatre mois de détention, placer les efforts de retour à la normale d'Abdé sous le signe de l'incertitude :

*« J'essaye de pas y penser parce que si j'y pense tout le temps... Voilà quoi, je vais pas m'en sortir mais bon, c'est sûr que quand j'aurai la date du procès et tout, là... Ça va commencer à tourner dans ma tête quoi... Bon après, on verra ».*

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

ANTOINE, 17 ANS

*« Je ne veux pas décevoir les gens, ne pas tout casser ce que les gens ils font pour toi... Comme on dit, tout va bien, pourquoi voler ? Ma mère, mes oncles, les éducateurs, tout ça, je n'ai pas envie de décevoir les gens, l'éducateur, plein de gens comme ça et voilà, je reste sur ma ligne ».*

Antoine, 17 ans, a grandi avec sa mère et ses frères et sœurs, entretenant peu de liens avec son père. Il n'a jamais été placé si ce n'est chez son oncle où il séjourne régulièrement. Lorsque nous le rencontrons, il a effectué 2 mois de prison. Il est incarcéré pour la première fois. En effet, il commet depuis quelques années de nombreux vols avec sa bande d'amis qu'il ne quitte que rarement. Ses délits s'accroissent considérablement à partir de sa déscolarisation (il est exclu en fin de 3e et ne parvient pas à trouver un nouvel établissement pour s'inscrire). À partir de là, son quotidien se partage entre des délits (vol, recel, escroquerie...), des achats d'habits de marques, des restaurants et des parties de jeux vidéo ou de cartes. Son incarcération vient mettre un terme à ce mode de vie qu'il rejette dorénavant. Il souhaite en effet à sa sortie avoir une vie très différente : il veut intégrer une formation et affirme qu'il ne commettra plus de délit. Cette détention est vécue difficilement, il déplore les nombreuses privations, source de souffrance. Il l'interprète également comme un signe du destin qui doit lui permettre de changer, elle est alors perçue comme positive.

Quelques semaines après sa sortie de détention, le contraste entre son quotidien avant et après la prison s'impose. Il vit dans un foyer pour jeunes majeurs où il garde ses distances avec les autres jeunes, autant qu'avec sa bande d'amis. Il est inscrit dans une formation qui lui plaît beaucoup accomplissant un stage qui présente une perspective d'embauche intéressante. Afin d'éviter l'errance qui caractérisait sa vie pré-carcérale, à la sortie de sa formation, il voit sa famille ou se rend au sport, ayant modifié radicalement son hygiène de vie. Il est fier de répéter pendant l'entretien que depuis son incarcération, il a perdu plus de 10 kilos alors que son poids représentait un véritable complexe (il avait pris 18 kilos l'année passée lorsqu'il était déscolarisé). Il affiche par ailleurs toujours la volonté de ne pas commettre de nouveau délit et est déterminé à poursuivre ce changement de vie. À plusieurs reprises dans l'entretien, il affirme que la prison a mis un coup d'arrêt à sa délinquance et qu'elle lui a été très bénéfique.

## I – UN PARCOURS DÉVIANT AU SEIN D'UN RÉSEAU DENSE DE SOCIABILITÉ

Antoine est né au Kinshasa, pays d'origine de ses parents. Il arrive en France à l'âge de 5 ans. Il vit toute son enfance entre le domicile de sa mère et de son oncle qui possède l'autorité parentale. La mère d'Antoine vit dans un appartement de 34 m<sup>2</sup> avec ses quatre enfants. Antoine a 2 sœurs de 9 ans et 2 mois et un frère de 3 ans. L'origine des revenus de sa mère est assez vague : elle vit des allocations familiales, des gardes d'enfants, de l'aide de son frère et d'une solidarité entre personnes provenant du même pays et résidant dans la même cité. Antoine affirme n'avoir jamais souffert de manque.

Malgré de nombreuses disputes, Antoine se dit très proche de sa mère. À l'inverse, il n'a jamais eu de relations avec son père. Au delà de ces considérations financières, Antoine n'a pas joui de marques d'attention de son père. Ainsi, le lien de filiation est définitivement altéré pour Antoine. Il apparaît vidé de sa dimension affinitaire, affective.

*« Il ne m'appelle pas pour mon anniversaire, c'est bon... je l'ai vu quelques fois mais je ne lui parle même pas, moi je le vois et je continue ma route. Maintenant, je n'ai plus besoin de lui, toute ma vie il n'est pas là, les jours de mon anniversaire, à Noël, etc., et pourquoi maintenant j'irai le voir, c'est fini maintenant, j'ai grandi ».*

Le père d'Antoine a envoyé un courrier à son fils au cours de son incarcération lui proposant son aide qu'Antoine a refusée ne souhaitant pas se sentir redevable à son égard.

*« Il m'a fait un peu du chantage, je viens chez lui, il va s'occuper de moi c'est-à-dire que je ne vais pas chez lui, il ne va pas s'occuper de moi mais c'est bon je n'ai pas 4 ou 5 ans. Il m'a demandé si je voulais qu'il vienne et j'ai fait non. Non. Il m'a dit : « demande-moi ce que tu veux » mais je ne veux rien du tout, même si j'ai 0 euro, même si je suis dans la merde totale je ne vais rien lui demander, rien. Il a raté les anniversaires, les noëls, il n'a jamais écrit, il n'a jamais rien donné, ce n'est pas parce que je suis en prison que... ».*

Bien qu'il n'ait jamais redoublé, Antoine adopte dès le primaire un comportement problématique et se fait rare en cours où il « s'arrangeait pour se faire virer ». Antoine change souvent d'école selon qu'il réside chez sa mère ou son oncle. À la fin de sa 4e, il est exclu de son collège suite à une bagarre. Il réintègre un autre établissement avant de ne plus retrouver d'école en fin de 3e. À son arrivée en détention, il était déscolarisé depuis plus d'un an et l'arrêt de sa scolarité a accru de manière exponentielle sa ligne transgressive.

La vie d'Antoine est marquée par la fréquentation de très nombreux copains. Au cours de l'année où Antoine a été déscolarisé, il nous fait le récit suivant de ses journées :

*« Je restais dehors, je jouais à la console, on allait parier, on aimait bien parier sur les matchs de foot par exemple... on vivait largement bien pour des jeunes de notre âge, on n'avait pas de galère d'argent. Il y avait des journées où on n'avait rien à faire mais voilà on vivait bien, on pariait, on rigolait, on dormait chez les copains. Moi j'étais matinal, à 11 h 00, je sortais de chez moi, ma mère elle ne voulait pas me laisser sortir et donc j'attendais qu'elle fasse un truc et je sortais, elle va dans la chambre et là je partais. Après j'allais chercher des copains et on se baladait, on avait de l'argent, on allait s'acheter des affaires. Pour manger on mangeait ce que l'on voulait. On faisait des jours spécial aujourd'hui c'est pizza, demain c'est grec... On était 4 souvent ensemble et de temps en temps il y en avait d'autres. Jamais on se baladait tout seul ».*

C'est avec ses amis qu'il effectue la plupart de ces délits :

*« Personne n'ose faire des délits tout seul... la plupart du temps vous n'êtes pas tout seul dans les bêtises, c'est rare ».*

L'intégration dans un groupe de pairs est un facteur essentiel d'inscription dans une carrière déviante : c'est dans le cadre de celui-ci qu'Antoine est encouragé à accomplir des délits dont la réalisation prend un aspect ludique. La commission de délits relève de défis qui permettent de tester la personne et la parole donnée. La délinquance fait partie intégrante des règles et des codes de la vie du groupe de pairs qu'il faut savoir honorer.

*« On faisait des gages mais des trucs de rien du tout, par exemple à un moment on a fait « tu dois arracher un portable », des petits gages, il faut les faire si tu es un bon joueur. Plein de gages. Tu rentres tu arraches ça, tu sors ça dans un magasin, des trucs comme ça ».*

Ses actes sont normalisés, la délinquance est spécifique d'une classe d'âge.

*« Avant 15 ans, j'ai fait plein de petites bêtises comme ça mais pas des trucs de justice encore, des trucs normal comme tout le monde, comme tous les garçons maintenant ils font ».*

La ligne transgressive d'Antoine est très dense puisqu'ils estiment avoir commis « 70, 80, 90, 150... » infractions. Elle a débuté par des « riens », nous dit-il, vers 10-11 ans : des graffitis, des dégradations dans les transports en commun, des outrages, des délits de fuite, des bagarres, quelques vols à l'étalage... Puis vers l'âge de 15 ans, ses délits se diversifient : il commet de nombreux vols en réunion autant que des escroqueries. À partir de 16 ans, alors qu'il est déscolarisé, la commission de délits devient journalière.

*« Ben si je n'avais pas arrêté l'école je n'aurais pas fait ça, c'est logique. Parce que quand j'avais l'école je ne faisais rien de tout ça, c'est quand j'ai arrêté l'école. Ben si j'avais été à l'école je n'aurais rien fait. Vol en réunion avec violence... Mais ça c'était quand j'ai arrêté l'école, vol à l'arraché et vols en réunion, c'est quand j'ai arrêté l'école. Avant je ne faisais rien, je faisais du recel. J'achetais et je revendais plus cher mais je ne faisais rien ».*

La ligne transgressive d'Antoine se comprend également au regard de la suprématie de l'argent : il affirme nécessiter de 3 000 euros par mois. Son identité, son image sociale passent par la possession d'habits de marques et de nombreux appareils technologiques. En outre, le succès de ses premiers vols, l'incite à renouveler l'expérience :

*« Tant que l'on ne t'arrête pas, tu fais des conneries. Tout le monde te voit et je ne me fais pas arrêter alors tu te dis que tu peux tout te permettre ».*

Antoine affirme d'ailleurs avoir freiné sa ligne transgressive quelques mois avant son incarcération du fait de l'accroissement des risques encourus et de la prise de conscience du « risque prison ». Notons qu'il utilise « on » et non « je », la pratique est collective :

*« Les risques ils étaient devenus énormes, tout les gens commençaient à dire lui il est béton, il est allé en prison, lui il est allé en prison... donc nous on s'est calmé ».*

Antoine établit enfin une corrélation entre sa ligne transgressive et sa ligne socio-pénale : l'importance de la délinquance d'Antoine s'expliquerait selon lui, par la faiblesse des mesures éducatives et judiciaires dont il a bénéficié.

*« J'ai juste vu le juge deux fois. C'est ça qui me dégoûte, il y a des jeunes qui l'ont vu plein de fois et qui ne sont pas allés en prison et moi je l'ai vu juste 2 fois et je suis en prison. J'aurais voulu comme tout le monde avoir une petite chance. Il y a des gens qui l'ont vu 10 fois, 15 fois ils ont été en foyer, ils ont eu plein de trucs et moi ils ne m'ont pas laissé de chance ».*

Antoine a effectué 6 gardes à vue et il est allé deux fois au dépôt. Le premier dépôt, en juillet 2006, fait suite à son arrestation pour son implication dans une affaire de recel : il est placé sous contrôle judiciaire avec une interdiction de retourner dans la ville où réside sa mère (interdiction qu'il ne respectera pas) et l'obligation d'être suivi par un éducateur. Or, Antoine ne sera jamais convoqué par ce dernier. L'absence de suivi par un éducateur est responsable, selon lui, de sa déscolarisation qui elle-même explique sa délinquance.

*« Si j'avais eu une école, cela ne se serait pas passé comme ça, j'allais partout mais je n'ai jamais vu d'éducateur, jamais il a fait les démarches, même ici, il ne fait rien, cela me dégoûte ça. Je ne l'ai jamais vu, c'est à cause de lui, moi je dis. Il n'a jamais essayé d'appeler la juge... ».*

Il est placé une seconde fois au dépôt pour une affaire dont il dit ne pas être l'auteur. Cette accusation à tort selon lui, explique son regard sur la justice dont la partialité est indiscutable.

En outre, des éléments affectifs interfèrent selon lui dans les décisions de justice. La cause de l'incarcération n'est plus le délit mais relève du domaine des affects.

*« La juge elle me déteste, elle est toujours énervée, y'a toujours un truc, elle me déteste ».*

## **II – L' ENFERMEMENT : LE POIDS DU QUOTIDIEN SOURCE DE RÉFLEXION**

Antoine respecte les règles de vie du quartier mineur et il participe à toutes les activités susceptibles de le faire sortir de

cellule. Il a de bons rapports avec l'ensemble du personnel du quartier :

« Ouais, moi je m'entends bien avec (les surveillants), il n'y a pas de problème. Pour le comportement, mon dossier je l'ai vu et il est excellent, je n'insulte personne. (...) Le chef par exemple il est super sympa après sinon ils sont tous normaux. Il y en a qui sont stricts, ils prennent leur travail à 100 %, c'est leur métier, je ne vais pas les emmerder alors qu'ils font leur métier ».

Alors qu'Antoine s'entend très bien avec les mineurs de son groupe de vie avec lequel il prend plaisir à parler le soir aux fenêtres, il a des relations très tendues avec certains mineurs des autres groupes, subissant des insultes racistes. Il reste distant face à ces provocations, Antoine a la volonté de toujours « bien se tenir » notamment par respect pour sa mère.

*« Je n'ai pas envie de me bagarrer ici. Si je me bagarre c'est plein de problèmes, l'isolement et tout, blablabla... plus de télé... Je n'ai pas envie que l'on appelle ma mère en disant que son fils est au mitard parce que là déjà je sais que ma mère elle est triste donc voilà quoi j'ai pas envie que ce soit encore plus difficile, qu'elle soit encore plus triste ».*

Antoine entretient de nombreux liens avec l'extérieur : il a reçu une vingtaine de lettres et en envoie souvent pour quémander de l'argent (alors qu'il a un pécule déjà conséquent). Il n'a pas de parler et il s'oppose à ce que sa mère lui rende visite afin de lui éviter la lourdeur des déplacements et la pesanteur du fonctionnement des parloirs.

Bien qu'Antoine adopte un comportement que l'on pourrait qualifier de loyauté en se conformant aux règles en vigueur, ce dernier refuse une attitude d'installation ou d'adaptation. Il ne souhaite en aucun cas aménager sa cellule, ni la personnaliser.

*« Jamais je ne décorerai ma cellule, jamais ne ferai ça, jamais je ne ferai ça. Ça pour moi c'est comme si tu voulais rester ici. Je n'ai pas envie de faire comme si c'était ma chambre ou un truc comme ça. Mettre des posters... c'est une cellule, ce n'est pas une chambre ».*

Ajoutons, qu'Antoine déplore que les juges ne prennent pas en considération le comportement des mineurs en détention lors de leurs décisions où l'affect reste présent selon lui. Il lie maintien de l'incarcération et projet de sortie, lien de causalité qui se substitue à la corrélation délit/incarcération.

« Si l'éducateur ne trouve pas de formation dès janvier, j'ai beaucoup plus de chances de rester ici, s'il ne trouve pas c'est la merde, tu ne sors pas sauf si la juge elle est de bonne humeur, tu arrives et c'est ton jour de chance, elle te met libérable même si tu n'as rien. Par contre, que tu fasses des conneries ou que tu ne fasses pas de conneries, cela ne change rien. Chez les majeurs tu peux sortir avec bonne conduite mais chez les mineurs cela n'existe pas. Chez les mineurs, tu ne peux pas sortir si tu n'as pas de projet dehors et même bonne conduite cela ne change rien à leur idée. La juge, la demande de liberté, elle a dit d'accord mais avec un projet ».

Par ailleurs, Antoine est surpris de la difficulté de la vie en détention qui contraste avec l'imaginaire construit autour de cette institution largement banalisée dans son quartier.

*« La prison cela m'aura appris des choses, cela m'aura appris des choses. Je pensais que c'était moins dur parce que quand les jeunes ils sortent dehors ils disent « c'est rien la prison, t'inquiète pas, c'est rien, c'est rien, c'est tranquille » mais en fait cela n'a rien à voir, ce n'est pas rien du tout. Je pensais déjà qu'on se baladait dans les couloirs, je pensais qu'on passait plus de temps dehors. Moi je croyais qu'il y avait beaucoup plus d'activités ».*

D'abord, Antoine souffre du manque de liberté, entrave qui sublime la vie extérieure.

*« Ce qui me manque c'est de voir des gens normaux, voir des filles, voir des gens normaux, voir des gens de l'extérieur, marcher. C'est la vie, c'est la liberté qui me manque, aller dehors, prendre le bus, marcher, descendre, sortir quand vous voulez, prendre l'air quand vous voulez, voilà, vivre. À force de rester ici, vous prenez l'habitude, plus tu restes ici, plus tu oublies dehors. On dirait que ton cerveau il stoppe, il oublie l'extérieur, mais c'est mieux d'oublier l'extérieur parce que tu penses moins et quand tu penses moins, t'es beaucoup mieux ».*

Le « temps vide » de la vie carcérale, la monotonie des journées qui s'écoulent au rythme des programmes de télévision, constitue la seconde source de souffrance.

*« C'est la merde ici parce qu'il y en a qui sortent et qui disent que la prison c'est bien mais c'est archidur la prison, t'es mal, tu ne sors pas, tu es toujours devant ta télé, ça prend la tête à force, c'est répétitif, tu sais déjà ce qui se passe pour chaque heure. À partir de 16 h 20 qu'il y a des trucs bien à la télé qui font passer le temps deux fois plus vite, des trucs qu'on suit les frères scoot, après tu vas sur la 6 il y aura Charme, après il y a Nicky Larson et dès que Nicky Larson c'est fini il est déjà 20 h 35, 20 h 40 et il y a un match de foot ou un bon film et à 22 h 00, je dors c'est fini. Sinon, vous avez quoi, 45 minutes de baby, 45 minutes de promenade mais il n'y a rien dans la promenade, il n'y a pas grand-chose pour faire passer le temps ».*

Le peu d'activités et l'étendue des horaires où ils sont seuls en cellule, souvent devant la télévision, vide la vie carcérale de tout contenu correctionnaliste. Les cours obligatoires, supports essentiels de la logique éducative, sont décriés par Antoine.

*« L'école en prison c'est n'importe quoi, 5 h 00 de cours par semaine... ce n'est pas assez. 5 h 00 par jour au moins mais non c'est 5 h 00 par semaine, c'est important l'école, il en faut pour oublier des trucs. Ce qu'on fait en plus ici c'est ce que l'on a fait il y a deux ans et je m'en rappelle encore ».*

Pour tenir et donner un sens à son incarcération, il s'appuie sur sa religion.

*« Il faut se remettre à Dieu. Je me dis que Dieu il avait raison de me mettre ici. J'ai appris beaucoup de trucs. Si je n'avais pas de religion ce serait la catastrophe. Je prie tous les soirs ».*

C'est au regard de ces difficultés éprouvées à vivre la détention au quotidien qu'il évalue les effets de la prison qui paraissent très ambivalents : alors qu'il estime que les peines de prison ne sont pas adaptées pour les mineurs, il affirme que la prison a été bénéfique le concernant. La prison encouragerait l'inscription dans la délinquance des mineurs alors qu'il démontre à l'inverse que sa peine l'a conforté dans sa volonté de mettre un terme à son parcours déviant. Enfin, Antoine explicite que la prison tend à redorer son identité, les mineurs se sentant valorisés par cette expérience alors qu'il précise que la banalisation de cette institution dans son réseau de sociabilité neutralisera cet effet.

*« La prison de toute façon à force ça rend les gens plus durs, ben ouais la prison, un mineur quand il a fait de la prison il sort dehors, voilà c'est il a fait de la prison il a tout fait. Quand tu sors de prison, la police déjà, tu n'auras plus peur de la police de la même manière. Soit tu te calmes, soit tu deviens encore pire. Je sais qu'il y en a qui re-sortent et qui sont encore pire. Moi si je sors je vais me calmer parce que je ne faisais déjà plus rien. Donc déjà avant j'étais devenu calme et quand je vais sortir je vais rester calme. Quand tu sors soit tu n'as pas compris soit tu as compris et moi c'est bon, j'ai compris, depuis longtemps j'ai compris. Je ne vais pas me vanter d'être allé en prison. Ce n'est plus un honneur d'aller en prison, il y a toujours des petits cons qui disent : « ouais il est allé en prison, ouah ». Pour les mecs comme moi, ils en ont rien à foutre, cela ne change rien, ils vont nous voir de la même manière. Ah si, largement, j'ai changé, j'ai changé tout. Avant j'étais un délinquant ».*

La souffrance éprouvée par Antoine lors de cette incarcération a fait naître une volonté de changement, insistant notamment sur son évolution physique : il a acquis en prison une hygiène de vie qu'il avait négligé l'année précédente son incarcération, où il avait grossi de près de 20 kilos, ce qui le faisait beaucoup complexer. La prison a constitué un temps de réflexion pour Antoine qui l'envisage comme un « événement » dans sa trajectoire de vie, une rupture dans son parcours délinquant :

*« Quand tu as fait de la prison tu n'as plus la même mentalité. J'ai changé grave. Tu te rends compte que c'est grave. Tant que tu ne vas pas en prison tu ne vois pas... tu n'as plus de liberté, tu ne vois plus les personnes de l'extérieur et là tu vas commencer à réfléchir. Ça m'a changé grave... Dans ma manière de réfléchir, à ma manière de vivre. Si je n'étais pas venu en prison, j'aurais continué à manger comme je mangeais dehors... Plein de trucs... et même pour reprendre les études, tu vois je voulais reprendre les études dehors et même avec la prison, cela m'a encore plus motivé. Ça a un mauvais côté parce que tu n'es pas libre mais sinon comme on dit c'est pour te corriger, pour te remettre bien et sur moi ça a marché, ça a marché sur moi. Les gens qui reviennent ici, moi ça me choque. Moi je suis sûr de ne plus revenir, sûr, même s'il faut que je devienne éboueur pour gagner ma vie et ben je deviendrai éboueur. (...) Je me disais qu'il y avait que la prison qui pouvait me faire arrêter et là pour de vrai cela m'a vraiment arrêté la prison. Si je n'allais jamais en prison, je n'allais jamais changer et là maintenant c'est fini ».*

Antoine suggère un troisième effet de la prison : l'exemplarité de sa peine.

*« Les gens s'ils se disent que moi je suis allé en prison, parce que j'étais doué dans l'art, j'étais assez fort et ça veut dire que moi si j'y suis allé les copains ils vont se dire : « laisse tomber » ».*

Cependant, Antoine énonce un effet négatif de la peine : il craint que cette première peine, loin d'être l'aboutissement d'une prise en charge judiciaire, soit un facteur de renforcement du contrôle social à son encontre, qu'elle ne soit qu'une première mesure d'une longue série de décisions judiciaires.

*« Quand on vous met en prison c'est foutu après parce que après dès que tu fais quelque chose tu vas retourner en prison, c'est bien ça le chantage, dès que tu vas refaire une connerie, tu retournes en prison. Je pourrai revenir pour rien, pour rien... ».*

Le projet de sortie envisagé confirme sa volonté de rompre sa ligne transgressive. Il souhaite intégrer un foyer éloigné de ses quartiers afin de se distancier de ses réseaux de sociabilité et il désire intégrer à une formation pour éviter l'errance propice à la délinquance :

*« Je sortirai mais pour sortir, il faut une formation, je serai au foyer et comme ça je ne serai pas dehors toute la journée parce qu'il y a des heures à respecter, si je fais une formation cela veut dire que je ne vais pas traîner dehors tout le temps ».*

### **III – UNE VIE APRÈS LA PRISON EN RUPTURE AVEC CELLE PRÉCÉDEMMENT MENÉE**

Antoine est sorti de prison depuis près de 3 mois et il est majeur depuis une dizaine de jours. À la suite de son incarcération, Antoine est placé sous contrôle judiciaire, il a intégré un foyer et une formation en vente avec des perspectives d'embauche. Au cours de cet entretien, Antoine présente son incarcération comme étant inéluctable :

*« Je savais que j'allais aller en prison, je disais à mes potes à chaque fois que je ne savais pas si cette année je la finirais dehors. J'étais sûr d'aller en prison ».*

L'expérience de l'incarcération est présentée comme douloureuse mais lui a permis de rompre avec sa trajectoire délinquante en modifiant son parcours et son quotidien de vie. Malgré quelques bons souvenirs...

*« Maintenant ce sont de bons souvenirs. Maintenant ce sont de bons souvenirs. C'est casse-tête quand tu es dedans mais quand tu sors, comme on dit tout devient de bons souvenirs. Les délires le soir à la fenêtre, la gamelle tout ça, maintenant quand je pense à ça je rigole ».*

(...) il relate la détresse liée au manque de liberté et la pesanteur destructrice des journées monotones où la télévision est omniprésente :

*« C'est le mental la prison, c'est le mental, c'est psychologique, c'est ça qui tue. C'est psychologique, cela rend fou, la liberté, tu ne sais pas ce qu'il se passe dehors. Je ne pensais pas que c'était si dur. Non, non parce que dehors les jeunes ils disent : « non, c'est rien, c'est rien, c'est rien » mais ce sont des menteurs franchement. Tu vas en prison, tu deviens fou, fou, pratiquement fou. La prison c'est dur et ceux qui vous disent que*

*c'est facile c'est des mythes, ce n'est pas vrai. Mentalement cela ne va pas. Vous pouvez vous dire : « là je ne peux pas savoir ce que je vais faire dans 2 semaines », ben en prison, tu sais ce que tu vas faire dans 4 semaines, tu sais ce qui va se passer, douche promenade, il y aura ça à la télé, tu deviens fou ».*

Antoine replace son incarcération dans une trajectoire qui serait prédéfinie. Invoquant sa destinée, il parvient à rationaliser son incarcération et à lui octroyer un sens :

*« Ben ouais, c'était tracé dans ma vie. Imagine je ne serais pas allé là en prison, j'y serais peut-être allé pour des trucs beaucoup plus graves, j'étais toujours dans des embrouilles du quartier donc on pouvait me planter ou j'aurais pu moi faire des trucs beaucoup plus graves. C'est le destin, c'était tracé dans ma vie que je devais aller en prison pour arrêter ».*

L'incarcération, comme lors des entretiens précédents, est un événement dans sa trajectoire de vie. D'abord, il souligne l'effet visible de la prison sur son corps. Ensuite son incarcération a consolidé son ambition de reprendre une formation et sa scolarité.

*« L'école en prison cela m'a sauvé, non ce n'est pas que cela m'a sauvé mais je savais que je n'étais pas bête, parce que moi je comprends vite mais voilà, cela m'a aidé. Je me suis dit que je pouvais aller encore à l'école ».*

Enfin, il affirme que la prison a constitué un coup d'arrêt dans sa carrière délinquante.

*« Cela m'a beaucoup aidé la prison, avant j'étais un taré, j'étais un fou avant, je n'avais peur de rien, je faisais plein de conneries, j'étais toujours dehors, c'était la folie mais la prison cela m'a aidé et je le dirai à la juge, je ne vous dis pas ça pour vous faire plaisir mais c'est vrai que la prison ça m'a beaucoup aidé. La preuve, là je suis calme, si je n'étais pas allé en prison, là je ferais... des braquages peut-être, je ferais de grosses conneries. Tant que l'on ne t'arrête pas... tu fais des conneries. 5 mois, non c'était la peine que je devais faire moi. Il fallait au moins que je sorte en 2007 pour me calmer. Ça a vraiment été bénéfique ».*

Antoine dispose de remparts à l'aide desquels il parvient à se maintenir dans la légalité malgré des tentations toujours présentes. D'abord il évoque à de nombreuses reprises sa famille qui répond à tous ses besoins financiers.

*« J'ai été tenté mais je manque de rien. Je me dis ça tout le temps, j'ai des habits, j'ai tout ce que les autres ils ont, pourquoi je vais voler, si je veux ça je l'aurai, si je veux ça aussi ».*

Sa famille joue également un rôle de rempart car elle l'inscrit dans une relation de confiance qu'il ne souhaite pas trahir. L'arrêt de la trajectoire déviante symbolise le contre-don proposé en échange du soutien dont il bénéficie.

*« Je ne veux pas décevoir les gens, ne pas tout casser ce que les gens ils font pour toi... Comme on dit, tout va bien, pourquoi voler ? Ma mère, mes oncles, les éducateurs, tout ça, je n'ai pas envie de décevoir les gens, l'éducateur, plein de gens comme ça et voilà, je reste sur ma ligne ».*

Antoine contre également la tentation de la délinquance par un emploi du temps très dense qui contraste avec le récit de ses journées avant l'incarcération. Enfin, un éloignement par rapport aux quartiers où il a résidé et de fait, une distanciation avec ses réseaux de sociabilité sont pour Antoine un garant de son maintien hors de la délinquance.

*« Je ne peux pas aller chez ma mère car je suis interdit de mon département. Ça ne me gêne pas, je me construis et après je vais retourner là-bas plus posé ».*

Antoine envisage maintenant de poursuivre son travail de « reconstruction » en souhaitant poursuivre sa formation et rester au foyer avant de pouvoir intégrer un appartement en semi-autonomie. La prison, très difficilement vécue, car source de grandes souffrances, l'a conduit à changer de vie, elle l'a aidé si on reprend ses propres termes. La réalisation de sa volonté de changement se réalise parce qu'il bénéficie d'une prise en charge solide et d'appuis familiaux auxquels il est très attaché.

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

## ALESSANDRO, 17 ANS

*« J'ai peur que la prison ça marche mais pendant qu'un laps de temps ! Et j'espère pas parce que je n'ai pas envie... Je n'ai pas envie de revenir ici... Je ne pars pas dans l'idée de recommencer ».*

Alessandro, âgé de 17 ans, est incarcéré pour la seconde fois lorsque nous le rencontrons. Nous effectuons les entretiens alors qu'Alessandro est en fin de peine, il escompte sortir d'ici trois semaines après avoir bénéficié du maximum de RPS, soit 42 jours. En détention, il est présenté comme un détenu modèle. Il ne pose « aucun problème », suit normalement sa scolarité, parle calmement et poliment, évite les ennuis et les conflits. Alessandro est un détenu très actif et volontaire en détention puisqu'il propose sa participation à toutes les activités du quartier mineurs. Il est alors présenté comme un jeune intelligent, vif, en permanence dans le « registre de la séduction ». Le pédopsychiatre de l'équipe précisant : « On a que des gamins intelligents qui ont des problèmes familiaux ». L'histoire familiale d'Alessandro est en effet marquée par l'abandon de sa mère dont il n'a plus de nouvelles depuis quelques années. Ses relations avec son père et avec sa belle-mère sont très conflictuelles. Alessandro fera un lien direct entre ses problèmes familiaux et son échec scolaire. Il arrête l'école à 14 ans et multipliera ensuite les expériences professionnelles.

Alessandro consomme jeune du cannabis et boit très régulièrement : ses premières garde à vue, dès 13 ans sont liées à des ivresses sur la voie publique. Dans un contexte familial déplorable et une sociabilité de quartier envahissante, Alessandro commet également ses premiers délits vers 13 ans. L'approche de sa majorité et cette incarcération le conduit à afficher une volonté ferme de mettre un terme à sa déviance. Quelques mois après sa sortie de prison, il ne déroge pas de cette ambition et se tient « à carreau ». Cependant, cette sortie de prison est complexifiée par une nouvelle dispute avec sa belle-mère et son beau-père qui mettent en péril l'ensemble du projet construit en détention, et maintiennent Alessandro dans une situation de grande précarité.

### I – RUPTURES FAMILIALES ET DÉVIANCE

L'ambiance familiale de l'enfance d'Alessandro paraît avoir été chaleureuse jusqu'à la dissolution du couple. Cette séparation s'est traduite par une rupture totale des liens entre la mère d'Alessandro et ses enfants. La rupture induite par la cassure familiale est très présente dans les entretiens et marque un point de tournant dans sa vie entre des temps apaisés et un temps de ruptures et de tensions successives. En outre, cette séparation familiale s'accompagne d'un changement dans la vie d'Alessandro ce qui semble le déstabiliser : d'une vie dans un village (et une maison) du Sud de la France, il passe à une vie urbaine (dans un appartement) dans un département du Nord.

*« On avait notre maison dans la campagne et puis après...hé bien... ma mère, elle est partie... elle a voulu vendre la maison... et puis voilà... après je suis parti et ce n'était plus pareil... ».*

Après la séparation, il effectue pendant quelques années des allers-retours entre le domicile de sa mère et celui de son père pour finalement ne plus avoir de relation avec sa mère.

*« J'ai fait... beaucoup d'allers-retours... quand ça n'allait pas d'un côté, j'allais de l'autre... et quand ça n'allait pas de l'autre côté, j'allais de l'autre. À partir de 12 ans, j'étais toujours à la maison... après je suis parti, je suis allé avec ma mère... Paris... après je suis revenu ici... je suis retourné à Paris... Je suis revenu ici... Je suis revenu à Paris... après je suis arrivé ici, je suis allé dans un foyer... J'ai travaillé... Je suis parti en prison... Je suis allé en CER... J'ai retravaillé... Je suis retourné en prison... ».*

Les relations entre Alessandro et sa mère ont été rompues depuis plus de 4 ans.

*« Les relations avec ma mère, elles sont finies ! Oui, depuis quatre ans. C'était une période de vacances scolaires... Donc, nous, on devait aller chez mon père... et à partir de là... on n'a plus eu de nouvelles... (...) elle nous a abandonnés tous. Donc on est tous resté chez mon père ».*

Le père d'Alessandro a toujours travaillé, dans différents domaines d'activités. Dernièrement, il possédait un restaurant qu'il vient de vendre pour ouvrir une entreprise dans le bâtiment. Alessandro et son père ont longtemps entretenu des relations très conflictuelles. Il reproche à son père sa maladresse, son impatience, son impulsivité, sa violence, et se dit victime d'humiliations.

*« Avec mon père, ça a toujours été litigieux... ça l'est toujours... Il m'en a tellement fait baver quand j'étais jeune qu'aujourd'hui... Je suis rancunier... même des petits trucs, ça ne passe pas... il était... comment dire ? Il était jamais présent. Il s'énervait tout de suite et je m'en prenais plein la gueule... qu'est-ce qu'il y avait ? Il se foutait de ma gueule. Tu sais, il n'était pas... en voulant rigoler si tu veux, mais... ce n'était vraiment pas marrant. C'était plus des humiliations que de la rigolade. Il pétait un plomb pour rien. Ça a toujours été un excité mon père ! C'est sa nature... Il est maniaque, il est énervé... et voilà, ça m'a pourri la vie. Ah putain ! Bah ouais... stressé, stressé, stressé... ».*

Les liens unissant Alessandro à ses frères et sœurs sont marqués par une grande rivalité.

*« Bon bah il y a toujours eu des crêpages de chignons entre moi et ma grande sœur, c'était assez violent quand même... il y avait une grosse concurrence... ».*

Alessandro estime ne jamais « avoir eu de vie familiale », d'autant plus que, rapidement, son mode de vie « à la marge » le conduit à ne passer plus qu'occasionnellement chez son père.

« La vie familiale, je n'en avais pas là-bas... je n'étais jamais chez moi... j'arrivais, je demandais des sous pour m'acheter des cigarettes... Je mangeais vite fait et je me cassais direct ! Non, mais moi, je n'étais pas souvent chez moi... J'étais plus souvent chez ma cousine, chez mon cousin... en boîte ou à l'hôtel... Non, on faisait des soirées ! Enfin, voilà... moi, je n'étais jamais chez moi, jamais chez moi... On allait à l'hôtel... on jouait toute la nuit, on buvait... voilà ».

Le parcours familial d'Alessandro est à l'origine selon lui de ces difficultés scolaires, de ses provocations. Mais sa ligne familiale est aussi entrecroisée avec sa ligne transgressive. On observe ainsi une association causale entre ces trois lignes biographiques.

« À la suite du divorce de mes parents, j'ai fait 8 collèges en 2 ans. Je me suis fait virer... ou on déménageait... J'avais un esprit rebelle... je préférais suivre les mauvaises relations... Je suis désolé, mais faire des conneries, c'est amusant... C'est un enchaînement... Ça va vite... ».

Alessandro commet ses premiers vols et cambriolages vers 12 ans.

« D'abord cambriolage ! C'est parti d'un coup... On va dire que... D'un certain point de vue, je suis entré dans le monde du travail ».

Il commettra ensuite de nombreux délits (vols à répétition, trafics de stupéfiants...) tout en consommant une grande quantité d'alcool et de cannabis. Dès 13 ans, Alessandro fume du cannabis et boit de l'alcool régulièrement. Il est très souvent ivre. Soucieux de se présenter comme un être moral, il précise que les cambriolages sont pour lui une occasion de se faire de l'argent sans porter atteinte aux personnes.

« Moi, je n'étais pas assez méchant pour faire du racket ou des trucs comme ça... Je vois, il y en a qui sont sans pitié... ils s'en battent les couilles... ils l'attrapent, ils le dégomment, ils le rackettent... ou alors, faire des sacs... non, moi, franchement, je n'ai pas assez de couilles pour faire ça... Moi, c'était plus... cambriolages. C'est mal... mais... tu sais, ce n'est pas... un contact direct avec... la personne, tu vois... (...) Je ne fais pas ça... en faisant mal aux gens... Moi, je faisais ça. Je faisais un peu d'argent... pas pour faire le con... ou faire la misère... ».

On retrouve le principe de hiérarchisation des délits observée par E. Le Caisne selon lequel les détenus « se réinscrivent comme sujets moraux, neutralisent leur identité d'exclus et se différencient de leurs codétenus. Alessandro cherche ainsi à se distinguer des jeunes « sans pitié », « méchants », lui à l'inverse a une morale : il respecte les personnes et commet des délits pour des raisons louables « pas pour faire le con... ou faire la misère ».

Pour Alessandro, l'environnement dans lequel il a grandi est responsable de sa délinquance. C'est autant le contexte familial qui est dénoncé que le cadre de vie qui serait à l'origine de sa délinquance. Son discours vient confirmer un pan de la sociologie américaine de la déviance qui a mis en avant le rôle de milieu et notamment de la « désorganisation sociale » du milieu de vie pour expliciter les comportements déviants.

« Bah, j'étais à l'école des durs, là-bas, aussi ! Bah parce que je suis tombé sur des... là-bas... les premiers copains que je me suis fait, c'était avec un quartier... et puis, ben vu que je faisais ce que je voulais, je suis parti... Après, on est allé à Dieppe... c'est encore plus haut... et à Dieppe, on était carrément dans un quartier... alors là, ça ne s'est pas arrangé... ça ne s'est pas arrangé... ».

En outre, sa ligne transgressive est couplée avec sa ligne de socialisation secondaire. La transgression revêt une dimension ludique, elle comble le temps vide des journées en s'amusant et en gagnant de l'argent.

« Bah, tu choisis les copains avec qui tu vas pouvoir partager le même délire... Tu préfères être avec ceux avec qui tu t'amuses... c'est quelque chose d'amusant à faire... ».

À l'approche de cette majorité, Alessandro affiche la volonté de modifier sa vie, souhaitant répondre aux exigences d'une vie plus normative qui s'appelle travail, famille, maison.

« Non... non, c'est le départ dans la vie... moi, j'étais assez insouciant... jusqu'à aujourd'hui... je travaillais pour mon petit plaisir... maintenant je vais travailler... penser à construire... construire des trucs solides que je ne perdrais pas... au fil du temps... et puis après, quand j'arriverais sur la trentaine... après on va penser à faire un petit mariage aussi... Et puis même, j'ai une voiture à acheter... je veux construire une maison... parce que moi, je veux prendre les devants... je ne veux pas faire comme mon père... je ne vais pas me mettre un crédit à 40 ans pour faire une maison... maintenant... ».

On observe en outre une collusion entre trajectoire déviante et sa situation d'échec scolaire, l'une venant renforcer l'autre selon une causalité circulaire.

« En général, quand tu es une caille, bah je ne sais pas, mais tu n'es pas bon à l'école ! Donc, oui, il y a une incidence... Être bon à l'école et faire des conneries, ça ne va pas ensemble... Donc quand tu fais des conneries, bah en général... à l'école... ça ne va pas ! ».

Les entretiens laissent apparaître que sa situation scolaire se dégrade en même temps que la vie familiale d'Alessandro se déstructure. À partir de la 6e, la situation entre ses parents est difficile et Alessandro connaît des difficultés scolaires et redouble. L'année suivante, ses parents se séparent et il est exclu de nombreux établissements avant d'arrêter définitivement l'école en fin de 5e. Durant son cycle secondaire, il fréquente 11 collèges différents où il intègre divers dispositifs de classes relais adoptant toujours un comportement provocateur.

« C'est en 6e quand je suis parti à Rouen... ça commençait... à partir en couilles... et voilà... et... moi, je me rappelle... Moi, j'ai commencé en 5e l'école... Je me suis arrêté en 5e... mais je peux t'assurer qu'il y a du monde qui se rappelle de moi... Ah ouais... je crois que j'ai battu tous les records... parce qu'un gamin qui a peur que ses parents aillent l'engueuler... il fait des conneries... dans les limites du raisonnable... ».

moi, j'avais zéro limite ! Donc... Oh putain ! Même quand ils me viraient... ils appelaient les flics pour me virer... et quand ils me viraient, j'y allais quand même ! Le lendemain matin, 8 h 00, j'étais là-bas. Je retournais en cours. À la fin, ils m'ignoraient... même si c'était difficile pour eux... mais franchement, je me suis amusé... Bon après, je vais peut-être le regretter dans quelques années, c'est sûr ! Parce que... parce que... parce que je n'aurai pas de diplôme... mais j'aurai des souvenirs ! ».

Depuis sa déscolarisation, il a accumulé les expériences professionnelles : il commence à travailler à 14 ans dans la vente, puis dans la restauration. Ensuite, il travaille dans le restaurant de son père. Rapidement, des désaccords avec son père naissent notamment lorsque sa sœur vient travailler à son tour au restaurant. Alors qu'elle n'effectue qu'un petit nombre d'heures, elle touche un salaire de 800 euros, alors Alessandro qui travaille plus longtemps ne perçoit aucun salaire. Cette inégalité est mal vécue et exacerbe la rivalité avec sa sœur. La situation se dégrade encore lorsque son père s'aperçoit que son fils trafique dans son restaurant de la cocaïne, conduisant son père à revendre son restaurant.

Ces expériences l'amènent à désenchanter le monde du travail, les activités délinquantes paraissant bien plus rentables pour de bien moindres efforts.

« J'ai bossé un an et demi... je ne me suis jamais arrêté de travailler ! Des restaurants, j'ai dû en faire moins d'une dizaine... j'ai travaillé dans des petites surfaces commerciales... j'ai travaillé dans les chaussures... dans les vêtements... et le bâtiment... et mine de rien, j'ai travaillé... et franchement j'ai eu largement l'occasion d'être dégoûté du travail... parce que j'ai été rarement payé, j'ai été rarement payé et dans la restauration, c'était des horaires de malade... ».

Il connaît ses premières gardes à vue à partir de 13 ans, pour des ivresses sur la voie publique. Depuis, il estime avoir effectué une trentaine le nombre de gardes à vue, même s'il n'est jamais arrêté pour ces cambriolages. Il est ensuite incarcéré à Lyon pendant deux mois, puis il intègre un CER, qui loin d'avoir mis un coup d'arrêt à son parcours déviant, a été l'occasion de commettre des actes délictueux avec des jeunes de cette structure.

« Mais franchement, j'ai gardé de super bons souvenirs du CER... On s'échappait le soir et tout... On a cambriolé une maison juste à côté. Ouais, une maison secondaire... mais tu sais, on n'avait pas la télé le soir. On n'avait rien. On a cambriolé la maison ».

La semaine suivant son départ du CER est marquée par la commission de très nombreux vols : il effectue une centaine de cambriolages, étant poursuivi pour seulement 24 affaires. Arrêté suite à la commission de ces nouveaux délits, il est incarcéré pour la seconde fois. En outre, Alessandro est condamné à payer 26 000 euros aux parties civiles.

## II – L' ENFERMEMENT

Les personnels du quartier mineurs entretiennent de bonnes relations avec Alessandro. Mais la vie en détention est perçue comme violente, surtout dans l'établissement où il a été précédemment incarcéré. En comparaison, les conditions de sa détention actuelle sont en contraste présentées comme protectrices et privilégiées, l'ambiance entre mineurs incarcérés semble plus apaisée, presque conviviale.

« Bah la pression, c'est... c'est savoir dire non... et quand tu es arrivant, tu te fais harceler direct ! Ça va que j'étais avec mon cousin ! On s'aidait... parce que tout seul, franchement, tu craques... tu craques... ce n'est pas comme ici où tu sors à deux, trois ou quatre... tu as du mal, mais tu peux te défendre... là-bas, ils sont une dizaine... ici, les surveillants, ils regardent un peu plus... là-bas, on s'est battu pendant trois quarts d'heure et personne n'est venu... ».

Ce qui fait dire à Alessandro que ce quartier mineurs est un « Club Med » : « C'est bien ici. Je n'ai pas osé l'écrire sur les lettres parce que je sais que ça passe au juge... mais j'avais presque envie de mettre que c'était un Club Med ! Ah ouais... xxx (prison précédente), ça n'a rien à voir... ». Ce type d'affirmation ne doit évidemment pas être prise au pied de la lettre. Si le quartier A. est vraisemblablement moins sécurisé que la prison qu'il a connue précédemment, l'affirmation est surdéterminée par le poids carcéral, et elle a d'abord pour fonction de se protéger psychologiquement contre les violences de la détention. L'entretien réalisé extra-muros (cf. ci-dessous) confirmera la violence de la prison, dont les effets se font ressentir au delà de la détention.

Alessandro suit les cours en détention afin de bénéficier des RPS. Cependant, le fonctionnement du quartier en groupes de vie induit un faible nombre d'heures de cours.

« Moi, je le fais pour... pour les RPS... (...) Bah ouais ! Sinon, je n'irais pas ! Bah encore, ce serait intéressant... je m'y intéresserais... Mais là non... là, c'était trop long à l'époque de l'école... que là, c'est trop court ! Tu n'as pas le temps de... et puis, c'est mal foutu ! C'est mal foutu, ici ! Parce que pendant que tu es à l'école, autant tu fais la moitié de ton heure de cours... et tu vas en promenade... À Lyon, c'était calculé... Tu faisais une heure de ça, une heure de ça... tu faisais ça, tu faisais ça... Ici, depuis que je suis arrivé... je n'ai pas eu école... ».

Depuis son arrivée en détention, Alessandro a reçu deux mandats de trente euros. Il n'a eu par contre aucun parloir, son père refusant de faire une demande de permis. Au cours de ces entretiens, Alessandro nous indique que la prison lui a permis de réfléchir, elle constitue un frein à sa dérive. Néanmoins, sa précédente incarcération ne l'a pas conduit à arrêter son parcours délinquant.

« La prison c'est de la punition... mais c'est surtout pour réfléchir. Je sais que j'en ai les capacités... ce qui n'est pas le cas de tout le monde... et ce n'est pas... enfin, c'est celui qui en a envie... et c'est une punition aussi... (...) Le temps, il passe... il y en a qui peuvent mal aller... être enfermé... ne pas voir sa famille... ne pas voir ses proches... ne pas voir ses amis... ça manque mais bon... voilà, quoi... je ne vais pas faire une dépression parce que je suis en prison... même si j'aimerais bien être dehors... Mais d'un côté... ce n'est pas plus mal que... parce que... peut-être que... Ça stoppe net ! Tu te remets en question. Tu te remets en cause... c'est... il y en a qui n'ont pas besoin de ça... Moi, peut-être que... peut-être que j'en avais besoin ? Moi, perso, je peux dire que ça m'a servi à me remettre un peu de plomb dans la tête... parce que j'ai décidé de le prendre comme ça ! Maintenant, ça ne va pas être le cas de tout le monde... Maintenant, je pourrais en décider autrement... ».

Libérable le 14 juillet avec les RSP, il semble intéressé par une proposition de CER. À la fin de ce CER, il doit intégrer

l'entreprise de son père pour devenir carreleur. Mais cette sortie l'angoisse, craignant de ne pas abandonner les habitudes l'ayant conduit en prison.

*« J'ai peur que ça marche mais pendant qu'un laps de temps ! Et j'espère pas parce que je n'ai pas envie... je n'ai pas envie de revenir ici... Je ne pars pas dans l'idée de recommencer. Tu sais, moi, je suis ici pour même pas le quart des choses que j'ai faites... je croise les doigts pour que ça reste comme ça... Mais j'espère que ça va... enfin, je reste positif... ça va se passer bien ! ».*

### III – SORTIE DE PRISON : LE RÉCIT DES PROBLÈMES RENCONTRÉS

À la sortie, Alessandro avait prévu un petit « break » avec un cousin et des amis sur un yacht de la Côte d'Azur qu'il a réalisé. Au retour des vacances, il devait commencer à travailler dans l'entreprise de son père. Or, les relations avec son père se sont de nouveau fortement détériorées, notamment du fait d'un conflit avec sa belle-mère.

*« Avec mon père, c'est toujours aussi tendu... avec des hauts et des bas... c'est comme ça depuis longtemps... ».*

Alessandro s'installe alors chez son oncle pendant que son père décide de remettre en cause son embauche. Pour simplifier la situation et apaiser les relations entre ce père et son fils, l'oncle décide d'embaucher son neveu. Or, il ne lui fait donc pas signer de contrat (alors qu'Alessandro a besoin de justifier d'une activité salariée) et ne le rémunère pas.

*« Je vais bien, mais il y a ce problème de boulot. Je ne peux pas continuer à travailler sans être payé. La base de tout dans la vie, c'est le boulot ».*

Alessandro est alors très angoissé pour son avenir et craint un retour en détention.

*« Je suis tellement catalogué dans ma ville que je peux retourner très facilement en prison. Si tu veux, j'ai trois ans de sursis... donc je ne suis pas à l'abri... même si je me tiens tranquille... Moi, le moindre petit truc, je repars... Je n'ai pas le droit à l'erreur... ! ».*

En outre, l'entretien sera l'occasion pour Alessandro de revenir sur son expérience carcérale.

*« Ça s'est passé ! Il y a des bons et des mauvais points... Je ne serais pas allé en prison, j'aurais fait plus de conneries... Donc quelque part, c'était bien que j'aie en prison... ça m'a stoppé... ça m'a stoppé net ! Comme j'étais parti, j'aurais fait de plus en plus de conneries... ça c'est sûr et certain ! Ça m'a remis d'aplomb ! Et puis maintenant, je sais que la liberté, ça n'a pas de prix... ça n'a pas de prix ! Même si tu as de l'argent... la liberté, c'est mieux que l'argent ! Je préfère être là à boire une vodka que l'eau croupie qu'il y avait là-bas ! C'est pas vrai ? C'est quand même plus agréable de te parler ici... que là-bas, dans ce bureau tout petit. Par contre, les mauvais points c'est le stress... Tu stresses en prison... c'est le besoin de se dépenser... le manque de liberté... je ne le regrette pas, mais je ne le referais pas... Je me suis remis d'aplomb maintenant ! ».*

Il reconnaît également le bien-fondé de son suivi socio-judiciaire, en nous signalant avoir vu son éducatrice une fois depuis la fin de l'incarcération :

*« J'ai vu mon éducateur une fois depuis ma sortie... Je n'ai pas un contact très régulier... mais je l'aime bien... Quand tu fais le con, bah c'est normal, il te redresse... ».*

Tout au long de notre conversation, il affichera le changement de sa vie, en évoquant les décisions qu'il a prises et qu'il applique dorénavant afin de ne plus revenir en prison.

*« Je préfère changer de comportement, d'habitudes, pour ne pas avoir de problème en fait. J'ai fait la sélection... Il faut être déterminé... si tu n'es pas déterminé dans la vie, tu n'y arrives pas. C'est ça ou la prison, et vu que je n'ai pas envie d'y retourner, je sais ce qu'il me reste à faire... ».*

Le changement de son cercle de sociabilité symbolise l'évolution de son attitude, le rejet de sa vie passée pour se reconstruire une vie à partir d'une autre part de son identité :

*« Non, ce n'est pas dur de ne pas les revoir (les copains)... parce que je sais pourquoi je ne les vois plus... Ce sont des bons copains, des bons souvenirs... mais pas des bonnes fréquentations... Si je les revois, je sais que je vais aller en prison... Donc je préfère ne plus les voir plutôt que de retourner en prison. Donc, ce n'est pas dur... ce n'est pas dur quand tu sais pourquoi tu le fais... En plus, j'étais un vrai caméléon... C'est comme si j'avais deux vies... deux côtés... deux faces... et l'un ne connaissait pas l'autre... Donc, je n'ai gardé qu'un côté le meilleur... et le mauvais, bah, je ne l'ai pas gardé... c'est tout... mais ce n'est pas dur... ce n'est pas dur... c'est un choix... qui est vite fait en plus... ».*

Il semble assez impossible de dresser un bilan, à si court terme, de « l'effet de l'incarcération » sur la trajectoire d'Alessandro. D'un côté, Alessandro tient un discours assez convenu (la prison aurait été bénéfique car elle lui a imposé une réflexion salvatrice sur lui-même), proche de ce que les partisans de l'usage de l'incarcération comme « coup d'arrêt » à la délinquance pourrait dire. Mais il est difficile, et peut-être vain, de mesurer le poids réel de ce discours, ne serait-ce que parce qu'il s'inscrit dans un contexte de retour à la précarité et l'incertitude qui précisément, ont constitué, dans le récit d'Alessandro, les « causes profondes de sa délinquance ». Par ailleurs, la violence de l'incarcération et les souffrances qui lui sont associées perdurent elles au delà de la détention : « Souvent, je fais des cauchemars... Je me vois en prison... ou je vois mon petit frère en prison... des trucs comme ça... J'ai peur d'y retourner... Je n'ai pas envie d'y retourner ». La « réflexion salvatrice » prend davantage ici la forme d'une peur : peur de souffrir, à nouveau, entre quatre murs.



## LISE, 17 ANS

« Ça fait bientôt huit ans que j'en supporte des éducateurs ! J'ai l'habitude... Quand t'es mineure t'es obligée de plein de trucs, c'est trop énervant, je pète les plombs. Tu peux rien faire quoi. Tu peux pas fumer, tu peux rien faire. Comme je suis mineure, je vais voir un psy, un éducateur, je suis obligée de tout faire ici... Et quand t'es obligée, tu peux rien faire. Quand tu sais à quelle heure tu vas partir, tu sais ce que tu vas faire, fumer une cigarette, aller manger un sandwich, voir ta nouvelle famille d'accueil, et qu'après on te dit que tu restes encore un mois, tu es dégoûtée ».

« Il y a une mineure qui est arrivée, elle est au quartier femmes, si tu veux, tu peux m'accompagner pour la rencontrer, je dois faire son entretien d'arrivant, ça ne posera pas de problème d'avoir une autorisation » m'annonce Michel. Je saute sur l'occasion : alors que, pour des commodités d'accès au terrain, et prenant acte du fait que les filles mineures en prison sont très peu nombreuses dans les prisons françaises, j'avais, à regret, convenu avec les commanditaires de cantonner la recherche au quartier mineurs proprement dit, et donc exclusivement aux garçons. La proposition de Michel m'offrait là une l'opportunité de pallier partiellement les défauts de ce choix initial. Précisément parce qu'aucun lieu spécifique ne leur est réservé (du moins, c'était vrai avant l'ouverture progressive des EPM, censés être mixtes), l'enfermement des mineures dans les quartiers réservés aux femmes majeures implique une condition de vie et une inégalité de traitement spécifiques. Cette spécificité devait absolument être abordée, au moins partiellement, par la recherche, à moins d'abandonner l'effort de restitution de la pleine diversité des expériences individuelles et des dispositifs de détention.

Durant l'entretien « arrivant », Michel cherche à récolter les premières informations concernant les liens de Lise avec d'autres éducateurs : son éducateur de référence, les foyers par lesquels elle est passée (je comprends d'emblée que la liste est longue), ses rapports avec ses parents... Lise est extrêmement stressée, se gratte constamment les bras, rouges et griffés. L'état de sa peau, qui trahit à lui seul la violence du lieu et du processus qui, ces derniers jours, a conduit Lise en prison, me rappelle Thierry (récit n° 1). La somatisation corporelle reste décidément un ingrédient typique de la condition carcérale...

Lise est arrivée la veille. Michel cherche à savoir si elle a compris ce pour quoi elle avait été jugée (« ben quatre affaires »), et si elle savait pour combien de temps elle allait rester en prison (avec explication succincte des subtilités des grâces et remises de peine). Condamnée à trois mois de prison pour agressions, sa sortie est prévue le 31 mars en comptant les grâces. Avant son incarcération, elle était en CAP vente. Elle ne désirait pas cette orientation : « c'est l'éducateur qui m'a mis là ». Elle aurait préféré être esthéticienne. Elle est également intéressée par la maçonnerie. Michel rétorque « tu sais que c'est un secteur très masculin, ça veut dire qu'il y a pas beaucoup de filles », « ouais, je sais, mais ça m'intéresse », « tu n'as pas de problème particulier avec les garçons ? », « non, je m'entends mieux avec les garçons ». Faisant référence à l'agression qui l'a conduite en prison, Michel demande : « est-ce que tu peux expliquer cette violence ? », « je suis comme ça, depuis toute petite ». Elle dit ne pas aimer les psychologues, qui l'obligent à parler de choses dont elle ne veut pas parler. « C'est des choses de quand j'étais toute petite, et quand je dois en parler, après j'y pense, et après ça va pas, je suis pas bien ».

Ce sont là les éléments principaux qui nourriront nos discussions. Je réaliserai trois entretiens en prison avec elle (dont un au quartier disciplinaire), et un à l'extérieur, deux mois après sa libération, alors qu'elle est en famille d'accueil. J'assisterai également aux réunions hebdomadaires et mensuelles durant lesquelles la situation de Lise sera abordée par différents professionnels (éducateurs en détention, éducateur référent, chef de détention du quartier femmes), ainsi qu'à la commission d'application des peines (CAP) qui permettra à Lise d'obtenir des grâces... avant d'apprendre qu'elle devrait rester plus longtemps en prison – nous y reviendrons. Je réaliserai également un entretien avec son éducateur PJJ référent à l'extérieur de la prison, qui a eu l'occasion de suivre plusieurs mesures dont elle était l'objet, dont une mesure de réparation et un sursis avec mise à l'épreuve.

### I – DÉSASTRE FAMILIAL ET PLACEMENTS À RÉPÉTITION

*« Quand j'étais en CM2, c'est là qu'ils ont vu que j'étais battue quoi, parce qu'une fois j'avais un cocard juste à l'œil là... Ça fait que le directeur il s'est demandé quoi en fait. J'ai fait « bah là je suis tombée du lit ». Je pouvais pas dire : « ouais ma mère elle m'a frappée et tout »... il m'a fait, « vas voir un psy, tu dis pas la vérité, je veux savoir ». Même les gens qui m'aimaient pas, les personnes de mon âge et tout, ils venaient me voir : « ouais qu'est-ce qui c'est passé, qu'est-ce qui c'est passé ? ». Et tout d'un coup là tout le monde m'aimait bien en fait. Après le directeur, je sais pas qu'est-ce qu'il a fait. Le soir même, je sors de l'école, je vois ma mère et mon père, mon frère et ma sœur. Et là, il y avait une assistante sociale en fait. Et il m'a dit « tu seras placée » en fait. Et le soir même j'étais placée. Ma mère elle avait préparé mes sacs, elle avait tout préparé. Moi pendant ce temps-là, j'étais à l'école. Parce qu'il m'a dit : « c'est pas normal... tomber du lit et avoir un bleu comme ça c'est pas possible ». Mais quand t'as dix ans, euh... t'as pas envie de dire à tout le monde que tu t'es fait frapper ».*

Placée, Lise commencera un long parcours, de foyer en foyer, de « lieu de vie » en « lieu de vie », avec notamment un séjour de trois dans un service de placement familial à xxx. Son frère et sa sœur, eux, resteront au sein du foyer familial, ce qui attisera encore un peu plus la rancœur de Lise. Son éducateur reviendra longuement sur « l'horreur » des premiers placements de Lise : « la mère de Lise, elle a confié Lise à une assistante maternelle qu'elle connaissait plus ou moins, mais y'avait rien d'officiel, donc il y n'avait pas d'assistante sociale, d'éducateur, de juge des enfants pour vérifier si ça se passait bien. À l'époque, c'était courant ce genre de pratiques. Même les anciens placements ASE, y'a trente ans, on a découvert des choses horribles, y'avait pas de suivi... »

Donc là, elle a vécu aussi des choses horribles. Elle a été martyrisée, violée, par le mari de la famille d'accueil, quoi. Y'avait un jeune qui était avec eux, qui était avec elle en placement qui s'est même pendu, tellement c'était violent... Ils lui mettaient la tête dans un tonneau d'eau, tu vois quoi, pour la punir... Tu vois le genre de trucs... Donc elle a jamais voulu... Elle a jamais voulu... Elle en a parlé une fois à la référente ASE quoi, elle n'a jamais voulu faire de thérapie par rapport à ça, elle a jamais voulu voir de psychologue, jamais voulu en reparler ».

Ces traumatismes, Lise ne voudra effectivement pas les aborder en entretien ; je ne cherche d'ailleurs aucunement à lui faire me raconter les choses qu'elle veut garder pour elle. Elle se contente d'évoquer « des choses graves » (« je ne vous dit pas tout hein »), et revient longuement, et souvent sur la haine de sa mère, à l'origine d'un parcours de huit années de placement chaotiques :

*« Je pourrais pas pardonner à ma mère. Avant ouais, mais maintenant elle m'a fait trop souffrir, elle m'a dit des trucs qu'il fallait pas. Une fois on était au juge, je me suis disputée avec ma mère, elle m'a dit : « ouais pour moi t'es pas ma fille, tu vas crever ». Après elle me traitait de tous les noms : « ouais t'es une salope, t'es une pute... ». Quand t'entends ça tu dis désolée, c'est fini... Bon après quand je m'étais disputée avec elle, tu vois « pour moi t'es pas ma mère quoi ». « Pour moi t'es une inconnue ». (...) Ma mère et moi on peut pas se voir. Ça fait longtemps, hein, qu'c'est comme ça. C'est à cause de ma mère que je suis placée, je suis partie de chez moi, j'avais 10 ans. Au mois de juin ça va faire 8 ans que je suis placée hein ! Là ma mère elle sait que je suis en prison elle doit être contente, hein ! parce que ma mère elle me traitait : « ouais t'es une délinquante, tu fous rien, na na na ». Ben là elle va dire : « ouais ben j'avais raison, c'est une délinquante ». Elle doit être contente là. Je fais que de déconner depuis que je suis placée. Parce que quand tu es au foyer, ben t'as des plus violents que toi, t'apprends à fumer, t'apprends à boire, t'apprends tout quoi... t'es jeune, t'apprends à voler... ça marche comme ça. T'es placée, t'as que dix ans, t'es encore petite, tu sais pas qu'est-ce qui se passe, tu suis les grands, et voilà... quand tu grandis t'es plus pareille quoi ».*

La relation avec sa mère viendra polluer l'ensemble des relations qu'elle entretiendra avec ses familles d'accueil successives :

« Et quand j'étais placée en famille d'accueil, moi dans ma tête, je voyais toujours ma mère, et comme avec ma mère on s'entend pas, bah c'est comme si je voyais ma mère et... c'est pour ça j'm'entends pas quoi. C'est comme si j'voyais mes parents et c'était ma mère... et voilà... C'est l'éducateur qui m'disait ça quand j'étais placée qui m'disait, ouais « c'est comme si tu voyais ta mère ». Parce que je me disputais que avec la mère... et l'homme je me dispute jamais avec. Et avec mon père je me dispute jamais ». Durant cette période, les professionnels sont partagés entre deux stratégies : soit tenter de restaurer des liens sains entre Lise et sa mère, soit, au contraire, couper définitivement les ponts : « que Lise parvienne à faire le deuil de sa relation avec sa mère ». Cette hésitation est abordée par l'éducateur référent lors de sa participation aux réunions mensuelles en détention ainsi que lors de l'entretien individuel que je réaliserai avec lui.

À chaque rencontre, Lise se définit avec insistance comme quelqu'un de « violent », violence qu'elle explique par la dureté de son parcours :

*« C'est un centre où y'a plusieurs familles d'accueil, c'est au moins une dizaine quoi. A peu près. Ça fait j'les ai faits tous à peu près. P'tet pas tous mais la plupart. Presque... Sûrement les nouvelles je les ai pas faits parce que... parce que des fois on faisait des réunions tout ça quand ils savaient à mon sujet ils voulaient pas de moi quoi. Ils savaient que j'fuguais, que j'traitais, que j'frappais, que... J'étais battue par mon père et ma mère, ça fait bah maintenant... je vois que la violence, j'ai connu que la violence chez moi, euh... du coup, je connais que les gros mots, je connais que ça moi dans la vie... ça fait maintenant, il y a quelqu'un qui va me faire chier, ben je vais même pas entendre parler, je vais frapper direct en fait. C'est comme si j'étais comme un garçon quoi ».*

Lorsqu'elle revient sur toutes ces années, une seule expérience est décrite comme positive : lorsque dans le cadre d'un placement en CER elle participe à un voyage en Afrique qui lui fait découvrir les joies de la maçonnerie :

*« Moi j'aurais voulu faire soit esthéticienne, ou soit maçonnerie... (rires) c'est pas pareil !! Maçonnerie, quand j'étais en Afrique en fait... c'est quand je suis partie en CER : centre d'éducation renforcée. Je suis aussi allée en Corse, dans le Vercors... En Afrique, on a puisé l'eau, pour se laver, l'eau elle était gelée comme je sais pas quoi... On a refait l'école... et puis on fait la maçonnerie quoi. Et après on donne des idées, on a fait plein de trucs quoi. Le lundi c'était l'association des femmes, tu devais balayer la cour... tu devais ramasser des trucs c'était plein de boulot quoi. Tellement c'est un pays pauvre, t'as plein de papiers, t'as des vieux trucs qui traînent qui rouillent et tout... même des piles tu peux utiliser encore euh... D'un côté j'ai bien aimé, ça m'a plu. Et là bah si je trouve une formation en maçonnerie, une formation ici, ce serait bien ».*

Plus tard, en CAP vente (« je fumais, je buvais, je séchais les cours »), Lise agresse violemment l'une de ses camarades. Cet accès de violence sera le geste de trop pour la Juge qui jusqu'ici cherchait, selon les dires de Lise comme celui de l'éducateur, à lui « éviter la prison » :

*« Dès que je suis arrivée au tribunal, je me sentais énervée, euh... ça je vais partir en prison, je le sentais quoi. Je suis quand même partie. Ah, je le sentais quand même. Je veux dire... Elle m'a laissé quand même pas mal de chances, elle m'a laissé au moins 5-6 fois de chances j'ai failli aller en prison... Et je me suis dit, maintenant c'est la bonne quoi ».*

## II – UNE MINEURE CHEZ LES MAJEURES : TRAITEMENT D' EXCEPTION

Mineure incarcérée chez les majeures, Lise n'est cependant pas censée côtoyer ses codétenues. Ce paradoxe initial constitue la source fondamentale d'inégalité de traitement entre les filles et les garçons incarcérés : Lise doit sortir en promenade seule, à des heures différentes de celles des majeures, ce qui renforce très largement son isolement en détention. La seconde source d'inégalité, par rapport aux garçons, réside dans son rapport au personnel pénitentiaire : les surveillantes du quartier femmes n'ont pas bénéficié de formation spécifique pour travailler avec les mineures, et voient l'arrivée de Lise comme un élément qui vient perturber l'équilibre quotidien de la détention. « Moi, je m'en méfie de la mineure, je suis sûre qu'elle va poser des problèmes » entends-je régulièrement. D'une manière générale, les surveillants de la maison d'arrêt ont une mauvaise image du quartier mineurs et des mineurs détenus, ce que j'aurai régulièrement l'occasion de vérifier lors des discussions informelles, notamment le midi lorsque j'ai l'occasion, au restaurant administratif, de multiplier les échanges avec des surveillants qui ne travaillent pas au quartier mineur ; ou lorsque je me

rends au quartier disciplinaire. Le jugement général est sans appel : « c'est tous des branleurs », qui bénéficient d'un « traitement privilégié » illégitime en détention.

Les seuls moments de contacts avec les autres détenues sont les cours (français, maths, anglais, histoire) qui l'occupent une dizaine d'heures par semaine, ou lors de mouvements spécifiques :

*« Je traîne pas beaucoup avec les majeures... comme je suis mineure... Je suis la seule mineure, je peux pas rester avec les majeures en promenade. Donc ça fait que je les fais pas, moi je suis toute seule, ça sert à rien. Alors je sors pas. Mais sinon, je vois les femmes quand je suis en cours. J'parle avec eux, mais comme hier j'ai fait des radios, comme en salle d'attente et tout, je parle avec eux. Mais ça fait du bien d'parler parce que tout'seule, ça le fait pas quoi. Être enfermée entre 4 murs, c'est un peu chiant quoi. Comme moi j'ai l'habitude de sortir tous les jours, voir des amis... C'est pas marrant quoi ».*

En détention, Lise ronge son frein. Souvent l'envie lui prend de résister et se rebeller, mais le désir de sortir le plus rapidement possible de prison la contraint à « se tenir tranquille ». Pour gérer son stress, des Atarax lui sont prescrits.

*« Comme mon éducateur m'a dit parce qu'il sait très bien comme je suis, que je vais ouvrir ma gueule. Il m'a dit, il faut pas, « il faut pas, parce que sinon, je vais rester plus longtemps ». Et donc j'ai pas envie de rester plus longtemps. Je suis déjà pressée de sortir, donc si je reste plus longtemps... Ouais, je préfère fermer ma gueule, même si j'ai pas l'habitude... Mais de toutes façons, je prends des cachets maintenant, parce qu'avant je prenais des cachets, Atarax, là pour me calmer. Ouais parce qu'il faut que je me calme parce que sinon. Il y a des surveillantes qui sont strictes quoi... et quand t'es énervée... ».*

La situation de Lise est abordée lors d'une réunion hebdomadaire, qui réunit éducateurs et surveillants, les membres du personnel SMPR ayant reçu comme consigne de ne pas participer à ces réunions pour préserver le secret médical. Le chef de détention du quartier femme explique que contrairement aux rumeurs initiales qui pronostiquaient que Lise allait poser des problèmes en détention, elle est « sage » : « tout va bien », ce qui signifie surtout qu'elle ne pose pas de problème à l'ordre interne de la détention. La réunion est courte. Le passage en commission d'application des peines est planifié pour la mi-février. Michel rappelle les envies de Lise : faire une formation « esthéticienne » ou une formation « maçonnerie » (l'idée d'une formation maçonnerie provoque des sourires). Il indique qu'elle a trouvé une famille d'accueil (celle qui avait accepté de la prendre avant son incarcération a également accepté de patienter le temps de sa détention). On évoque la mise en place d'une « protection jeune majeur », qui permettrait à Lise de rester un peu plus longtemps que prévu dans sa famille d'accueil.

Le jour de la CAP, le Juge des enfants, qui fait office de Juge d'application des peines, commence son interrogatoire :

« JAP : Est-ce que le fait de voir les éducateurs et les psy, ça vous fait réfléchir ?

Lise : Non, mais je suis obligée.

JAP, gêné : Ça a au moins le mérite de la franchise ».

Sylvain, son éducateur en détention, explique : « elle a toujours adhéré aux différents projets de placements, ça c'est quelque chose qu'on peut pas lui reprocher ». « Lorsqu'elle est en collectif, elle est inquiète, mais quand elle est seule, elle parle assez facilement ». Sylvain propose que Lise effectue un stage « violence et parole » à l'issue de la détention. Lise ne rechigne pas à l'idée (elle n'est pas en position de rechigner quoi que ce soit, la durée de sa détention est en jeu), mais rappelle que le plus important est qu'elle trouve un appartement pour ne pas se retrouver dans la rue lors de sa majorité. La discussion se poursuit ensuite sans Lise. C'est l'occasion pour le chef de détention du quartier femme de rappeler que contrairement aux inquiétudes des surveillantes, Lise est « très respectueuse de l'autorité ». Finalement, ses 8 jours de remise de peine lui sont accordés, et Lise, de retour dans la salle, se fera expliquer par le juge : « c'est une forme d'encouragement pour le futur, il faut que vous compreniez que vous pouvez compter sur les éducateurs, parce que si je comprends bien, vous n'avez personne sur qui compter dehors ».

Le second entretien avec Lise est essentiellement consacré à sa future sortie de prison. Lise est partagée. D'un côté, elle a hâte de sortir de prison, et la perspective de vivre en ville la réjouit :

« On m'a dit que c'était hyper grand (la ville en question compte 36 000 habitants), en plus il y a beaucoup de magasins... je vais passer tout mon temps à faire les magasins... j'adore ça ! Fallait pas me dire ça ! (rires) ».

De l'autre, le fait d'être passée en prison lui fait redouter que le stigmate carcéral ne vienne dégrader ses relations avec sa nouvelle famille d'accueil :

« J'ai peur comment elle va réagir parce qu'elle sait que j'ai fait de la prison en fait. Et surtout quand c'est des nouvelles familles d'accueil... Je suis un peu stressée, c'est normal. Si elle sait que je viens de la prison, je crois qu'elle aura encore 10 fois plus peur... Je crois qu'elle va croire que je suis vraiment une délinquante et tout, c'est ça que j'aime pas ».

La sortie est donc proche ; je prévois de revoir Lise à l'extérieur. Pourtant, lundi, le jour officiel de sa sortie, je comprends vite, en entrant dans le bureau administratif des éducateurs, que quelque chose ne va pas : Sylvain, qui suivait la détention de Lise, ne cache pas sa colère et son désarroi. Il m'explique que la veille du week-end, « on » a découvert que Lise avait été en réalité condamnée à quatre mois de prison et non pas trois. Il s'avérera difficile de savoir d'où vient l'erreur, du greffe ou en amont. « Si on voulait l'enfoncer, on ne s'y prendrait pas autrement » s'insurge Sylvain. Il parle de démission, de mutation à La Réunion, de retour au milieu ouvert : la prison devient, plus que jamais, suffocante. Au delà de l'erreur commise, je réalise à quel point les efforts de préparation à la sortie sont contraints par le cadre sécuritaire de la détention.

Mais il y a pire, m'explique Sylvain : « en apprenant ça, Lise était énervée, elle a poussé une surveillante en voulant rentrer dans sa cellule ; ils l'ont puni de 10 jours de mitard ». Lise devait donc être libre, elle est au quartier disciplinaire. Je demande à Sylvain si dans ce contexte il est possible de réaliser un nouvel entretien avec elle. Il lui semble que oui, mais me prévient : « ils ne t'ouvriront pas la grille de sa cellule au QD, tu devrais faire l'entretien à travers les barreaux ; même pour moi, ils ont pas voulu ouvrir ». J'en frémis d'avance. Je commence à théoriser avec lui ce que j'appelle la *gestion sécuritaire de la détresse*, qui fait que

régulièrement, le désarroi d'un jeune est puni en commission de discipline. Sylvain approuve, mais j'arrête rapidement car je sens qu'il est de plus en plus déprimé.

Je me rends donc au quartier femmes (contrairement aux hommes, le quartier disciplinaire pour les femmes se situe à l'intérieur même du quartier femmes), et demande à voir Lise. Je demande à la surveillante qui m'accompagne au QD comment elle va, et suis éberlué par sa réponse : « *Lise, comme d'habitude, elle fait sa mauvaise tête, elle est agressive, de mauvaise humeur* ». « *Tu m'étonnes* », ai-je envie de lui répondre. Nous réaliserons donc l'entretien à travers les barreaux ; je m'excuse bêtement auprès de Lise de la situation, mais elle m'indique qu'elle est contente de pouvoir discuter. Elle raconte :

*« Il me restait 3 jours... et je l'ai vu vendredi, j'ai pris un mois pour une affaire qui date de trois ans quoi. En 2004, ça fait, j'avais juste 14 ans. Quand j'ai été jugée le 15 janvier, quand j'ai été en prison, j'ai pas entendu l'affaire. Soi-disant ils en ont parlé, mais... même mon éducateur, il a pas entendu (l'éducateur référent en question me confirmera qu'il n'était pas au courant, lui non plus de ce mois supplémentaire). Ils auraient dû en parler, ils ont dû dire : « bah on règle cette affaire, tant qu'à faire ». Quand je suis arrivée, j'étais surtout stressée pour voir si j'allais en prison ou pas quoi. Ils m'ont dit que trois mois en prison, j'ai compris trois mois au total... (...) J'étais dégoûtée. J'étais en promenade, mais j'entendais pas les mecs (les mineurs), donc moi, j'avais envie de parler, je voulais plus rester en promenade, alors je reste 5-10 minutes, j'en ai marre. Alors ça fait, je tape à la porte juste pour rentrer. Alors je tape pendant un bon moment, et elle me fait : « ouais mais tu sais, la promenade c'est une heure, c'est une heure ». Je fais : « j'en ai rien à faire, j'ai envie de rentrer dans ma cellule ». Alors ils ont commencé à péter un câble quoi, et moi j'ai... je me suis énervée quoi. Et ils étaient au moins 5-6 devant moi, juste pour faire peur. D'habitude y'en a un ou deux, là ils sont 5-6, comme par hasard. Donc moi, ils étaient 5-6, j leur ai dit que je voulais rentrer dans ma cellule, donc j'ai fait ça, juste pour rentrer quoi, ça fait, j'ai poussé n'importe qui ».*

10 jours de quartier disciplinaire correspondent à une peine lourde pour un mineur. Alors que la durée de QD maximum pour les majeurs est de 45 jours, elle l'est, au moment de l'incident, de 15 pour les mineurs (aujourd'hui de 7). Je ne peux m'empêcher de penser que là aussi, le fait d'être détenue dans un quartier pour majeurs a joué sur la longueur de la peine infligée à Lise.

Les privations spécifiques du quartier disciplinaire sont l'occasion de mettre une fois de plus au jour l'importance fondamentale de la télé comme passe-temps central en détention. Elle détaille également les humiliations spécifiques du quartier disciplinaire au premier rang desquels le passage de la « gamelle » s'effectue à travers les barreaux de la grille de sa cellule, évoquant indubitablement un chenil :

*« Dans une cellule normale, t'as la télé. Ici, t'as rien, t'as pas de télé, tu t'ennuies... Je serais dans ma cellule, je pourrais regarder la télé quoi. Parce que là, y'a les séries, et moi, pendant une semaine je vais louper mes séries... quand je vais reprendre lundi, je vais rien comprendre ! Parce qu'ils expliquent des trucs mais ils expliquent pas tout quoi... ils passent des passages précédents. C'est important les séries hein ! En plus là y'a une nouvelle série et tout... Et puis là, t'as une barrière... »*

(Nous sommes gênés de la grille qui nous sépare. Silence) Ouais pour discuter c'est...  
C'est pas vraiment bien...

Tu sors quand même en promenade ?

*Non, j'y vais pas. Ça sert à rien, je suis toute seule... Surtout quand je vois le soleil, y'a des moments je serais peut-être sortie, ça donne envie de sortir quoi. Je serais peut-être dehors, comme hier, y'avait du soleil, et tout, je fais : « oh là là, ça donne envie ». Je serais peut-être dehors en train de m'amuser, en train de travailler... Ici, tu peux seulement sortir pour aller en promenade c'est tout. Ou pour prendre ta douche. Parce que eux ils viennent, mais ils ouvrent pas la grille ici... quand ils donnent à manger, ils passent tout dans le trou.*

Ils passent là... ?

*Même les habits et tout hein...*

Dans ce petit trou là ? (je montre une petite ouverture, à droite des barreaux)

Ouais. Bah ils mettent les trucs en biais... même les livres ils me les passent par le trou...

Donc ils le tordent et ils le passent ?

Ouais voilà.

Et comment ils font pour le... ils peuvent pas passer une assiette là-dedans ?

Nan, c'est des... c'est pas des assiettes qu'on a, c'est euh... des trucs euh...

Ah oui, des sortes de petits bacs euh...

Ouais voilà.

Et ça passe ?

Bah ouais, ils passent en biais... Ça fait ils ouvrent jamais la grille. Sauf pour la douche ou la promenade ».

L'entretien tourne court. Au bout de 20 minutes, et après lui avoir souhaité tout le courage possible, nous convenons de nous revoir dehors.

### III – RETOUR À L' AIR LIBRE : FAMILLE D' ACCUEIL ET STAGE

Malgré ce mois supplémentaire, Lise intègre la famille d'accueil initialement prévue. Je la rencontre deux mois après sa détention. Lise est transformée : sa peau est à nouveau saine, elle prend visiblement soin d'elle (« *j'ai eu le temps de couper mes*

cheveux, j'ai fait une coloration, mes mèches et tout, je suis contente quoi. Ça change »). Maquillée, elle semble radieuse. Elle me répétera plusieurs fois qu'elle est bien habillée, que ça lui fait du bien.

L'entretien est structuré par trois éléments principaux. Premier élément, les mauvais souvenirs de la prison, et l'incertitude fondamentale dans laquelle ses déboires en détention l'ont plongée : « ça va faire deux mois que je suis sortie, mais j'y pense encore. Les sales moments. Pas pouvoir fumer. Et puis je ne savais pas où j'allais habiter, je ne savais rien du tout sur l'accueil ». Lise reviendra plusieurs fois sur la dureté d'un régime qui interdit aux mineurs de fumer ; elle évoque notamment la création des « nouvelles prisons pour mineurs (les EPM) » et « plaint ceux qui seront là-bas, parce que ça sera impossible de gratter des clopes chez les majeurs ». Elle aborde également l'incertitude pénale qui caractérise encore sa situation présente : elle doit encore passer devant la juge « pour une vieille affaire », mais se déclare néanmoins relativement confiante : « la juge, elle va voir que je travaille, que j'ai changé, elle va pas me remettre en prison, ça serait débile ».

Second élément, la qualité de sa relation avec sa nouvelle famille d'accueil, le stage qu'elle effectue dans la vente, et ses différentes démarches d'insertion :

*« J'ai demandé à la juge de rester encore plus longtemps et je suis passée au tribunal, elle m'a dit que je pouvais rester 6 mois en plus. Je cherche du travail et tout, j'ai trouvé un stage, je termine le 30, je commence aujourd'hui quoi, et après je vais essayer de trouver... de chercher pour juillet-août et là, j'ai déjà trouvé l'école pour le mois de septembre. Je suis allée m'inscrire hier. Et là, il faut que je cherche un appartement quoi ».*

Enfin, dernier élément, son aventure amoureuse avec « un garçon bien » :

*« c'est mon voisin, j'ai juste à traverser la rue... mais c'était du hasard parce qu'on était ami et après je ne sais pas ce qui arrivé... (rires) ça va faire... deux semaines, c'est tout frais quoi. Il va à l'école, il fait...bâtiment en fait. Il a un entretien, il fait un CAP en fait. Lui, c'est le boulot avant quoi. Comme moi, j'ai dit, moi c'est le boulot avant et loisirs après quoi. C'est la première fois que je vois un mec aussi sérieux quoi, c'est vrai parce que la plupart des mecs que j'ai connus, c'était pas trop sérieux quoi. Lui, je sais pas, il est vraiment sérieux, il va travailler et tout, franchement, c'est la première fois quoi. C'est rare hein. C'est vrai, c'est rare, tu vois, un mec aussi sérieux que ça quoi. Généralement, tu vois les mecs... ils font des petites conneries quoi ».*

Elle évoque encore pêle-mêle la cadeau de sa grand-mère, qui lui a transmis 275 euros via un compte bloqué dont elle pourrait disposer le jour de ses 18 ans (« pour moi, c'est beaucoup d'argent ») ; ses efforts pour « remplir son CV » ; la sortie en boîte qu'elle a prévue de faire avec sa famille d'accueil (« comme ça, s'ils viennent avec moi, on pourra revenir tard ») ; le fait que depuis qu'elle est sortie de prison, elle ne regarde plus la télé (« ça me fait penser à la prison ») ; son désir d'aller dire bonjour aux éducateurs qui se sont occupés d'elle au service de placement familial ; l'arrêt du cannabis (« ça ne me dit plus rien quoi. Au début, je transpirais et tout, mais maintenant ça ne me dit plus rien ») ; l'achat d'un téléphone qui lui permet de rester connecté à son petit ami. Lorsque j'évoque l'une des formulations premières des objectifs de la recherche, travailler sur « l'effet » de la détention, elle refuse de donner à la prison un rôle positif, et préfère mettre en avant un cumul de facteurs (passage à la majorité, qualité de la famille d'accueil, etc.). Mais peu importe, Lise semble aller mieux, et, débarrassée progressivement de ses souffrances intimes, trouver progressivement sa voie.

« Ça fait vraiment plaisir de te voir...  
Changée. Ça se voit hein... »

Oui. Tu es mieux dans ta peau... ».

\*

Épilogue : deux mois après cet entretien, j'ai l'occasion de croiser Sylvain sur son lieu de travail à l'extérieur de la prison. Il m'annonce : « Tu te souviens de Lise ? ». « Bien sûr je répons. Tu as des nouvelles ? » « Elle a eu un accident de scooter avec un type dans un rond-point, elle est dans le coma »

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

## RICARDO, 17 ANS

« La prison cela ne sert pas à faire arrêter les choses. Maintenant je sais que si je vais planter quelqu'un dans la rue je vais aller en prison, avant je ne le savais pas, mais je vais quand même planter ».

Ricardo, 17 ans, incarcéré pour la première fois, est un « déraciné » pour lequel l'incarcération ne fait, pour lui, aucun sens. Il vit en France depuis 4 ans, après avoir passé son enfance en Colombie dans des conditions de grande pauvreté et de violence quotidienne. Suite à l'assassinat de son père, sous les yeux de Ricardo, sa mère décide de partir en France. Or, l'arrivée en France suscite une profonde désillusion pour Ricardo, contraint de vivre de nouveau dans des conditions précaires et difficiles, et ce d'autant plus qu'il ne maîtrise pas la langue française. En outre, alors que Ricardo se présente comme un bon élève en Colombie, il est contraint de recommencer une scolarité en France à un niveau plus faible, ce qui le démotive fortement. Ayant un parcours atypique, il parvient difficilement à avoir des amis, tant dans son quartier qu'à l'école ou en prison. En effet, il exprime le décalage entre ces jeunes et sa propre histoire, n'ayant aucun référent commun sur lequel construire une relation. Ayant grandi dans un environnement très violent où la justice n'intervenait guère, Ricardo ne parvient pas à saisir que son acte (une agression au couteau sur plusieurs personnes) puisse susciter une telle réponse carcérale, ou même judiciaire. Cependant, cette incarcération rend plus amère encore sa vie en France, et Ricardo souhaite rentrer en Colombie dès que possible : il affirme y avoir ses racines et ses amis. Cette amertume est particulièrement présente dans l'entretien réalisé à la sortie de prison, affirmant être plus agressif et plus sur la défensive qu'auparavant, rappelant là un trait maintenant identifié de l'effet de la prison par les sociologues. Ricardo a réintégré la seconde même s'il est bien peu motivé. Par ailleurs, il décrit des journées vides et ennuyeuses qu'il ne sait comment remplir. Il éprouve une forte culpabilité à l'égard de sa mère, estimant qu'elle a fait des sacrifices qu'il n'a pas su et ne sait pas honorer. Il confirme son souhait de rentrer en Colombie, seul avenir qu'il envisage.

### I – PARCOURS PRÉ – CARCÉRAL : VIOLENCE, PAUVRETÉ, DÉRACINEMENT

Ricardo est né en Colombie en 1989 et il y a vécu jusqu'à ses 13 ans. Il y décrit sa vie avec nostalgie bien qu'il vivait dans une grande pauvreté au cœur d'un bidonville :

*« La maison en Colombie il n'y avait même pas de table, on mangeait par terre. C'étaient des grosses pièces par contre mais c'étaient des pièces vides. On mangeait pas bien, c'est pour ça que je suis maigre. Les petits déjeuners, il n'y avait pas de petits déjeuners, si on avait de la chance, c'étaient les restes du dîner. Le déjeuner on le prenait à l'école mais ce n'était pas la cantine, on était obligé d'acheter chaque jour. Moi je n'avais jamais d'argent alors je ne mangeais pas le déjeuner, des fois, des fois je mangeais vite fait mais je mangeais des fois ».*

Le second élément très présent dans le discours de Ricardo est la violence. Elle lui paraît familière et ordinaire. Ce rapport à la violence est essentiel pour comprendre la manière dont il appréhende le geste l'ayant conduit en détention. La violence est omniprésente dans le quartier (celui qui le dirige est celui qui est parvenu à tuer l'ancien chef du quartier) :

*« Ben c'était une vie normale, normale, quand je dis normale, il y avait des violences, beaucoup de violences, des trucs qui pourraient choquer les gens ici. Jamais je n'ai entendu une bagarre, à chaque fois ils se tuent. Quand j'étais là-bas il n'y avait pas de police. Il y avait juste les nettoyeurs, le couvre-feu c'était l'État qui le mettait, l'État il envoyait des camionnettes genre à 10 h 00, elles passaient dans le quartier et elles tuaient les gens qui traînaient ».*

La brutalité des rapports sociaux touche également sa famille : plusieurs de ses oncles ont tué ou se sont fait tirer dessus. Ricardo a été le témoin du décès de son père fusillé devant lui. Suite à ce drame, la mère de Ricardo décide de quitter la Colombie. Elle part d'abord seule afin de travailler et d'économiser de quoi financer le départ de ses fils confiés à leur grand-mère. Ils rejoignent leur mère l'année suivante alors âgés de 13 et 11 ans. L'arrivée en France est une désillusion très éprouvante pour Ricardo qui avait largement rêvé à leur nouvelle vie.

*« Quand on est arrivé, moi je m'attendais à retrouver un grand truc, je me suis dit « ma mère elle est en France, elle a de l'argent et tout, elle est riche maintenant » et je rentre et déjà il fallait passer par les poubelles et je me disais « on rentre par les poubelles, c'est quoi ça » parce que je voyais l'entrée de l'immeuble qui était bien classe et je regarde les escaliers, de grands escaliers et je me dis que c'est un truc de fou et là on esquivait les escaliers et on va dans les poubelles alors je me suis dit « non ». Après je vais, je monte et tout et je regarde la pièce où il y avait plein de monde, il n'y avait même plus de place pour que je m'assoies ».*

Son ignorance du français renforce la difficulté des premiers mois. Plus largement, Ricardo se présente comme un déraciné contraint à une acculturation. Ricardo, son frère et sa mère vivent dans une grande précarité financière. Ils déménageront à quatre reprises. De décembre 2001 à décembre 2002, ils habitent dans une petite chambre d'environ 15 m<sup>2</sup> qu'il partage avec une autre famille de 4 personnes. Au cours de cette période saumâtre, son frère fait une dépression où il tente de mettre fin à ses jours. De décembre 2002 à 2004, ils résident dans une chambre pas plus grande mais qu'ils ne partagent pas. Puis, ils vivent un an dans un petit pavillon de deux pièces en banlieue que Ricardo n'a pas apprécié car ils étaient excentrés de la ville. Enfin, depuis 2006, ils logent dans un appartement acheté par le père d'un très bon ami de son frère qui leur fait bénéficier d'un loyer préférentiel. Depuis son

arrivée en France sa mère travaille : elle fait des ménages et garde des enfants. Ricardo est très proche de sa mère qui était très jeune lorsqu'il est né. Leur relation peut paraître ambiguë : au parloir sa mère s'assoit sur ses genoux et il refuse qu'elle entretienne des relations avec les hommes.

Ricardo déplore à plusieurs reprises que son départ de Colombie l'ait retardé dans sa scolarité (il recule nous dit-il de deux ans). Arrivé en France à l'âge de 13 ans, sa scolarité est dans un premier temps rendue difficile par l'absence de maîtrise de la langue française.

*« Je voyais les profs et je ne comprenais pas, les enfants ils venaient me parler, je ne comprenais pas, c'était très difficile, très difficile, je ne comprenais rien en cours. En espagnol les gens ils se vouvoient, moi je vouvoie ma mère et j'avais toujours la mentalité je vouvoie tout le monde donc il y avait des petits de mon âge et je disais « vous faites quoi ? », ils me regardaient en me demandant pourquoi je les vouvoyais et je ne comprenais pas et ils parlaient ».*

Huit mois s'écoulaient où il erre. L'année suivante (2002-2003) il intègre une 5e en classe non francophone. Il suit les cours assidûment. Il effectue ensuite sa 4e et sa 3e dans un autre collège où il est régulièrement absent. Puis, il intègre une seconde technologique en septembre 2005 mais son absentéisme est très fréquent et son comportement perturbateur.

*« Après ah là, là... il y a la seconde qui arrive. Ah ! la seconde catastrophe, c'était... Oh là, là, c'était n'importe quoi, j'y allais une fois ou deux, trois fois par semaine ou deux ou trois heures. Je m'embrouillais beaucoup avec les gens, j'étais le genre de petit gars qui tape les autres, qui fait le caïd, je tapais sur les gens, je prenais les portables des gens, quand j'y allais cela se passait vraiment mal. J'étais insolent, très insolent, ça énervait beaucoup les profs ».*

Le proviseur refuse que Ricardo redouble au sein de cet établissement. En septembre 2006, il intègre un nouveau lycée : sa scolarisation se déroule sans incident mais elle est interrompue par son incarcération. L'établissement accepte de ne pas l'exclure, s'il est libéré à la fin des vacances de Noël. Le juge entendra cette condition et prononcera sa libération début janvier le jour de la reprise des cours, la ligne scolaire interférant avec la ligne socio-pénale.

Comme les autres lignes biographiques de Ricardo, sa ligne de sociabilité secondaire a été rompue lors de son départ de Colombie. Arrivé en France, c'est tout un réseau de sociabilité qu'il doit reconstruire. Or les déménagements de la famille rendent difficile son inscription dans un réseau relationnel stable. En outre, les distinctions entre les histoires de vie des jeunes et son histoire personnelle empêchent des amitiés de se construire.

*« Non, les copains je m'en fous, je m'en fous. Mes potes ils ne sont pas ici, ils sont en Colombie, moi je vais rentrer en Colombie parce qu'ici ce n'est pas chez moi, je ne me sens pas chez moi ».*

Ricardo est isolé et son mode de vie se distingue nettement de celui des autres jeunes incarcérés : il ne sort jamais le soir et passe beaucoup de temps avec son amie. Son indifférence face aux habits de marques et à l'argent le distingue encore des autres mineurs.

*« Quand je ne vais pas chercher ma copine je rentre à 17 h 45 je rentre à la maison, je me fais à manger et j'allume la console. Je fais le ménage... après je prépare un truc vite fait pour ma mère. Je ne suis pas un gars qui sort le soir, je m'en fous, même pas les vendredi, samedi ».*

Par ailleurs, il commet peu de délits. À l'exception de quelques vols en magasin et de bagarres, il effectuera des vols au cours d'une période de deux mois lors de sa première seconde où il se sépare de son amie. Ils volent à l'école divers biens : argent, portable, carte bleue, lecteur numérique... Irritable et instable, il « plante » trois personnes.

*« Là dans la seconde c'est parti en couilles, n'importe quoi, en deux mois j'ai fait beaucoup de bêtises, en deux mois. Des vols, beaucoup de vols, planter des gens dans les transports en commun, des trucs comme ça... des gens comme ça, gratuitement pour un regard ».*

Ricardo n'est jamais accompagné lorsqu'il commet ses délits : ses actes ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une pratique collective contrairement à d'autres mineurs incarcérés. L'aspect immoral de ces actes est neutralisé par un discours qui les rationalise :

*« Non je n'ai pas regretté parce qu'il n'y a rien qui me poussait à regretter. Je ne connaissais pas le gars, si cela se trouve c'était un fou pire que moi et ce jour-là il n'avait pas de couteau, voilà si cela se trouve il aurait fait la même chose. Pourquoi je regrette, non, c'était personne pour moi. Encore s'il avait été avec des enfants, là jamais je n'aurais fait ça. Quand il y a des enfants je reste tranquille et je pars. Je ne suis pas un psychopathe. Et puis à chaque fois je faisais attention où je les plantais, je les plantais dans la cuisse, sauf une fois... Toujours je cherche à ne pas tuer, je ne suis pas un tueur. Je ne suis pas un délinquant madame... ».*

Mise à part une admonestation suite à des tags, l'incarcération est la première mesure judiciaire prononcée à son encontre. Il n'a alors jamais été suivi par un éducateur.

## **II – L' ENFERMEMENT**

Les conditions d'incarcération sont présentées par Ricardo comme très satisfaisantes : il n'a pas toujours bénéficié de ce « confort ». Elles sont également d'autant plus « agréables » que sa représentation de la prison était forgée sur le modèle des prisons colombiennes.

*« Les conditions ici dans la cellule elles sont très bien, une cellule c'est très bien. Si je suis SDF je me ferai mettre en prison et puis voilà, on mange bien, si j'étais SDF je ferai ça, je tue quelqu'un et je vais en prison pour 10 ans... C'est beaucoup moins dur ».*

*que je ne pensais, beaucoup moins dur, c'est chaleureux. La prison cela me faisait peur que ce soit comme je connais parce que moi je vois la prison en Colombie et ce n'est pas du tout comme ici ».*

Les relations qu'il entretient avec le personnel sont très bonnes, même s'il souhaite conserver une distance, les relations pouvant être qualifiées de normées :

*« En plus les surveillants ils sont bien, les surveillants ils ne sont pas comme ils les décrivent dans les films, dans les musiques. Mais bon, ce n'est pas mes potes « surveillant, ça va surveillant, on a quoi ? promenade » cela se passe bien, je ne leur parle pas mal, ils ne me parlent pas mal, des fois on parle vite fait, même pas, ce n'est pas mes potes ».*

Ricardo accepte toutes les activités qui lui permettent de sortir de sa cellule. À l'intérieur de celle-ci, ses principales distractions sont la télévision, les sudoku et les pompes. Son temps est également consacré à l'apprentissage des techniques d'adaptations secondaires : fabriquer un yoyo, faire une chauffe... Il s'intègre lentement au sein de son groupe. Il explique ce comportement par le sentiment d'absence de référent commun avec les autres mineurs du fait de son passé spécifique.

*« Je ne suis pas très bavard. Moi je ne suis pas... parce que eux ce sont tous des gars des cités, moi je suis un Colombien, un gars de bidonville, ce n'est pas la même chose, eux ils ont leur histoire et moi j'ai mes histoires à moi et ce n'est pas les mêmes, ce n'est pas le même rapport, vous voyez alors moi je ne raconte pas trop ma vie ».*

Bien que son incarcération se déroule sans difficulté, il refuse de s'installer ou de s'y adapter.

*« Lui (un autre mineur) vous avez vu, il est comme à la maison, sa cellule elle est très décorée, c'est très bête de sa part parce que cela s'appelle la prison, il se sent bien, il se sent comme chez lui, il met des posters aux murs, il fait comme si c'était chez lui et moi je ne le ferai jamais ».*

Ricardo bénéficie de rares contacts avec l'extérieur à l'exception des liens fréquents avec sa mère. Lors des parloirs, il veut faire « bonne figure », cachant le désarroi parfois ressenti.

Ces entretiens révèlent que l'incarcération ne fait pas sens. D'abord, il ne comprend pas qu'un tel acte suscite une réponse judiciaire. Il lui est difficile de qualifier son acte d'infraction et moins encore de tentative d'homicide volontaire, celui-ci lui paraît dénué de violence au regard du contexte dans lequel il a grandi.

*« Ben vous voyez, pourquoi je suis là ici, en Colombie, jamais je n'aurais été en prison. Même ici quand je l'ai fait je me suis dit que je n'allais pas aller en prison. Je n'ai même pas pensé à la police, alors qu'ici la police elle te tombe dessus direct. C'est bizarre, cela m'a fait très bizarre, moi je ne m'y attendais pas. En Colombie, je ne serais pas parti en prison, au pire ils m'auraient tué, les mecs ils seraient venus et ils m'auraient mis une balle dans la tête ».*

Ensuite, son incarcération ne fait pas sens car elle est arbitraire selon lui suivant l'idée que l'humeur du juge participe largement à ses prises de décision. De plus, ce sentiment d'arbitraire est renforcé par l'incertitude de sa date de sortie. Enfin, son rapport à la justice est empreint d'ambivalence dans la mesure où, bien qu'il ignore en grande partie les rouages de la justice, il se présente comme un acteur qui en maîtrise certains codes. Nous apprenons à Ricardo qu'une convocation chez le juge n'est pas synonyme de jugement. De même, on repère la méconnaissance du fonctionnement judiciaire dans l'extrait suivant :

*« J'espère, qu'ils vont me juger avant que j'ai 18 ans pour ne pas avoir une peine de majeur ».*

Néanmoins, il a intégré le « sens du jeu » : il a appréhendé les rôles et leurs exigences.

*« Je vais lui (au juge) dire que je regrette beaucoup ce que j'ai fait, je vais faire un gros développement juste pour dire que je regrette. Si, si, je regrette, je regrette mais je ne regrette pas à mort, je ne suis pas là « oh putain je les ai plantés, j'aurais pu les tuer », vous voyez ce que je veux dire. Mais je ne vais pas faire trop non plus parce que sinon c'est cramé que l'on en fait trop et qu'on s'en fout un peu. Ce qu'elle veut entendre la juge, ben c'est écrit sur le papier, elle veut entendre que j'ai pris conscience de mes actes et que je regrette, c'est écrit « attendu que l'accusé n'a pas pris conscience de la gravité de ses actes on l'envoie en prison », donc moi je vais dire que j'ai pris conscience de mes actes... Mais je sais que je vais les revoir les gens dehors et je vais leur rentrer dedans, je vais leur rentrer dedans. Là au jugement je vais dire devant le juge « ouais je suis désolé », je vais sortir tout le beau discours histoire de sortir mais si je revois les victimes, soi-disant les victimes... puff... je vais leur rentrer dedans ».*

Bien que la prison lui ait permis de mesurer la différence de violence tolérée en France et en Colombie...

*« Ben par rapport à ce que j'ai fait, en Colombie ce n'est pas grave mais par contre ce que j'ai fait je l'ai fait en France c'est beaucoup plus, c'est ça que j'ai réfléchi. C'est ça que j'ai compris ici, qu'en France on ne fait pas la même chose ».*

(...) il estime que cette incarcération ne l'empêchera pas de reproduire le même acte. Plus largement, la prison ne constitue en rien un frein aux carrières déviantes selon lui.

*« De toute façon la prison ça ne sert à rien... non ? Ça sert à rien... vous trouvez que ça sert la prison ? Moi je trouve que cela ne sert à rien. Cela rend les gens plus mauvais en fait. Pas moi, je ne pense pas en tout cas, j'espère. Je pourrai refaire ces mêmes choses, si j'ai un couteau dans la poche ouais. Obligé, à la base si j'ai un couteau dans la poche c'est que je vais planter quelqu'un. Ça peut recommencer, ouais je pense. C'est comme les trafiquants, les trafiquants de drogues quand ils sortent d'ici, ils ne vont pas arrêter de trafiquer de la drogue... Il y en a 5 des mineurs qui sont comme moi (primaire), le reste ce sont des récidivistes.*

*Vous voyez, ça prouve bien que la prison cela ne sert pas à faire arrêter les choses ».*

Enfin, selon Ricardo la prison accentuerait les risques d'accomplissement d'actes de violence car elle engendre une évolution des manières de se définir et de percevoir autrui.

*« Ça me rend dépressif et si on est dépressif on est très dangereux. Moi je vais sortir d'ici et je vais être normal, comme avant, mais ça change quand même, ça change les regards par rapport aux gens. Je vois les gens différemment. Peut-être avant quand je restais calme, je ne vais pas rester calme, vous voyez quand je vais voir des embrouilles dans la rue je restais calme maintenant peut-être que je vais y aller directement, vous voyez ».*

Partant de ces considérations sur la prison, Ricardo appréhende sa sortie. Alors que ses projets à court terme sont très précis, (après un passage chez le coiffeur, il ira manger un grec...) ces perspectives sur plus long terme restent très incertaines. Il pense reprendre sa scolarité sans parvenir à définir un projet professionnel. Se sentant toujours déraciné, il envisage de retourner en Colombie même s'il sait qu'une vie d'errance l'y attendra. En outre, son incarcération, loin d'être une fierté, constitue une source de stigmatisation. C'est pourquoi, il envisage de la dissimuler en prétextant des « vacances prolongées ».

*« Je ne vais pas dire c'est la prison, je suis à l'école, vous voyez, ce n'est pas une bonne image ».*

Son incarcération est lue également par Ricardo comme le signe d'une relation de don sans contre-don qui provoque culpabilité et honte. En effet, son incarcération relève selon lui qu'il n'a pas su recevoir et encore moins rendre ce que sa mère lui a donné :

*« Honte envers ma famille c'est tout, envers ma mère, c'est tout. Ma mère elle m'a amené ici pour aller à l'école, pour travailler et elle me sort de là-bas, de Colombie pour me ramener dans un pays bien, dans de bonnes conditions et je vais en prison, c'est pas normal ».*

### **III – DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON...**

Ricardo a été incarcéré 2 mois, il a été libéré début janvier 2007. Ricardo se montre très disponible, lorsque nous le revoyons après sa sortie de prison. Il adopte un ton nostalgique à l'évocation de sa fin de peine :

*« J'étais en train de m'y faire mais après les deux mois c'était normal, c'était tous les gens que je connaissais, c'était bien, ouais, c'était bien, bien, bien, ça parlait bien, ça rigolait bien. Au début quand je suis arrivé en prison, je ne parlais pas, je restais dans mon coin et vers la fin je parlais, je rigolais avec les gens ; on rigolait bien, on jouait au foot, c'était bien, c'était bien ».*

Cependant, sa détention est vécue comme une expérience stigmatisante. Ainsi, il refuse d'utiliser le mot prison comme si le fait de ne pas énoncer ce terme permettait d'éviter la souillure : ne pas dire c'est ne pas avoir fait.

*« Vous voyez moi je ne vais même pas dire que j'ai été en prison, cela sonne mauvais, je n'aime pas comme ça sonne. Quand ma mère elle me fait : « ouais quand tu étais en prison » et je lui dis : « quand j'étais à N.", je n'aime pas prison, je n'aime pas ça, vous voyez ce que je veux dire, cela sonne mal, cela n'a pas bon son dans l'oreille, vous voyez ce que je veux dire... cela fait criminel, cela fait prison, comment ça prison, cela ne fait pas bien ».*

Ricardo nie avoir été en prison auprès des jeunes de son lycée. Son incarcération est aussi une information personnelle à ne pas divulguer dans sa famille :

*« Imaginez, je vais en Colombie et je dis « ouais j'ai été en prison ». Moi je suis venu en France pour étudier, pour aller à l'école pas pour aller en prison ».*

La stigmatisation provient aussi d'un excès de considération qu'il rejette car elle le blesse : « Quand la compassion prend la forme de la pitié, elle peut abaisser celui qui la reçoit ».

*« Le proviseur était gentil avec moi, il était même trop gentil avec moi, je ne sais pas pourquoi, peut-être je lui ai fait pitié ou un truc comme ça, ça m'énerve... il est gentil avec moi parce que j'ai été là-bas, il n'est pas gentil avec moi parce qu'il me connaît ou parce qu'il est comme ça mais parce que j'étais là-bas. C'est de la pitié, je n'aime pas ça. Des gens qui m'appelaient jamais, qui ne me calculaient jamais et ils m'appellent pour me faire : « ouais tu étais en prison, hé si tu as un problème dis moi je ne te laisse pas tout seul ». Cela m'énerve, c'est de l'hypocrisie madame, parce que j'étais en prison, vous voyez... ».*

Depuis sa libération, Ricardo éprouve une certaine morosité quotidienne et une forte incertitude face à son avenir. Il vit toujours chez sa mère avec son frère. Il a pu réintégrer son lycée même s'il semble peu motivé par l'école, son absentéisme est alors fréquent.

*« Je vais en cours, je n'y vais pas tous les jours, j'y vais de temps en temps... enfin je n'y vais pas de temps en temps, j'y vais le plus souvent mais il y a des fois cela me prend la tête, j'ai envie de dormir des trucs comme ça, du coup je n'y vais pas. Il y a des gens qui aiment travailler, il faut faire aussi ce que les gens ils aiment, moi je n'aime rien, j'aime jouer, j'aime rien donc je ne vois pas ce que je peux faire si je n'aime rien, je ne peux rien faire ».*

Le sentiment que sa mère a fait des sacrifices pour lui l'empêche d'interrompre l'école.

Ricardo a été libéré sous contrôle judiciaire avec plusieurs obligations : obligation de suivi d'une scolarité ou d'une formation ; interdiction de sortir de chez lui sauf pour se rendre à son école ; suivi par un éducateur l'obligeant à répondre à toutes ses convocations (jusqu'à présent, Ricardo n'a pas été contacté par son éducateur) ; obligation de signer au commissariat une fois par semaine ce qui lui donne une occasion de sortir nous précise-t-il. Autrement, Ricardo sort très peu, son réseau de sociabilité reste restreint. À son domicile, il effectue toujours le ménage et fait à manger. Il passe du temps avec son amie et a très peu d'activités. Il s'ennuie, le quotidien carcéral lui paraissant moins vide que ses journées actuelles.

*« Je crois le temps il passe plus vite là-bas. Ouais je ne sais pas... parce qu'ici moi je fais quoi ici, si je regarde la télé, je joue aux jeux vidéo, je fais rien, je fais rien c'est comme si j'étais en prison mais chez moi et que j'ai une console ».*

Ainsi, la vie de Ricardo est très proche de son quotidien pré-carcéral. De même, il exprime toujours la volonté de rentrer en Colombie où il paraît plus simple de gagner sa vie...

*« Je n'aime pas travailler, je n'aime pas travailler. En fait c'est ça la mentalité des dealers, des voleurs et tout ça... Je ne sais pas, tu vois ce que je veux dire ? En Colombie, c'est plus facile de trouver de l'argent là-bas, même en tuant des gens on peut se faire payer, on n'a pas besoin de dealer ou de voler pour avoir de l'argent, c'est plus simple... ».*

Cet entretien confirme que la prison n'a pas fait sens pour Ricardo. D'abord, il maintient que son acte ne justifiait pas son incarcération ce qui est confirmé selon lui par le fait qu'il ait été libéré au bout de deux mois alors que son mandat de dépôt était d'un an renouvelable. Lorsqu'il évoque son jugement, il n'établit pas de corrélation entre son acte et la peine qui sera prononcée, celle-ci résultant pour Ricardo de la combinaison de l'humeur du juge avec de petits « riens », le prononcé de la peine pouvait basculer sur un mot...

*« Il y encore le jugement, ce n'est pas parce que je suis sous contrôle judiciaire que c'est bon, je suis libre. Imaginez au jugement la juge elle est de mauvaise humeur, elle m'envoie en prison ou alors je dis un truc de travers, un mot cela peut tout changer. Je vois quelqu'un et je lui dis : « nique ta mère » et ben cela peut m'envoyer en prison, vous voyez ce que je veux dire, juste un mot cela peut changer. Je ne méritais pas d'aller en prison tout court, je ne méritais pas d'aller en prison, je n'ai tué personne, tant que l'on ne tue pas les gens... ».*

Ensuite, la prison est perçue comme inutile par Ricardo car il affirme qu'il pourra recommencer les mêmes faits. Cependant, il a dorénavant conscience de ce qu'il encourt, espérant alors ne plus être retrouvé à la suite de ces actes.

*« La prison elle ne m'a pas changé, non, elle n'a pas du tout changé, pas du tout. Je suis plus conscient des choses, c'est tout, je suis plus conscient mais pas pour autant méfiant. Je suis plus conscient, maintenant je sais que si je vais planter quelqu'un dans la rue je vais aller en prison, avant je ne le savais pas mais je vais quand même planter. Je suis plus conscient mais pas du tout méfiant... je ne serais pas étonné quand la police elle viendra me chercher. Ben j'espère que si je me ressers de mon couteau on ne va pas me balancer à la police, on ne va pas me retrouver tout court. Parce que réfléchissez bien, demain je plante quelqu'un dans la rue, il va à la police, « un gars m'a planté » « quel gars ? », s'il n'a pas un portable à moi, s'il n'a pas une adresse à moi, s'il n'a pas une photo de moi, ils ne peuvent pas me retrouver ».*

Non seulement la prison n'a pas eu un effet de dissuasion pour Ricardo mais il affirme de surcroît, que l'accomplissement de la mission de dissuasion imputée à la prison constituerait une mise en danger de soi...

*« Et il ne faut pas avoir peur des choses, c'est si vous vivez avec la peur que c'est la merde. Moi je vais vivre avec la peur de retourner en prison, un gars il va me rentrer dedans demain et je ne vais pas me défendre parce que je vais avoir peur de retourner en prison, je vais me faire détruire, c'est mieux, non c'est pas mieux. Moi je n'ai pas peur de retourner en prison ».*

Enfin, tout sens de l'incarcération se perd dans les effets négatifs qu'elle engendre, Ricardo soulignant ses effets criminogènes qui semblent avant tout avoir accru son agressivité.

*« Il n'y a rien qui a changé avec la prison, je suis toujours le même. J'habite toujours chez ma mère, je suis toujours avec ma copine, je vois mes potes. Il n'y a rien qui a changé. Ah dans ma tête si... dans ma tête, dans ma tête... je crois que je cherche plus la merde qu'avant, plus qu'avant... Je ne sais pas, mais je fais plus attention au regard, vous voyez ce que je veux dire. Voilà, plus nerveux, plus nerveux. Ouais... encore je suis resté que deux mois, mais je n'arrête pas de me dire que si j'étais resté plus longtemps... Ça m'a rendu plus nerveux, ben c'est parce que j'étais avec les gens, vous voyez ce que je veux dire, je ne sais pas si cela explique mais j'étais avec les gens, ils gens ils étaient comme ça, ils me disaient comment ils étaient et vous voyez moi après j'ai dû m'habituer à eux, j'ai dû apprendre à être comme eux parce que quand je suis arrivé en prison j'étais trop calme, j'étais trop calme donc après j'ai dû un peu apprendre à être comme eux, à m'énerver pour un rien, à m'énerver pour un rien ».*

En sortant de prison, Ricardo confirme le sentiment d'inutilité de la prison qui ne permet pas de mettre un terme à la délinquance selon lui. À l'inverse elle l'a rendu plus agressif, augmentant l'amertume de sa vie en France, lui faisant regretter toujours plus sa vie en Colombie.

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

« Quand j'ai des envies suicidaires et que je bois, c'est comme si j'étais pas bourré : je sens rien. Thierry, il est connu par le juge des enfants depuis... Peut-être pas depuis sa naissance mais quasiment » (éducatrice).

« Il y en a un qui vient d'arriver, ça serait vraiment un bon cas pour toi... mais tu auras du mal à le retrouver quand il sera sorti de prison... et puis ça pourrait être dangereux pour toi » m'annonce Michel, l'un des éducateurs travaillant en détention, avec qui j'échange de manière privilégiée. L'arrivée de Thierry à la prison C. résonne comme une mauvaise blague à répétition pour les éducateurs et les surveillants. Thierry est connu à la fois par les surveillants (c'est la troisième fois qu'il est incarcéré), et depuis bien plus longtemps par les éducateurs PJJ. Son frère J., incarcéré depuis un an dans une autre prison, est également un habitué des maisons d'arrêt de la région. On les décrit comme dangereux, bêtes, imprévisibles, violents ; ils sont souvent comparés : « tu vois Thierry, et bien il faut imaginer son frère : c'est le même en plus bête, et en pire ». Son éducatrice me prévient : « C'est une famille qui est en grande difficulté. Bon, Thierry, il y a de forts soupçons sans pour autant qu'on ait pu le vérifier, mais c'est un gamin qui est né après un alcoolisme fœtal. Donc il y a des déficiences chez lui ».

Les documents contenus dans son dossier socio-éducatif sont relativement redondants : seule la taxinomie varie selon la qualité professionnelle des auteurs des notes et expertises, mais toutes dressent un tableau inquiet et stigmatisant : ici, il « fabule, il ment », là il est « ingérable », là il a un « surmoi gravement carencé », là encore il est « violent avec les petits ». Les différents rapports, et notamment celui d'un institut médico-pédagogique, suggèrent, constatant « l'inadaptation » de leur propre dispositif, d'envoyer Thierry dans une institution plus « contenante ». D'institution en institution, le profil social de Thierry s'affine pour devenir un client idéal pour la prison.

Je relis mes notes brutes de terrain à l'issue de ma première rencontre avec lui, lorsque j'accompagnais son éducateur alors que Thierry venait d'arriver à C., transféré d'un quartier mineur d'une autre prison en voie de fermeture : « *La misère sociale à l'état pur. Sa tête est déformée. Il a les bras rongés par les griffes ; il ne cesse de se gratter* ». Pour échapper à ce misérabilisme instinctif, il faut tenter de saisir d'abord l'empathie de ce jeune : Thierry s'attache aux personnes, s'intéresse aux autres, à leur devenir – il est en joie, par exemple, lorsqu'il apprend que le sociologue attend un enfant. Cette réalité traversera l'ensemble des entretiens réalisés avec lui. Souvent, aux questions du sociologue, Thierry répond par d'autres questions, voulant en savoir plus sur sa vie (« a-t-il des enfants ? Une femme ? A-t-il fini son livre ? »). Thierry parle facilement de lui-même et de son expérience, malgré sa conscience d'être parfois difficile à comprendre : « *je ne parle pas vraiment français, je parle argot* », faisant référence à un chtimi extrêmement prononcé. Il faut saisir encore son humour, perceptible au cœur même des descriptions les plus dramatiques de sa vie quotidienne, ou lorsqu'il parle de pêche ou de musique. Des thèmes structurent les récits : l'alcool (« Quand je commence, je commence, ça y est j'arrête plus ; je commence à l'eau de vie à 90 °C après c'est tout, Martini, Ricard, Pastis... j'enchaîne ! »), la violence omniprésente au sein de son foyer, les dépressions de sa mère, la crainte de son grand frère (ou plutôt la crainte des « bêtises » qu'il est capable de faire en sa compagnie), le décès de son père (récent et violent), ses relations violentes avec les forces de police, la peur de devenir majeur, la peur d'une nouvelle incarcération, enfin ses « démons » : angoisses et envies suicidaires que seules peuvent provisoirement calmer l'alcoolisation massive. Le passage en prison, pour Thierry, apparaît comme un démultiplicateur d'incertitude et de souffrance, après un temps d'enfermement durant lequel l'ensemble des stigmates sociaux qui constituent son identité sociale lui sont renvoyés en pleine face ; comme à l'extérieur.

## I – PLACEMENT, STIGMATES, ET MULTIPLICATIONS DES AFFAIRES

Une note établie par la Direction Territoriale de Prévention et de l'Action sociale justifie les raisons du placement en invoquant un milieu violent, agressif, « sous-tendu par l'alcoolisation régulière des parents ». Les parents « se refusant au dialogue », une mesure de placement a été « décidée pour permettre aux enfants d'évoluer dans un contexte autre, dans un climat quelque peu plus sécurisant et structurant qu'il ne pouvait l'être auparavant ». Son éducatrice, lors d'un entretien réalisé alors que Thierry est sorti de prison, résume : « *Dans sa vie de tous les jours, et qui plus est, dans son entourage proche, familial, ça peut être l'horreur. L'horreur : la violence à l'extrême, les coups de folie... Comment dire ? Sans compter les délits. Bon, et puis tous les démons qui l'habitent, parce que c'est un gamin qui est extrêmement perturbé par son histoire familiale* ». Depuis 1999 (Thierry a alors 10 ans), une série de placements, notamment en institut médico-pédagogique, le font finalement aboutir dans un CEF, où il était censé apprendre la cuisine, avant un conflit sur son droit de sortie le week-end :

« *J'étais dans un CEF et puis... j'avais droit à des retours week-end là... mais ils m'ont pas fait retourner en week-end donc j'en ai eu marre quoi. Là je me suis taillé et puis c'est tout, ils m'ont renvoyé* ».

Cette période est également celle durant laquelle il se fait de plus en plus souvent « gauler » : « *je faisais des petits cambriolages, des petits sacs à l'arrache, des trucs comme ça. Je me faisais jamais prendre et puis là... à 15-16 ans là je me suis fais prendre quoi* ». L'historique par affaire du SEAT indique, depuis 2005, une destruction de bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes ; une dégradation ou détérioration grave d'un bien appartenant à autrui ; un vol aggravé par deux circonstances ; une destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes ; une menace de mort réitérée.

Dans son récit, seules deux options s'ouvrent à lui du point de vue de sa sociabilité : soit traîner avec des jeunes qui l'entraîneront dans la délinquance, soit passer du temps avec des « SDF », les seuls qui le « respectent » :

« *Ça sert à rien les copains : ça t'influence à aller piquer, ça t'influence à aller faire des cambriolages, à piquer des bagnoles, tout des trucs comme ça quoi. Je préfère avoir des copains SDF. Au beau milieu de la journée ils vont se torcher. Ils se sont dit « je pourrai pas faire ma vie, rien quoi », donc ils sont devenus SDF. J'ai un copain comme ça, et puis ben quand j'ai une pièce*

*dans la poche ben je lui donne. Ouais, ils sont contents quand je leur donne un asticot pour la pêche... ils pêchent encore. Il y a que eux qui me respectent. Ils me respectent, je les respecte, logique. Ils me respectent pas, je les respecte pas. Ils sont tranquilles, ils sont... ils parlent, ils s'expriment bien quoi ».*

## **I – LA DÉTENTION : ISOLEMENT INDIVIDUEL, IMPASSE PROFESSIONNELLE**

Thierry raconte ce qui cette fois-ci l'a amené en prison :

*« Ça faisait un moment que le mec d'en face {voisin d'en face}, il s'embrouillait avec mes parents. Je marche sur le trottoir d'en face, celui où il y a sa maison, et il me dit de dégager. Je lui dit que le trottoir est à tout le monde. Il me dit de ne pas bouger, je ne bouge pas, il revient avec une 22 long raffle, il me la met sur la tête. Je lui dit « vas-y tire », il ne tire pas. Je lui dis que le soir son champ il brûle. Et le soir j'ai brûlé son champ ».*

Deux facteurs mêlés concourent à faire de la détention de Thierry une période d'isolement et d'inactivité. D'abord, depuis qu'il a été transféré, Thierry est en « régime rouge » (« J'ai péti un câble et je me suis battu avec un surveillant » explique-t-il). Autrement dit, il sort très peu de cellule, et passe ses journées à regarder la télé... sauf lorsqu'il en est également privé :

*« Je squatte, je compte les mouches. Quand j'ai quelque chose à faire je le fais. Là rien du tout ».*

D'une manière générale, il dénonce le caractère très coercitif de la prison :

*« J'attends. Je suis même pas sorti en promenade là, ça sert à rien. Sortir en promenade pour quoi faire ? Poireauter et faire 44 fois le tour de la cour, ça sert à rien. Tandis qu'à V. (prison précédente) c'est encore plus grand que la cour là. Et puis tu as des ballons, tu peux jouer au foot, tu peux faire un match, tu peux discuter avec des majeurs, tu vois des trucs comme ça. Et il y a de la vie quand même. Ici, je sais pas, c'est comme si nous on était des mulots, tu sais avec l'aigle qui va arriver qui va nous attaquer. Comme si ils nous mettaient dans une petite cage. Pour une prison c'est trop... c'est trop renforcé. Il y a pas de vie ici. Tandis qu'à V. il y a des lois à respecter à V., mais c'est quand même plus vivable. C'est trop enfermé. Ça m'enferme ».*

Mais si Thierry ne sort pas en promenade, ce n'est pas uniquement parce qu'il n'y voit aucun gain de liberté par rapport à sa cellule, mais également parce qu'il est, selon le jargon du quartier mineur, une « victime » en détention (d'où l'allusion à « l'aigle prédateur » dans la citation précédente) : dès qu'il sort, il se fait insulter, chamailler, envoyer des coups. Certains insultent son père (mort deux mois auparavant), sachant comment lui « faire péter les plombs ». Alors qu'il pensait que le transfert d'une prison à l'autre allait lui permettre d'en finir avec les conflits précédents, il découvre que ses « ennemis » de là-bas sont transférés en même temps que lui, important dans leur nouveau lieu de contention les « histoires » de la prison précédente. Thierry considère qu'il n'est pas en sécurité en cour de promenade, et met en cause les surveillants : « Des moments, on a beau crever devant eux, ils signalent rien ». Les surveillants avouent rire parfois de sa crédulité : « Thierry, tu lui dis qu'il y a une piscine dans la prison, il le croit ». Lui dénonce une inégalité de traitement par rapport aux autres jeunes incarcérés. Thierry s'invente alors des marges de manœuvre comme il le peut...

*« Je suis en (régime) rouge, mais je m'en fous hein, c'est pas moi le perdant... En retour je vais les avoir, ils vont me demander quelque chose, et ben « va voir ailleurs, va trouver un autre pigeon ». Je les embête à dire « ouais t'as pas un truc à nettoyer ? t'as pas un truc à nettoyer ? », et puis une fois qu'il m'aura trouvé un truc à nettoyer je lui dirais « ben vas-y, va voir un autre » ».*

L'isolement de Thierry en prison est encore renforcé par l'absence de soutien de sa mère, source d'amertume et de rancœur :

*« Le dernier coup je suis tombé en détention et j'ai écrit quoi, bien 25 lettres d'affilée, je sais pas j'arrivais pas à m'arrêter. J'écrivais, j'écrivais, j'écrivais quoi. Je les ai toutes envoyées. Aucune réponse. Je me suis dit de la merde. Je lui ai fait une lettre d'adieu et je lui ai envoyée. C'est seulement là après qu'elle m'a répondu, elle m'a dit : « ouais pourquoi tu m'as envoyé ça ? ». Non ou sinon là, si je veux, une fois que j'ai fini la détention, je prends le paquetage, je me casse c'est bon. C'est comme si, comme si j'avais 18 ans. Et que si elle cherche après moi, elle se sera pas occupée de moi en prison mais dehors elle veut s'occuper de moi... faut pas charrier ».*

Les réunions hebdomadaires du mardi matin permettent de reconstituer le point de vue professionnel sur la détention de Thierry. D'abord, un constat fait consensus : sa situation s'empire, il devient plus agressif avec les adultes, et il est de plus en plus déprimé. Son passage au quartier disciplinaire pour agression de surveillant n'a fait qu'empirer les choses. Depuis quelques jours, il parle de suicide (« ça va pas : j'ai des attentats suicide » dit-il en entretien), et réclame d'aller au SMPR (« parce que ce sera peut-être mieux là-bas, je pourrai parler avec des infirmières tout » m'expliquera-t-il). Les différents éducateurs en présence (qui suivent Thierry soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la prison) évoquent les possibilités pour organiser sa sortie de prison. Son propre souhait de partir en CER ou en CEF paraît irréaliste. En discutant plus tard avec un éducateur, celui-ci m'expliquera, désabusé, que Thierry fait partie de la catégorie « des déchets dont personne ne veut » : « en CER, les places sont chères, c'est pas gagné avec Thierry ». Son éducatrice « fil rouge » pense que la meilleure solution pour lui serait de trouver un centre de soins pour travailler autour de sa « problématique alcoolique », ce qui « permettrait aussi de travailler d'autres problèmes, comme la violence ». J'apprends durant cette réunion que Thierry est en réalité issu d'une fratrie de 16 enfants (et non d'un unique frère comme il me l'a d'abord dit), ce qui sera plus tard évoqué spontanément par Thierry dans un entretien (« on est 16, mais ils sont pas avec nous »). Une autre idée de l'éducatrice serait de négocier un statut COTOREP pour Thierry, « car sans ça, à 18 ans, il se retrouve sans rien ».

## **III – PERSPECTIVES : DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, DÉPRESSION ET PRONOSTIC PROFESSIONNEL**

Cette crainte professionnelle trouve un écho dans le récit de Thierry, entretien réalisé trois mois après sa sortie de prison (sur le lieu de travail de son éducatrice « fil-rouge ») : il voit arriver sa majorité à grands pas : si les différentes actions entreprises par les professionnels à son égard n'ont pas été couronnées de succès en terme d'insertion, elles constituaient néanmoins un support et un lien social dont le terme accentuerait encore son isolement et ses difficultés à entreprendre des démarches :

*« Maintenant, je vais être majeur. Et j'aurais plus de suivi comme quand on était mineurs. Ça veut dire, quand j'étais mineur, j'avais des aides, des assistantes sociales, des éducateurs, des... des psychiatres, tous les trucs comme ça, pour t'aider. Là, en étant majeur, tu les auras pas, ça. Et ce sera deux fois plus dur. Ça sera à toi de te démerder tout seul, quoi, parce que t'es majeur. Les papiers, ce sera à moi d'y aller tout seul. Les rendez-vous, à moi tout seul. Si je dois avoir des procès... Si je vais être arrêté, tu vois, les trucs comme ça, quoi, ce sera pour moi. Y'aura plus ma mère dans le lot, y'aura plus... les éducatrices ou les trucs comme ça ».*

Nous abordons sa relation avec son éducatrice, avec laquelle il a effectué différentes démarches, et qui constitue pour lui un support essentiel pour ses démarches administratives :

*« Elle serre la vis, comme on dit. Sur tout ce qui est papiers, sur la citoyenneté, quoi, l'environnement. Comment je me comporte, comment je me dirige et tout, quoi. Elle m'aide bien quand même, parce qu'il y a des moments, je suis bloqué sur des papiers... Elle m'aide et puis ça va tout seul... Là, j'ai fait tous mes papiers, tous mes papiers sont là, quoi. Sécurité Sociale, la mission locale, l'ANPE, l'Assedic... demandeur d'emploi... Tout, quoi. Pointage tous les mois comme quoi que je suis toujours au chômage, que je cherche un emploi. Et puis ça, là, j'attends ».*

Son éducatrice, elle salue ces initiatives comme une victoire :

*« J'avais déjà suivi une fois Thierry en sortant de maison d'arrêt. J'ai dû le sortir un 9 janvier l'année dernière. Deux jours plus tard, il était reparti, pour... Il avait refait une connerie le soir même, le 9 au soir. Donc avec lui, c'est une victoire chaque jour : j'ai réussi à ce qu'il vienne à mes convocations, j'ai réussi à l'emmener à la mission locale, et à ne serait-ce que régulariser des papiers administratifs ».*

De sa propre initiative, Thierry s'est porté volontaire à « L'armée de la deuxième chance » (EPIDe, Établissement Public d'Insertion de la Défense), ce qui a surpris son éducatrice qui y voit là une tentative intéressante. Thierry explique :

*« C'est pour nous aider dans la vie, quoi. Nous apprendre un métier... À devenir des gens civils, je sais pas, des... Des gens corrects, quoi... La plupart des gens, quand ils sortent de détention, ils vont là-bas. Ils demandent pour aller là-bas, quoi, et puis ils s'en sortent. Et par mois, j'ai 140 euros. Et à partir du troisième mois, j'ai 160. Logé, nourri, logé, blanchi, et puis un salaire, quoi. Donc je suis payé, quoi. Par mois... Déjà ça, ça fera de l'argent de côté, hein ».*

Thierry dit avoir arrêté les délits, et retrouvé une sociabilité qui le tient relativement éloigné de la délinquance (« Les SDF, c'est des gens fréquentables, pas des gens que tu fréquentes et puis après, tu te retrouves en prison. Je préfère boire que faire des braquages, des agressions, des violences... »). Il évoque la transformation de ses relations avec la police depuis qu'il s'est « calmé », et développe simultanément une théorie de la délinquance et de sa répression :

« Tu veux dire que ça t'es arrivé de te faire taper par des flics ?

Ouais. Avec la matraque et tout, hein. Bombe lacrymo et tout.

Dans quelles circonstances ? Après un cambriolage, par exemple ?

Oh, à chaque fois, on avait le droit à la ceinture. Ça veut dire qu'ils nous arrêtent « Toi, mets-toi les menottes, hop, à la fouille ». Hop, on arrive en garde à vue, pou ! pou ! pou ! pou ! Tabassés.

Ça, ça t'es arrivé plusieurs fois ?

Oh ouais, à chaque fois. Dès qu'on se faisait arrêter, bing. Pour le plaisir, parce qu'ils aiment bien frapper... Mais moi j'étais plus malin qu'eux, moi, parce que je leur ai baisé leur gueule, parce que là, maintenant, ils s'ennuient : j'fais plus rien. C'est vrai, avant, à des moments, ils me disaient : « Espèce de branleur, arrête de faire tes conneries. Vous commencez à nous faire chier qu'on doit vous courir après ». Ben moi je leur ai dit : « Ben ferme ta gueule, c'est grâce à nous que t'as des sous, c'est grâce à nous que t'as du travail ». Je dis : « Ben alors ? Cours après nous, Forest ». C'est vrai, hein ? C'est grâce à nous, hein ! Regarde, comme les prisons, c'est grâce à nous qu'ils sont payés, hein. Y'aurait pas de taulards, y'aurait pas de délinquance, ils seraient pas payés. Ils auraient peut-être un autre métier mais bon, qu'est-ce que tu veux que je dise, moi ? ».

Son éducatrice, elle, évoque de nouveaux délits :

« Il n'y a pas eu de plainte. Et la police est pas venue chez lui. Bon. Moi, je veux dire, c'est pas mon boulot d'aller non plus le dénoncer. À la limite, j'ai déjà dit à la maman, « s'il ramène un objet frauduleux chez vous, moi je conseille lourdement d'aller ramener ça à la police ». Et il arrivera ce qu'il arrivera. Elle est pas capable de le faire, par contre, dernièrement, y'avait un truc comme ça, et elle a exhorté Thierry à le rendre, c'était une débroussailleuse, parce qu'ils volent tout ce qui passe, hein, quand ça lui prend, bon. Je suis au courant de certaines choses, mais dont je ne peux rien faire. Je peux rien faire. Quand il me les raconte, je vais bien sûr pas lui dire « t'as raison », mais quand il dit « pas vu pas pris », je lui réponds « Tu sais ce qui te pend au nez ». Il a peur de retourner en prison, il a peur de pas s'en sortir, il a peur de ses 18 ans, il sait quand même que la justice est différente au delà des 18 ans. Bon. Donc il en a peur de tout ça, mais il maîtrise pas pour autant ».

Un événement majeur est source d'incertitude pour Thierry : la libération proche de son frère J., incarcéré dans une prison de

la région. D'un entretien à l'autre (l'entretien avec l'éducatrice a été réalisé immédiatement après celui de Thierry), un consensus entre l'éducatrice et Thierry s'établit.

*« Mon frère, il va sortir bientôt, je ne sais pas, ça fait peur... Ben déjà ma sœur C., parce qu'elle est là... J'ai ma sœur C. vient de revenir chez moi, quoi. Et de là, elle fait des crises tout le temps. Il y en a une qui commence, ben l'autre, ma mère, elle termine. Donc de là, ça fout des problèmes dans la famille, quoi. Donc de là, ma mère elle me donne rien, et puis moi, j'attends d'avoir dix-huit ans, et puis... Je m'en vais. Et déjà moi et mon frère, c'est comme si on avait une équipe de foot. À deux, on vaut une équipe de foot. En fait, on est chiens et chats, après on est frères, frères, on est comme ça, quoi. On se chamaille, on rigole, on se chamaille... Donc de là, avec ma sœur C. en plus... ».*

Son éducatrice confirme le danger que représente le retour du frère au foyer :

*« La maman est de toute façon terrorisée à l'idée du retour de J., non pas parce que c'est J., mais parce que le duo J. et Thierry lui en ont fait voir des... Ben, des horreurs, disons ce qui est (...) J. est reconnu malade psychiatrique. Donc il a normalement un traitement à prendre au domicile et il doit se rendre au centre de jour psychiatrique. Pour vous dire, quand j'ai pris la mesure, c'était derrière un collègue, un grand baraqué, bon, et qui ne rentrait plus chez Thierry, à cette époque-là, tellement c'était dangereux. Parce qu'il y avait Thierry et J. Bon, là, J. étant incarcéré, moi ayant repris les choses, un jour, Thierry m'a dit : « Mais moi, j'en ai marre, vous rentrez jamais chez moi », moi je lui ai dit : « Tu sais très bien pourquoi je rentre pas chez toi ». Comment dire ? « Moi, je veux dire, j'ai une vie après mon boulot, je peux pas me mettre en danger comme ça. Qu'est-ce qui me garantit »... Bon, finalement, c'est vrai qu'actuellement, je retourne chez lui, mais je ne sais pas, après le retour de J., si je vais y retourner ».*

Ainsi, malgré « l'exploit » des démarches administratives et l'inscription volontaire de Thierry à l'armée de la seconde chance, son éducatrice est profondément pessimiste et fataliste sur l'avenir de Thierry, et évoque le pire :

*« Je sais pas ce que son avenir lui prévoit. Mais il est clair que de toute façon, avec Thierry, je suis pas sûre qu'un jour, on pourra dire : « Il est tiré d'affaire, et il ne retournera pas en taule ». Avec lui, chaque jour est une victoire, parce que c'est un jour où il est pas encore retombé. C'est un gamin qui est extrêmement abîmé et à mon avis, il y retournera, quoi. Il y retournera. Il a une AEMO via l'ASE (aide sociale à l'enfance), qui court au moins jusque sa majorité, mais ça fait belle lurette qu'ils ont baissé les bras. J'ai jamais eu de contact avec eux. Pour eux, ils en sont arrivés à la conclusion : « C'est peine perdue, de toute façon, Thierry, c'est un gamin qui est foutu ». Ils pensent que de toute façon, comment dire ? Que ça ne s'arrêtera pas jusqu'à ce qu'un jour, la mère, elle tombe. Voilà. Y'a un danger, comment dire ? Cette dame est un danger. Sans compter peut-être l'entourage proche et tout.*

Je ne comprends pas... Que la mère tombe... en prison ?

Non...

Qu'elle meurt... tuée ??

*Oui, parce que de toute façon, c'est ingérable, quoi, la maison, et qui plus est, les deux frères. Comment dire ? Elle ne portera jamais plainte contre ses enfants, parce qu'elle les aime, même s'ils la terrorisent, même s'ils la martyrisent. Elle ne fera jamais de choix, à savoir... Comment dire ? « Je vais en virer un pour garder l'autre », bon alors elle les accepte tous, elle est souvent en train de dire : « Je vais le foutre dehors à 18 ans », mais elle ne le fera jamais. Sachant que par ailleurs, elle a ses autres enfants qui sont placés et qui ne peuvent pas rentrer à la maison parce qu'il y a Thierry à la maison. Et qu'il y aura J. aussi. Parce que c'est dangereux pour les autres enfants. Donc elle est sur un dilemme continu. C'est les uns ou les autres, et elle refuse de faire un choix, et puis après tout, c'est tous ses enfants, et elle ne le fera jamais, cette dame-là. Même si Thierry, de toute façon, parce que ça s'est déjà fait, la menace, voire la frappe. Il y a des choses graves. Jamais il n'y aura de plainte de la part de la maman. Donc c'est aussi comme ça que l'ASE en est arrivée, et moi, je ne suis pas forcément loin d'y penser non plus, parce que dans une situation comme celle-là, on peut rien faire, quelque part. Si la maman se mobilise pas à un moment pour faire des choix réels qui sont, c'est sûr, très très cruels, si elle décide pas de porter plainte, bon... Alors elle m'appelle régulièrement. Au secours, etc. Et moi, j'arrive à avoir un discours pour raisonner Thierry, mais c'est pas ma place. Moi, je suis pas sa mère, à Thierry. Je lui rappelle que de toute façon, s'il va trop loin, ben s'il y a des plaintes, s'il est pris, de toute façon, j'irai le revoir en prison, quoi, mais bon. Mais c'est pas à moi de prendre ces décisions-là. Mais c'est vraiment une situation qui est très très très lourde, Thierry ».*

Le pessimisme de Thierry prend le dessus. D'abord en évoquant les stigmates liés à l'incarcération, et plus généralement liés à son passé : « Ma jeunesse, je l'ai foutue en l'air. Parce que j'ai fait de la prison, j'ai fait des délits, j'ai fait... C'est même pas une jeunesse, quoi, c'est une jeunesse en l'air, quoi, foutue. Je m'en sortirai pas dans ma vie, je le sais. Ça fait deux fois que je tombe en prison ça y est ». Ce profond pessimisme structure la seconde moitié de notre dernière rencontre :

*« Depuis le temps que j'ai fait de la taule, ça m'a foutu ma vie en l'air. (...) Tu vas te présenter dans une entreprise « Oh, regarde... ». Ben allez hop... Surtout en plus pour vol ou un truc comme ça, hein. Tu vas aller dans une entreprise « Ben regarde, le gars, il a été en prison pour vol. Ben... allez, dégage ». Ah ouais. C'est bien de faire le con, hein. Mais ben, après, t'assumes. T'assumes la sale réputation dans ton quartier, dans... dans ta vie, quoi... ».*

Il évoque ensuite ses « démons », au premier rang desquels la mort de son père dont il ne parvient pas à faire le deuil ; la date anniversaire de la mort de son père est notamment une source d'angoisse profonde :

*« On va arriver en février, là. Et mon père, il est décédé du 13 au 14. Donc là, c'est ça, du 13 au 14, je vais être, je vais être à l'envers, quoi. Je suis certain, je vais même me retrouver à l'hôpital avec un coma éthylique. À des moments, je me suis déjà envoyé là-bas. Psychiatrie et tout ».*

Que retenir du récit de Thierry ? Sur la détention durant laquelle je l'ai rencontré, qu'elle est dramatiquement marquée par l'isolement spatial et social, mais que cet isolement ne semble pas pire qu'à l'extérieur de la prison ; que sa trajectoire est surdéterminée par une histoire familiale ; qu'il serait illusoire, vain et purement idéologique de prétendre ou de croire – compte tenu notamment de l'absence d'école pour Thierry et de la gestion « portes fermées » qui domine le quartier (via l'utilisation massive du « régime rouge ») – que son incarcération puisse avoir un effet autre qu'une simple neutralisation temporaire, et une stigmatisation renforcée. Tout au mieux qu'elle puisse remplir son office par effet d'épuisement : « En prison, on engrange de la souffrance », répétera-t-il. Son récit éclaire également la manière dont le « régime rouge », soit une mesure institutionnelle, s'emboîte étonnement bien avec la gestion du territoire telle que l'imposent les détenus dominante : le régime rouge exclut de tout sauf de la promenade... et la promenade est interdite aux « victimes », achevant de forcer Thierry à se recroqueviller en cellule, et à « compter les mouches ».

Mais il faut retenir également que le désespoir de Thierry n'a pas eu raison de tous ses rêves, et que ses compétences bien réelles (la pêche) pourraient, un jour, lui ouvrir les portes du bonheur.

« C'est vraiment ta passion de pêcher...

*Moi ce que j'ai envie de faire c'est tenir un magasin ! Mais je sais pas comment m'y prendre. Je sais pas si avec vous il aurait possibilité, que vous m'aidiez dans ça ?*

Je sais pas trop comment je peux t'aider... je ne suis pas éducateur...

*Oh avec un éducateur PJJ non ! Non j'en veux pas. C'est pas la peine, je préférerais avoir un gars comme vous. Vous faites pas partie de la justice. Le problème pour ouvrir un magasin c'est qu'il faut de l'argent, il faut un capital quoi. Ça... moi je suis pas riche du tout quoi ! Déjà je... Ah je compterais pas sur vous pour l'argent non ! Non vous inquiétez pas pour ça, ou alors si vous me dépannez je vous le rendrai ça c'est logique.*

C'est un magasin de pêche que tu aimerais bien avoir ?

*Un petit... ou même ou alors vous savez quoi, faire un petit truc quoi. J'économise, tu sais je me garde un petit paquet d'argent, et puis je sais pas je m'achète des plombs, des lignes, des hameçons, des 10, des 20, des 18, des hameçons de brochet, des trucs comme ça. Des petits sillons, des sillons électriques. Tu sais, de faire ça dans, je sais pas j'aurais un petit studio, hop je pose ça dans mon studio. Je me mets une affiche : « promotion », tout des trucs comme ça. Hop ils viennent chez moi. À chaque fois, dès que j'ai encore un gros paquet, ben je rachète ! Je rachète les mêmes trucs ou alors j'en rachète d'autres. C'est comme si je vendais du cidre quoi puis que j'en vendais, j'en rachetais. Et je serais heureux ».*

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

« Il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis la prison, pas grand-chose non, toujours les mêmes amis, sauf que je suis interdit de ma ville, c'est tout ce qui change. Dans ma tête non plus, rien n'a changé. La prison, cela ne sert à rien. Je n'aime pas les juges, ils nous niquent la vie. Ils nous pourrissent la vie, ils ne font pas avancer, si je reste 4 mois et qu'ils me font redoubler, je recule dans la vie, je plonge ».

Mourad a grandi au sein de sa famille dans un quartier stigmatisé de banlieue. Il se dit très attaché à sa famille (avec laquelle les relations sont très satisfaisantes) autant qu'à son quartier et à son ami de quartier. Après une succession de conflits au sein de l'institution scolaire, il se fait exclure de son collège pour intégrer un nouvel établissement dans une ville voisine. Ce changement est présenté comme salvateur : éloigné de son groupe d'amis, Mourad travaille et est assez bon élève. Il intègre un lycée pour effectuer un BEP interrompu temporairement par son incarcération.

Mourad est un mineur peu connu de la police et de la justice ; la juge en charge de son affaire, avec qui nous pourrions nous entretenir, précisera néanmoins qu'elle « connaît très bien les jeunes qu'il fréquente dans sa cité ». Il n'envisageait alors pas de connaître la prison, « pas dans l'immédiat au moins » nous précise-t-il. Cette incarcération est totalement injustifiée selon Mourad, qui ne cessera d'affirmer son innocence : les sentiments d'arbitraire et d'injustice forment le socle de son rapport à la prison. Il est impliqué dans une affaire de viol collectif sur une jeune fille atteinte de déficience mentale. Bien que la juge nous précise que la responsabilité de Mourad est « moins engagée » que d'autres personnes ayant abusé de cette jeune fille (Mourad ne cessera de répéter que celle-ci aurait dit être consentante le concernant), ce dernier a assisté aux viols qui se sont déroulés dans une cave pendant plusieurs jours. Mourad affirme ne rien avoir à se reprocher. Le récit de son expérience carcérale est ambivalent et contradictoire : d'un côté, il affirme que la prison « c'est tranquille », notamment grâce à un réseau de sociabilité poreux aux murs de la prison (connaissances de quartiers incarcérées en même temps que lui). D'un autre côté, la souffrance et le malaise de Mourad est telle que le personnel décide de « doubler » Mourad en cellule, symptôme d'une crainte institutionnelle sur l'état suicidant de Mourad. Il envisage sa sortie comme un retour à sa vie antérieure cherchant avant tout à oublier cette parenthèse de vie. Lorsqu'il sort, on le détaillera, Mourad a effectivement repris sa scolarité, tout en affichant une faible motivation et un grand scepticisme quant à la capacité du système scolaire pour pouvoir l'aider à s'insérer. Il ne vit plus, depuis sa sortie de prison, chez ses parents mais a été placé chez une cousine ; ses parents lui rendent visite régulièrement. Il fréquente les mêmes amis, sauf ceux qui sont incarcérés au moment de sa sortie. Il continuera à clamer son innocence à l'égard du viol collectif, et, tout en laissant sous-entendre que certaines de ses activités se situent à la frontière de la légalité, il affirme « n'avoir rien à se reprocher ». Lors des entretiens, Mourad est relativement peu loquace, se prêtant simplement à un jeu de questions/réponses plutôt brèves, sur un mode similaire aux entretiens que Mourad réalise avec son éducatrice.

## I – UN « PARCOURS PAISIBLE »

Les parents de Mourad, d'origine marocaine, vivent en France depuis 1984. Son père occupe un poste d'entreprise, sa mère ne travaille pas. Mourad a deux sœurs et un frère qui résident tous au domicile parental. Mourad décrit sa vie familiale comme paisible et agréable, sans violence ; il n'a « que de bons souvenirs d'enfance », a reçu « une très bonne éducation » et n'a « jamais souffert de manque ». Il ne souhaite en aucune mesure quitter le domicile familial et craint tout projet de placement :

*« Mais je ne vois pas pourquoi je ne peux pas rester chez mes parents. (...) Moi personnellement je ne fuirai jamais de chez moi, ta maison c'est là où il y a le bonheur ».*

L'expulsion d'un établissement scolaire est présentée comme ce qui a sauvé sa scolarité en dérive. Depuis le début du collège et jusqu'à son exclusion en cours de 3e, Mourad a eu de nombreux rapports, des fiches de suivi, des convocations chez le principal... Il justifie son attitude par l'influence de son groupe de pairs : l'imitation au sein de celui-ci et les logiques internes de mise en jeu de son identité empêchent un comportement individuel de se mettre en place au profit d'une attitude collective qui transgresse les règles de la vie scolaire.

*« 6e j'avais de bons résultats mais cela commençait à se dégrader, 5e cela se dégradait, 4e aussi, 3e je me suis fait virer de l'école et j'ai trouvé une autre école et cela s'est bien passé parce que c'étaient les fréquentations. Avant, je connaissais tout le monde dans l'école, tout le monde faisait le bordel, ce n'était pas le bordel, en cours tout le monde rigolait et j'ai été viré ».*

Mourad intègre donc un collège dans un établissement d'une ville voisine, collège où il devient très « discipliné » :

*« En 4e, je faisais presque pas mes devoirs et en 3e, j'ai été changé au mois de décembre, et après cela se passait bien, j'avais de bons résultats, comportement, j'avais pas un mot, j'ai encore mon carnet pas un mot, pas d'absence presque. (...) Je sais que si j'étais resté à X et ben je n'aurais pas trouvé de lycée, c'est sûr, cela se dégradait ».*

Ce changement d'école représente un véritable turning point de sa trajectoire scolaire et ce pour deux raisons : une réaction parentale sous la forme d'un contrôle renforcé, et une rupture de sociabilité.

*« Ce sont les fréquentations. Oui parce que sinon dans l'autre collège je ne vois pas pourquoi je me suis calmé directement. C'est quand on connaît beaucoup de monde, qu'on vous met des coups de pieds dans les couloirs, on rigolait, on se connaissait depuis tout petit. Avec ceux du nouveau collège, moi je n'ai rien à voir, je ne les connais même pas, je ne leur parle pas. (...) Si j'ai changé c'est que je me suis fait virer. Mes parents ils m'ont engueulé. « tu ne sors plus » je ne pouvais plus sortir et tout et c'est là que j'ai compris, c'est là que j'ai réfléchi et tout, j'ai compris. (...) Ma mère elle n'arrêtait pas de me casser la tête, elle me disait : « tu as vu, tu as vu ce que tu fais, tu fais des conneries et tu as vu où cela t'amène » et c'est là où j'ai beaucoup réfléchi et après c'est bon, ils m'ont trouvé une école et cela se passait bien ».*

Depuis le début de l'année scolaire 2006-2007, Mourad est scolarisé en BEP où le début de son année s'est déroulé sans incident. L'établissement scolaire conserve sa place malgré son incarcération mais au delà de 4 mois d'incarcération, il sera contraint de redoubler. Cet élément pèsera dans la décision du juge qui respectera ce délai. Ainsi, on repère une collusion entre la ligne scolaire et la ligne socio-pénale. S'il est amené à redoubler, Mourad affirme qu'il arrêtera l'école ayant conscience des risques que représente l'arrêt de sa scolarité.

*« Si je n'intègre pas de BEP, j'arrête tout, je serai sans diplôme, si je trouve du travail je travaillerai peut-être et si je ne trouve pas, je resterai à la rue comme tout le monde. Ma seule chance c'est l'école. C'est ma seule chance pour continuer dans la vie, pour m'en sortir ».*

Le réseau relationnel de Mourad repose uniquement sur une sociabilité de quartier : les jeunes de son lycée ne sont pas considérés par Mourad comme des amis. Mourad fréquente une « bande » d'une quinzaine ou d'une vingtaine de jeunes avec laquelle il passe son temps (hors temps scolaire) à « traîner » sans activité spécifique, sans commettre de délits.

*« Je rentre vers minuit quand j'ai école sinon je rentre vers 3 ou 4 h 00 du matin. J'étais chez un copain, à une soirée, on était entre potes et on jouait aux cartes, on parle et ça passe vite ».*

En effet, Mourad n'a pas commis beaucoup de délits, se maintenant à la frontière de la légalité. Il a effectué peu de gardes à vues qui se sont toujours bien déroulées.

*« À chaque fois j'étais là-bas par erreur, j'étais complice, vol en réunion j'étais là, mais ce n'est pas moi qui avait volé le téléphone sauf que j'étais avec eux et je n'aurais pas dû y être ».*

Actuellement Mourad est incarcéré suite à un « viol collectif » mais il affirme que, le concernant, la jeune fille était consentante. Contrairement à d'autres mineurs incarcérés pour lesquels la prison est perçue comme inéluctable, Mourad n'avait pas envisagé d'être incarcéré dans un avenir proche, même si elle était perçue comme un avenir possible.

*« Je ne pensais pas que j'irais en prison, pas tout de suite en tout cas, parce que là je suis bien ».*

La « normalité » de sa vie quotidienne (école, famille, copains) et son innocence revendiquée lui procure le sentiment de ne pas être à sa place en prison. Ainsi, Mourad semble être un jeune à la frontière de la délinquance, résistant en permanence pour ne pas glisser vers celle-ci alors même qu'elle est très présente dans son environnement social et relationnel. La prison lui apparaît comme une réponse inadaptée au regard du faible contenu de sa ligne transgressive : elle n'a rien à arrêter (pas de trajectoire déviante), rien à punir (il est innocent) :

*« Cela m'a peu servi la prison... Pour les conneries non parce que je n'en ai jamais vraiment fait. Je n'ai jamais vraiment volé tout seul, je n'ai jamais fait, regardez mon dossier, il n'y a rien de tout ça. J'étais complice, complicité et là viol ».*

Lors de la première audience chez les juges, le juge a prononcé une mesure éducative à son égard. Mourad devrait être suivi par un éducateur depuis 2005. Or, il ne l'a vu qu'à deux reprises avant que le dossier soit repris par une éducatrice du même service depuis septembre 2006. Mourad respecte les conditions du suivi sans pour autant lui octroyer de sens éducatif.

*« Cela me faisait perdre mon temps d'avoir un éducateur c'est tout. (...) Elle ne sert à rien l'éducatrice. J'avance déjà assez, sans elle. (...) J'y vais, elle me pose des questions, je réponds, c'est tout. Je m'en sors très bien dans ma vie, je n'ai besoin de personne ».*

La seconde audience chez le juge s'est soldée par une incarcération. Mourad est actuellement, en détention préventive suite à son inculpation pour viol en réunion mais Mourad ne reconnaît pas les faits affirmant son innocence tout au long de notre rencontre.

*« Moi elle me disait qu'elle m'aimait. (...) Il y a des personnes qui l'ont violée, certes, peut-être qu'elle ne voulait pas avec eux mais avec moi elle me l'a proposé, il y a des témoins, il y a sa copine, il y a tout le monde. Oui il y a des gens qui ont abusé, il y en a un qui l'a tapée, il l'a insultée et tout, ça c'est un viol ça. Mais c'est elle qui m'a proposé de coucher avec moi ».*

La peur du stigmata ne réside pas tant dans l'incarcération elle-même que dans les faits qui lui sont reprochés, largement perçus et décrits comme dégradants.

*« J'ai pas honte d'être en prison, non... euh si j'ai honte d'être pour viol en prison mais pour n'importe quoi d'autre non... ».*

*Là je vais aller au Maroc et je n'ai pas envie qu'ils sachent que je suis là pour viol (...). Chez nous lez Arabes, c'est la honte ».*

De ce rapport au délit découle une certaine perception de la justice. Bien que Mourad respecte toujours les juges lors des audiences, il les accuse d'être des « briseurs de vie ». La justice est pour lui injuste et discriminatoire et ces propos sont ponctués d'exemples.

*« Ce que je ne comprends pas aussi c'est qu'il y avait un autre garçon aussi, il était avec nous et il a été placé en CER, c'est pareil que moi, elle voulait sortir avec lui et avec moi. Je dirai plus c'est un truc de racisme, c'était un Français, un blond au yeux bleus qui s'appelle Laurent... ».*

## **II – L' ENFERMEMENT**

On l'a annoncé en introduction, le récit de l'expérience carcérale est double et contradictoire. D'un côté, il s'agit, pour en atténuer la violence, de banaliser son expérience. Mourad met alors en valeur la familiarité qu'il entretient avec la prison : il connaît du monde qui y a déjà été, il « sait comment ça se passe » : « Pour moi, la prison ce n'est pas tellement dur ». D'un autre côté, la violence de l'enfermement ne peut être entièrement banalisée :

*« Être enfermé toute la journée, qui aimerait être enfermé toute la journée ?! Je vais commencer à en avoir marre d'être là, tout le temps enfermé. Je n'ai jamais été enfermé comme ça. La bouffe même par rapport à celle de ma mère, il y a une grande différence. Tout, c'est trop petit, on ne peut même pas sortir dehors. Je suis pressé de sortir ».*

Pour gérer cet enfermement, Mourad tente d'oublier l'extérieur. On retrouve là un processus typique de l'adaptation à l'institution totale : mieux vaut en faire son monde le temps de la détention. Ce type d'adaptation montre à quel point les dispositifs de « préparation à la sortie » se heurtent aux effets structurels de la détention sur le psychisme.

*« Je ne pense pas à la sortie, non. Il ne faut pas penser à ça, si je pense à dehors, cela ne sert à rien, cela va passer trop lentement après ».*

Sa détention est néanmoins facilitée par de bonnes relations avec les codétenus issus de son quartier : les petites solidarités de la vie quotidienne permettent d'améliorer le quotidien. À l'inverse, il souhaite garder ces distances avec les autres détenus :

*« Des fois je les croise mais je discute pas avec les autres. Ce ne sont pas des gens fréquentables, ils sont tous là pour une affaire bizarre, je n'ai pas besoin de les connaître ».*

Malgré les faits, Mourad n'est pas perçu comme un « pointeur ». Les mineurs incarcérés adhèrent au récit des faits proposés par Mourad selon lequel la fille était consentante.

Il adopte en détention un comportement dit « correct » par l'ensemble du personnel. Le personnel du quartier mineurs n'est en aucun cas critiqué par Mourad, ils sont tous « gentils » selon ses termes. Il participe à la plupart des activités proposées mais il déplore l'absence de professeur de sport. Par ailleurs, Mourad bénéficie d'un fort soutien de sa famille mais aussi d'amis de quartier, ses contacts avec l'extérieur sont alors nombreux laissant apparaître une forte porosité des murs de l'institution. Mourad voit sa famille trois fois par semaine au parloir. Il a reçu en un mois d'incarcération une vingtaine de lettres dont la moitié provient d'amis, auxquelles s'ajoutent des mandats réguliers : il disposait alors de 230 euros.

À l'évocation de la sortie de prison, deux scénarios se dessinent. Il propose un projet concret inscrit sur le long terme.

*« Je sais ce que je veux, je veux m'en sortir, je ne veux pas finir dans une prison, je suis bien dans ma tête, j'ai envie de travailler à l'école, m'en sortir avec un diplôme, là je veux passer mon BEP, en juin j'ai un mois de stage dans une entreprise, dans la comptabilité. (...) BEP, après continuer bac pro si possible, m'en sortir avec un diplôme, travailler et si possible monter mon entreprise, ben oui. J'ai envie de m'en sortir dans la vie, je ne suis pas le mec qui continue les conneries, qui rentre, qui sort et qui rentre. Les gens comme ça je ne le comprends pas, ouais. Ils aiment trop l'argent, l'argent ce n'est pas le bonheur ».*

Sa sortie est envisagée comme le prolongement de sa vie précédant l'incarcération. Sa volonté d'occulter cette parenthèse de vie est fortement affirmée.

*« Reprendre mon BEP, reprendre ma vie normale, oublier la prison. Si la juge me fait sortir là dans un mois, deux mois j'oublie la prison, je me dis que je n'ai pas été en prison, je continue ma vie normale, à l'école, à la maison, ma vie normale. Je vais oublier, je vais me dire que je ne suis jamais passé par là et je vais continuer ma vie normalement. Je vais sortir, je vais tout oublier, je ne vais même pas leur parler de comment cela se passait ici, j'ai été en prison point ».*

Mourad rejette tout projet de placement.

*« Soit je retourne chez mes parents, soit je reste en prison. Si la juge me dit que je vais en foyer ou quoi, je lui dis que je préfère rester en prison et quand je sors je vais chez mes parents directement, je n'ai pas besoin de foyer, de psychologue, je n'aime pas tout ça là. (...) Je préfère rester en prison que d'aller en foyer. Ouais, parce que là-bas il n'y a que des cas sociaux, tous les cas sociaux en même temps, les jeunes normaux ils descendent ».*

Cependant, et c'est là le second scénario, ses perspectives de sorties seraient annihilées par la prolongation de sa détention. Au delà de 4 mois son redoublement scolaire est prévu ce qui déclencherait selon lui une spirale d'engrenage, scénario de sortie empreint d'échec. Un redoublement serait synonyme de décrochage scolaire qui provoquerait son inscription dans un parcours

délinquant. Ainsi, les seuls effets de la prison anticipés par Mourad sont destructeurs : soit la prison sera sans effet et il reprendra sa vie « normalement », soit elle le précipitera dans une carrière de déviance en le déscolarisant et en le désocialisant.

*« Je n'aime pas les juges, ils nous niquent la vie. Ils nous pourrissent la vie, ils ne font pas avancer, si je reste 4 mois et qu'ils me font redoubler, je recule dans la vie, je plonge, je l'ai dit à l'éducatrice et je vais le dire à la juge aussi. Cela ne me donnera pas le courage de continuer ».*

### III – DEUX MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON...

Nous revoyons Mourad en avril 2007, 3 mois après sa sortie de détention dans un entretien où il s'avère rapidement impatient et peu disposé à nous répondre. Mourad a été libéré après 3 mois d'incarcération sous contrôle judiciaire, n'a pas le droit de se rendre dans le département où l'affaire s'est produite. Il est contraint de suivre une scolarité ou une formation et de répondre à toutes les convocations de son éducatrice bien que ce suivi soit inutile selon lui. Par ailleurs, son l'éducatrice est décrite comme incompétente dans la mesure où elle n'a pas contribué à sa sortie de détention, l'évaluation de la compétence de son éducatrice reposant sur sa capacité à le faire sortir de prison...

*« Elle me disait : « je vais poser les provisoires pour que tu sortes » et elle n'a rien fait et à la fin c'est mon avocat qui m'a fait sortir. Je l'ai vu trois fois depuis la prison mais elle ne sert toujours à rien, elle est là pour me faire la morale c'est tout. Elle me dit qu'il faut que je réfléchisse et j'ai d'autre chose à faire que de réfléchir à ça... Elle m'aurait servi à quelque chose pour sortir j'aurai écouté un peu plus mais elle m'a pas aidé, je suis sorti sans son aide ».*

Il est également obligé de pointer au commissariat toutes les semaines. Enfin, il est interdit de sortie du territoire ce qu'il réproouve fortement, notamment parce qu'il désire effectuer un séjour au Maroc. L'entretien est l'occasion de décrire sa situation actuelle et nous faisons le constat d'un retour quasi-identique à sa vie pré-carcérale. Ses relations familiales sont toujours très satisfaisantes et il regrette ne pas vivre avec ses parents ayant été placé chez une cousine. Néanmoins, les liens avec ceux-ci sont plus tendus, ces derniers ayant accru leur contrôle :

*« Ma mère me dit tout le temps : « tu vas y retourner bêtement si tu refais des conneries »... Je lui dis c'est bon, je sais ce que je fais ».*

Comme il le souhaitait, il a réintégré son BEP mais sa motivation semble s'effriter. Son avenir scolaire est décrit dans les mêmes termes qu'au cours des entretiens effectués.

*« Si je passe, si j'ai mon BEP je continue, si je n'ai pas mon BEP j'arrête, je suis à la rue. Je fais l'an prochain, ça c'est sûr que je le fais et après si je ne l'ai pas j'arrête l'école et si je l'ai et ben je continue en bac Pro ».*

Il fréquente le même cercle d'amis et note que depuis son incarcération, ils sont nombreux à avoir à leur tour connu la prison.

*« Après depuis que moi je suis rentré, cela a commencé à être la mode, la mode de rentrer en prison, tout mes copains ils sont rentrés en prison... nous on était les premiers de notre âge, on est au moins 20 dans la bande et il y en a au moins 10, la moitié qui sont en prison ».*

Lui-même reste assez évasif concernant ses pratiques actuelles puisqu'il laisse entendre qu'il commet des actes hors la loi mais pour lesquels il ne risque pas la prison...

*« Je ne vais pas y retourner en prison bêtement pour un vol. Je ne vais pas aller voler, je peux me faire de l'argent autrement. Je peux me faire de l'argent autrement... ».*

Lors de cet entretien, il revient sur son expérience de l'incarcération. Mourad adopte un ton nostalgique où il affirme ne jamais avoir souffert de l'enfermement.

*« La prison c'est tranquille, ce n'est pas... Comme moi, la prison je ne l'imaginais pas comme ça. Je ne pensais pas que... que ce soit si facile... ».*

Il adopte notamment un large sourire empreint d'un air de regret lorsqu'il évoque ses anciens « codétenus » avec lesquels il a conservé des liens. L'expérience de la détention est également une expérience collective socialisante.

*« Ben oui j'ai passé des bons moments... je ne sais pas comment vous expliquer mais ouais avec tout les gens qui étaient là-bas ».*

Cependant, nous apprendrons au cours d'un entretien avec un autre mineur que la fin de détention de Mourad s'est mal déroulée, celui-ci ayant notamment tenté de mettre fin à ses jours, et a dû être doublé en cellule. Le récit nostalgique proposé par Mourad vient rappeler la fragilité des données biographiques. Il vient rappeler que le discours ne renvoie pas tant à une réalité biographique qu'à un enjeu interactionnel au cours duquel il s'agit de garder la face, notamment en proposant au sociologue un rapport à la prison similaire à celui que l'on élabore collectivement avec ses groupes de pairs, afin d'atténuer et de masquer sa souffrance individuelle.

Le retour sur son expérience carcérale est également le support d'une critique du système judiciaire. Un détail lui reste en travers de la gorge. L'annonce de la sortie de prison de Mourad a été pour lui impromptue : un matin il apprend par les surveillants

qu'il quitte la prison dans la journée sans même être informé des conditions de sa sortie, le caractère inattendu de la sortie renforçant aux yeux du mineur l'arbitraire de son incarcération. Mourad dissocie son incarcération et sa libération des faits qui lui sont reprochés et de sa responsabilité dans ceux-ci. En effet, son ami incarcéré le même jour dans la même affaire est toujours incarcéré, ce que Mourad explique comme une inégalité qui vient prouver l'iniquité du système et sa propension à frapper davantage les plus fragiles (alors que la juge, elle justifie cette différence par la moindre implication de Mourad dans l'affaire) :

*« J'ai été choqué (par l'annonce de sa sortie), je n'y croyais pas parce que c'est une affaire criminelle et puis mon copain lui il est encore resté, il est encore là-bas. Lui il n'est pas sorti parce qu'il n'a pas d'avocat, il n'a pas d'école ».*

Enfin, les propos de Mourad laissent apparaître que ce dernier s'attribue une part d'action dans les prises de décisions judiciaires le concernant. Sans pouvoir évidemment dicter les règles du jeu (pénal), il tente, en acteur tacticien, d'adapter son discours en fonction de son interlocuteur, de louvoyer entre différentes options contraignantes pour éviter le pire. Ici comme ailleurs, la prison n'apparaît pas comme la pire option envisagée.

*« Ouais pour moi là-bas (en prison) c'était un centre. Je vous le dis à vous mais il ne faut pas le dire à l'éducatrice... ben parce que je lui ai dit que c'était dur la prison, tout ça. Parce que je ne sais pas, elle va faire un rapport pour la juge... (...) On m'aurait dit "foyer", j'aurais refusé. Là je suis chez ma cousine, c'est ma famille mais il m'aurait dit : « tu vas en foyer » j'aurais dit non, j'aurais dit que je préfère rester en prison « laissez-moi en prison ». Un CER moi cela ne m'intéresse pas ».*

Ici, le foyer et le CER auraient précisément constitué des dispositifs de contrôle et d'insertion qui auraient écarté Mourad de son projet initial (le BEP). À ces options en décalage total avec sa vie, il préfère assumer le néant de l'enfermement : faire son temps, perdre son temps certes, mais ne pas s'écarter de sa voie, et tenter d'éviter les stigmates corrélatifs au système pénal et à la prison. Le récit de Mourad fait ainsi apparaître un rapport particulier à la prison : ce que l'on peut espérer d'elle, c'est qu'elle ne soit qu'une parenthèse biographique.

*« Il n'y a pas grand-chose qui a changé depuis la prison, pas grand-chose non, toujours les mêmes amis. Je suis interdit de X, c'est tout ce qui change. Dans ma tête non plus, rien n'a changé. La prison, je trouve que cela ne sert à rien ».*

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

## JÉRÔME, 17 ANS

« Moi c'est, l'argent.

Je ne sais pas encore, je vais voir comment cela va se dérouler, je vais essayer de gagner de l'argent légalement, je vais essayer ».

Jérôme, 17 ans, est incarcéré pour la seconde fois, suite à des vols à l'étalage et des vols à l'arraché. Les vols sont sa spécialité : il a débuté sa carrière déviante en volant dans le supermarché de son quartier où il a développé des techniques pour maximiser ses délits tout en minimisant ses risques. Puis il a commis de nombreux cambriolages et des vols à l'arraché, affinant régulièrement ses techniques. Il explique ces délits par une recherche perpétuelle d'argent dont il a un besoin exorbitant, estimant ne pas envisager de vivre en dessous de 4 000 € par mois. La plupart du temps, ces vols sont commis avec un ami, actuellement en détention. Il est peu inscrit dans un réseau de quartier, ce qui s'explique notamment par les nombreux placements qu'il a connus. En effet, dès le plus jeune âge il est placé chez ces grands-parents, ses parents étant tous deux atteints de maladies psychiatriques. Mais les relations avec ses grands-parents se tendent alors même que ses difficultés scolaires (liées à un comportement très perturbateur) s'accroissent. Il est placé dans différentes familles d'accueil, internats, foyers d'où il se fera toujours exclure. Dans le même temps, il connaît de nombreux établissements scolaires où son comportement est toujours présenté comme problématique. Néanmoins, son parcours scolaire ne sera jamais définitivement interrompu : il est inscrit en seconde lorsqu'il est incarcéré. Sa détention se déroule sans incident particulier. Jérôme se rend aux différentes activités proposées et passe son temps à définir sa stratégie de sortie, à affiner le discours qu'il entend proposer à la juge. Il affirme que cette incarcération a mis un terme à sa délinquance, « jamais », nous dit-il, il ne recommencera à commettre des délits. Néanmoins, lorsque l'on aborde son besoin d'argent, sa décision semble difficile à réaliser.

Jérôme est décrit par le personnel éducatif comme un mineur très exigeant, « toujours dans la demande », qui ne parvient pas à « entendre ce qui lui est dit », qui reste « enfermé dans ses certitudes et ne se remet jamais en question ». Les enseignants partagent l'idée d'un mineur qui « tourne en boucle » sur ses projets sans parvenir à écouter les conseils qui lui sont donnés. Lors des entretiens, où il se montre très bavard, Jérôme n'a de cesse de définir une stratégie de sortie, d'élaborer des plans d'avenir, sans cependant jamais énoncer la possibilité que cela ne se déroule pas comme il le prévoit. Le personnel de surveillance quant à lui estime que Jérôme est un détenu « agréable » qui ne présente pas de difficulté particulière, même s'il semble maladroit avec des codétenus qui ne sont pas dans son groupe de vie.

Deux mois après sa sortie de prison, les projets élaborés en détention par Jérôme ne sont pas réalisés mais, comme en prison, il ne cesse de re-définir son avenir, ses projets, avec une certitude : celle de ne pas commettre de nouveaux délits. Il se dit très inquiet d'un point de vue financier, exprime des besoins toujours croissants, inversement proportionnels à une réserve financière, mise de côté avant la détention, qui ne cesse de se réduire. Lors de cet entretien, sa situation semble très instable : il effectue un stage de quelques jours mais il a refusé un placement dans un appartement en semi-autonomie, il séjourne alors chez son oncle qui le presse de partir. Aucun établissement scolaire ne l'a accepté jusqu'à présent pour la rentrée de septembre, mais il reste convaincu qu'il parviendra à intégrer une première alors même qu'il n'a effectué que quelques mois de seconde (interrompue par son incarcération). Il entame alors de nombreuses démarches et déplore de ne pas être soutenu (son éducateur a quitté sa structure et la directrice refuse de lui venir en aide, notamment parce qu'il a refusé l'appartement en semi-autonomie, trouvé après de très nombreuses démarches).

### I – PARCOURS PRÉ – CARCÉRAL

Les parents de Jérôme se sont rencontrés en hôpital psychiatrique : sa mère est maniaco-dépressive, son père schizophrène. Ses parents suivent, encore aujourd'hui, de lourds traitements. Il a peu de relations avec son père qui a des « difficultés de communication ». Jérôme est placé très jeune chez ses grands-parents qui ont toujours l'autorité parentale. Sa grand-mère est également malade, elle est alcoolique. À son entrée au collège, les relations avec ses grands-parents se détériorent et Jérôme est placé en internat. Depuis, il habite successivement chez sa mère, son oncle ou chez ses grands-parents entre divers placements en foyers ou familles d'accueil. Jérôme répète qu'il n'a pas été troublé ou déstructuré par son histoire qui n'est en rien responsable, de sa délinquance.

*« Tout ce que je vous disais depuis tout à l'heure, même mon père qui tapait ma mère, depuis que je suis petit on m'a envoyé voir un psy mais moi je n'ai jamais eu l'impression d'en avoir besoin car à chaque fois cela ne me faisait aucune séquelle, je n'ai aucune séquelle de ça ».*

La scolarité de Jérôme est très instable et morcelée du fait des nombreux placements dont il a été l'objet et des exclusions successives liées à son comportement. Pour autant, il ne sera jamais en situation de décrochage scolaire. À partir de la 6e, son comportement scolaire devient très problématique : il sera scolarisé dans 3 collèges pour cette seule année scolaire.

*« J'étais très insolent, les profs ils disaient que je parlais trop, je voulais faire rire mes copains ».*

En 5e, il est placé en internat. Les années de 4e et de 3e sont très chaotiques. Il débute sa 3e dans un nouveau collège mais il n'y reste pas longtemps avant de rentrer dans une autre école qui l'exclut au bout de 2 mois. Il trouve un troisième collège près de son oncle chez lequel il s'est installé. En fin de 3e, il refuse l'orientation en BEP préférant redoubler sa 3e. Le collège ne l'accepte pas pour une seconde troisième et son oncle refuse dorénavant qu'il vive chez lui. Ainsi, il intègre un autre collège et il est placé dans une famille d'accueil. Il se rendra de nouveau peu au collège, accentuant son inscription dans un parcours déviant. Les relations avec la famille d'accueil se dégradent rapidement. Malgré son année très perturbée, il intègre une seconde. Or, son absentéisme scolaire est très régulier étant de plus en plus inscrit dans la délinquance. Il sera contraint de recommencer une seconde, qui sera interrompue par

son incarcération.

Au quotidien, Jérôme passe l'essentiel de son temps avec un ami avec lequel il commet divers délits pour se faire de l'argent. Cet ami serait à l'origine de sa délinquance selon un principe d'imitation.

*« Je crois que c'est quand même lui qui m'a mis dedans et tout ça c'est un peu lui quand même et je le respectais et tout. Moi je voulais être un peu comme lui au niveau de l'argent ».*

En effet, la ligne transgressive de Jérôme est très dense : il réalise des vols dès qu'il a du temps libre. Jérôme estime que ces premiers délits remontent à sa 5e, lorsqu'il est placé pour la première fois en internat. Il commence à vendre un peu de marijuana ainsi qu'à acheter et à revendre des affaires volées. Mais sa ligne transgressive s'accroît considérablement lors de son entrée en 3e : il vend beaucoup et débute les vols et les cambriolages. En seconde, ces délits deviennent quotidiens et les « modes opératoires » évoluent.

*« Là je commençais à faire des vols à l'arraché, en scooter, j'ai arraché plein, plein, plein de fois, énormément. Puis dans ma ville, il y a un supermarché et ils vendent des jeux et moi je prenais les jeux et je les vendais et cela faisait 30 euros chaque jeu. Au début on en prenait 3 ce qui faisait 90 euros et puis après 5... et après on commençait à prendre des sacs à dos, on en prenait 10 chacun ce qui faisait 300 euros et ça on le faisait pratiquement un jour sur deux. Après il y a pire que ça parce qu'après on y allait encore plus sérieusement... on y allait le matin quand ce n'était pas ouvert encore, on prenait de grandes valises, vous pouvez mettre 25 ou 30 jeux... on rentrait pendant que les gens nettoyaient... Cela rapportait beaucoup ».*

L'apprentissage des techniques accroît la rentabilité des vols et traduit un processus de professionnalisation délinquante.

*« Pour les vols à la base on courait, après on a fait passer par-dessus, maintenant c'est le scooter. Et puis là, je comptais faire un truc encore plus grave cette semaine. On s'était déjà prévu de faire un vol avec arme sur des personnes, c'était prévu depuis déjà longtemps ».*

Refusant des explications de ses actes impliquant son histoire de vie, Jérôme nous dit être animé et motivé par un besoin incessant d'argent. S'il reconnaît ses délits, il atténue leur gravité dénonçant à l'inverse les viols.

*« Rien que le vol à l'étage on me fait croire que je peux faire perdre un emploi à quelqu'un pour ça, on me dit que ce sont les gens qui payent car il y a une taxe pour les voleurs mais cela ne représente rien, je ne vole pas quelqu'un pour moi. Bon ce n'est pas très cohérent ce que je dis parce que je vole aussi à des gens mais ce n'est pas pareil, elles ne sont pas victimes d'un truc très grave, les cambriolages pour moi ce n'est pas très grave. À partir du moment où c'est à l'arraché c'est avec violence. Moi c'est surtout le viol qui me répugne<sup>1</sup> ».*

Au regard de son histoire familiale et des délits effectués, Jérôme fait l'objet de nombreuses mesures éducatives et judiciaires. Il est suivi par un éducateur depuis son plus jeune âge, suivi présenté comme inutile. Puis, sur le plan pénal, des mesures de placements, des contrôles judiciaires et une Liberté Surveillée Préjudicielle (LSP) ont été prononcées à son encontre. Ces obligations n'étaient pas suivies et ces mesures n'ont jamais fait sens pour lui.

*« Avant la prison, j'ai eu deux contrôles judiciaires et la prison. Mais cela ne représente rien, ce n'est rien, cela ne veut rien dire. Contrôle judiciaire déjà après la prison je n'y croyais pas, je ne croyais pas que si on me retrouvait ailleurs que chez ma mère quand j'avais obligation d'être chez ma mère on m'emmènerait en prison, pour moi c'est évident qu'ils ne le feraient pas ».*

Après 3 déferrements dans un délai d'un mois, il est incarcéré de fin mai à fin juin 2006. Il est ensuite placé sous contrôle judiciaire et en CER où il ne reste que trois jours. Deux semaines après, il est de nouveau placé en CER où il se bat avec un éducateur.

1 Ainsi, on retrouve une réaction caractéristique des personnes stigmatisées, identifiée par GOFFMAN (1975 (1963)) : le stigmatisé met à distance ses compagnons d'infortune, en hiérarchisant les « siens », afin d'amoindrir le poids du discrédit et de le déplacer sur les autres membres constituant le groupe auquel il a été associé. Par ce procédé de hiérarchisation les détenus « se réinscrivent comme sujets moraux, neutralisent leur identité d'exclus et se différencient de leurs codétenus », in L E C AISNE, 2000, 96.185

## II – L' ENFERMEMENT

La « temporalité carcérale », distingue cette incarcération des précédentes :

*« Ça passait plus lentement mais c'était beaucoup plus facile vu que je savais quand j'allais sortir, je pouvais compter les jours quoi. Là je ne peux rien faire, je ne peux que attendre. Je ne voudrais pas faire 4 mois sans savoir tout ce qui m'attend. Si on me disait tu fais deux semaines de plus et on te dit quand tu sors je les ferai ».*

Cette incertitude du temps, la « déprise » sur son temps révèle l'emprise de l'institution sur les personnes qu'elle enferme. Ainsi, Jérôme, très angoissé sur le temps de son incarcération, ne cesse de spéculer sur sa date de sortie pour tenter de reprendre prise sur son temps :

*« Mais bon la première peine de prison pour moi ce n'était rien parce que je savais quand j'allais sortir, donc je pouvais compter les jours. Là c'est maximum un an, minimum pour être réaliste un mois, même pas, il faut être réaliste, je vais faire 4 mois, 4 ou 6 mois ».*

Ces calculs prévisionnels sont aussi nombreux concernant la sortie des autres mineurs. Or, ses appréciations se révéleront

toujours erronées, ce qui traduit la mauvaise appréhension du fonctionnement de la justice. Ce décalage, qui s'explique parfois par une réelle inadéquation entre le délit et la longueur la peine ou parfois par les mensonges de mineurs qui dissimulent les faits accomplis, tend à accentuer le caractère arbitraire des peines aux yeux des mineurs.

Jérôme entretient divers liens avec l'extérieur alors qu'il n'avait pas bénéficié de tels soutiens précédemment. Ainsi, il juge cette détention plus confortable, il reçoit des mandats et le temps passe, notamment grâce aux parloirs qui lui fournissent des repères et scandent le temps.

*« C'est très important pour moi les parloirs, pour moi c'est très important. Ce serait beaucoup plus difficile pour moi si je n'avais pas de visite, pas de mandat ».*

Les parloirs sont un moment où il prend des nouvelles de ses proches et où il agit en chef d'orchestre impliquant ses proches dans son plan stratégique devant lui permettre de sortir au plus vite. Ainsi, il ordonne à sa mère d'appeler l'avocat, son éducateur ou son proviseur...

*« Mais je pense que cela change beaucoup de choses que je vois ma mère plus souvent, j'ai un contrôle sur tout comme ça... ».*

Sa détention se caractérise par les très bonnes relations avec les mineurs de son groupe de vie, notamment avec Antoine. Néanmoins, il entretient des relations conflictuelles avec d'autres mineurs affirmant que les surveillants attisent la mésentente entre co-détenus :

*« Il y a des embrouilles, ah oui, quand même. Si, plein, mais ce n'est pas grave ça. Bon on ne s'est jamais croisé, on va se battre si on se croise, ben oui. On s'est insulté. Mais je n'ai pas envie que cela fasse des marques devant le juge. Le surveillant là, le gros il disait aux autres détenus de m'allumer, c'est rien, ce n'est pas grave... ».*

Jérôme souhaite une détention sans histoire ou plus exactement sans histoire qui face trace afin de rendre crédible sa volonté de mettre un terme à ses pratiques délinquantes. Les surveillants ne sont pas critiqués au cours des entretiens.

*« Il y en a qui sont plus proches de nous quand même, il y en a qui sont plus froids, ils font le minimum alors qu'il y en a qui cherchent vraiment à être potes avec nous un peu, les deux là ils sont marrants, ils donnent le sourire ».*

Par contre, il est critique envers les éducateurs et plus particulièrement avec l'un d'entre eux.

*« Quand je demande un truc c'est toujours long pour l'avoir, j'ai demandé à voir la directrice, je ne la vois pas, on doit se battre. L'éducateur, je lui demande des choses il ne fait rien ».*

Pour donner un rythme au temps carcéral, Jérôme sort de sa cellule dès qu'une activité le lui permet. Il déplore le manque d'activité et le peu d'occasions de rencontrer les autres mineurs.

Après un mois d'incarcération, il a reçu des cours du CNED mais ne parvient pas à travailler malgré une volonté très affirmée de réussir ainsi à valider sa seconde. Il consacre également du temps à rédiger un calendrier, découper le temps permet de le supporter. Jérôme est ainsi très préoccupé par sa sortie, sujet omniprésent des entretiens. Il élabore de manière quasi-obsessionnelle la stratégie à adopter envers la juge afin que celle-ci accepte une libération de sortie conditionnelle. Il relate les propos qu'il envisage de tenir devant la juge cherchant avant tout à répondre à ses attentes qu'il anticipe avec l'angoisse permanente de faire un faux pas. L'inscription au CNED représente alors un danger pour sa stratégie...

*« Normalement on va m'inscrire au CNED, si la juge le sait ce n'est pas bien, si la juge c'est ça elle va me dire que je veux sortir pour aller à l'école alors que je peux travailler en prison ».*

La duplicité de son comportement est très présente, il ne cesse de préparer son jeu d'acteur pointant la distance qui sépare ses propos de ce qu'il éprouve réellement :

*« Mon grand-père, il a un studio et je vais lui demander si c'est possible d'être là-bas. Quand je vais aller devant la juge je ne vais pas parler du studio, je ne vais pas dire ça, je vais dire que je vais chez mes grands-parents pour qu'ils m'aident à travailler, sinon elle ne voudra pas ».*

Il veut démontrer à la juge qu'il a changé d'attitude en lui spécifiant qu'il a, contrairement aux précédentes arrestations avoué son délit. Or, les raisons de cet aveu sont bien différentes.

*« Ça je vais en reparler à la juge en disant que j'ai dit la vérité. Je vais lui dire que si cette fois j'avais dit la vérité c'est que là vraiment j'ai compris. Ben le truc principal évidemment c'est que c'était sous commission rogatoire pour l'affaire et la vérité c'est que s'il n'y avait pas eu de commission rogatoire et ben j'aurais aussi clairement menti pour ces affaires... ».*

Ainsi, il planifie largement sa sortie ne percevant aucun obstacle quant à sa réalisation, programmant même les injonctions judiciaires qui devraient selon lui le faire sortir.

*« Si je lui demande un gros sursis et un gros contrôle judiciaire je pense que la juge ne pourra pas me refuser... Là c'était une juge d'instruction cette fois mais c'est dommage qu'elle ne puisse pas me croire, c'est dommage qu'elle ne fasse pas simplement ce que je lui demande ».*

Sa sortie de prison est également présentée comme un nouveau départ, répétant qu'il ne commettra plus de délit même si cela paraît peu crédible au regard de ses besoins financiers.

*« Moi c'est vraiment ça que je veux et si je n'ai pas ça, j'ai peur que... je vais être obligé de... de refaire de la délinquance quoi. Mais j'aurai besoin de beaucoup d'argent, j'arriverai à vivre avec 4 000 euros par mois mais je ne pourrai pas vivre en dessous, je ne pourrai pas ».*

Précisons que son désir de mettre un terme à sa ligne transgressive n'est pas expliquée par Jérôme par son incarcération mais par la présence de sa petite amie. À l'inverse, il souligne l'inutilité de la prison.

*« La dernière fois la prison cela ne m'a servi à rien, à rien, c'est pas constructif, c'est complètement inutile. Et là pareil, là, si je n'avais pas ma copine et ben je m'en foutrais de la prison, je m'en foutrais, je n'aurais pas envie d'arrêter, je n'aurais pas trop envie d'arrêter ».*

Sa précédente incarcération a été pour lui l'occasion de réfléchir à des méthodes lui permettant de diminuer ses risques d'arrestation.

*« La première fois ça m'a fait comprendre qu'il faut faire attention, attention à ne pas se faire prendre. Et même c'est le meilleur moyen pour recommencer parce qu'on rentre ici on ne sait rien, on n'a pas connaissance de... on rentre avec un petit niveau en vol et je suis ressorti avec des trucs sur l'escroquerie, j'ai appris plein de choses, je vais avoir des relations, je vais apprendre plein de trucs. Pour tout le monde c'est comme ça, la prison c'est la pire des choses, on ne peut pas arrêter en venant ici ».*

En effet, il se dit simultanément probablement « contraint » de commettre de nouveaux délits pour répondre à ses besoins financiers. La figure du conformisme déviant définie par MERTON (1965) nous semble alors adapté pour illustrer le risque de réinscription dans la délinquance.

### III – QUELQUES MOIS APRÈS LA SORTIE DE PRISON...

Jérôme a été libéré début mars 2007 après 4 mois et demi d'incarcération, nous le rencontrons 3 mois et demi après sa sortie. En contactant son éducateur nous apprenons qu'il a été placé CER à l'issue duquel il devait intégrer un appartement en semi-autonomie ce qu'il n'a pas fait, n'honorant pas son obligation de placement. Lors de notre entretien, il vit chez son oncle et il effectue un stage de 15 jours dans une entreprise d'informatique, hébergé dans des locaux appartenant à son grand-père. Il est sous contrôle judiciaire avec trois obligations principales : obligation de scolarisation ou de formation, obligation de respecter le lieu de résidence dans lequel il a été placé, interdiction de se rendre dans le département où résident sa mère et ses grands-parents. Il entretient néanmoins des relations quotidiennes avec ces derniers avec lesquels les liens semblent plus apaisés. Maintenant, des propos tenus lors des entretiens intra-muros, il n'accorde aucune crédibilité au contrôle judiciaire :

*« Le sursis avec mise à l'épreuve et obligation de travailler pour moi cela n'existe pas, quelqu'un qui retourne en prison parce qu'il ne travaille pas, pour moi c'est impossible que je retourne en prison parce que je n'ai pas d'école, même si j'allais dans ma ville, ce n'est pas possible, ils ne vont pas me mettre en prison, pour moi cela n'existe pas, ce n'est pas vrai ».*

Ainsi ces condamnations ont peu de sens pour Jérôme, elles n'ont aucun pouvoir coercitif sur celui-ci. Il reviendra peu sur la prison qui lui semble très lointaine. Bien qu'il est pour lui malaisé de définir un sens à son incarcération, il constate un changement de comportement parvenant à identifier un avant et un après prison.

*« C'est facile maintenant de dire que ce n'était pas dur... Si quand même il y a des soirs où je déprimais un peu. Mais en même temps je pense que j'ai mûri un peu là-bas, je pense. Le CER non mais la prison oui, oui. Avant je n'aurais jamais fait... vous voyez bien la dernière fois comment j'avais fait mon CER et puis il y a plein de choses, je ne me serais pas occupé de... je n'aurais pas été aussi sérieux dans les démarches, je n'aurais jamais été comme ça. Là je suis plus posé, avant c'était un peu le bordel, je sortais tout le temps, je n'avais jamais d'horaire, là j'ai un emploi du temps, je sais ce que je fais tel jour, je suis au courant des prochains rendez-vous, je suis au courant des démarches qui sont faites et qui restent à faire, tout est planifié, organisé avant je n'étais pas comme ça. Je me dis que ça m'a servi, oui, oui beaucoup, beaucoup. Beaucoup. Enfin non je ne sais pas si c'est la prison qui m'a servi mais en tout cas on voit le avant et le après, on voit un beau changement ».*

Nous pouvons en effet relever que sa vie quotidienne s'avère assez distincte de celle précédant son incarcération. D'abord il fréquente moins son cercle d'amis, il sort moins.

*« Je n'ai plus revu mes potes, je ne sais pas je n'ai pas rappelé, je n'ai pas cherché à aller dans ma ville, je n'ai pas envie, j'ai d'autres priorités, je n'ai pas le temps, j'ai plein de choses... ».*

Son emploi du temps s'est modifié dans la mesure où ses journées ne sont plus remplies par la commission d'actes illégaux : il affirme ne pas avoir effectué de délits depuis sa sortie de prison malgré certaines sollicitations. Cependant, sa ligne transgressive semble être plus vraisemblablement en suspens que rompue définitivement. La détermination de Jérôme à ne plus commettre de délit s'avère fragile lorsque nous évoquons son besoin incessant d'argent qui semble plus que jamais d'actualité.

*« Non je n'ai vraiment rien fait pour l'instant, vraiment rien, rien du tout... mais je m'inquiète un peu pour après parce que je me dis que là j'ai encore de l'argent, j'ai encore un peu d'argent que ma mère m'avait caché. Je me rends compte que j'ai gardé*

*les habitudes d'avant, claquer, claquer, claquer beaucoup d'argent et là ce week-end j'ai encore beaucoup claqué, je ne me rends pas compte des sommes que je dépense, j'ai l'impression que je vis comme avant ».*

Une part des voies légales pour se procurer de l'argent est dénigrée par Jérôme qui a décliné une offre pour effectuer des travaux manuels pendant l'été. Il souhaite explorer des pistes plus incertaines mais qui lui permettraient selon lui de gagner des sommes bien plus importantes dans de plus courts délais avec des contraintes moindres. C'est pourquoi il s'est renseigné pour faire du mannequinat.

*« Il me faut beaucoup d'argent, ben oui, oui c'est clair et j'ai peur qu'à cause de ça je refasse des délits. On m'a proposé mais je leur ai dit non. Mon pote il m'a proposé mais j'ai refusé, pour le moment je ne sais pas, je vais voir comment cela va se dérouler, je vais essayer de gagner de l'argent légalement, je vais essayer. Mais en même temps moi j'ai de grosses demandes parce que ce que je veux c'est que là par exemple je veux avoir une voiture avant janvier, il faut que j'aie une voiture parce que je m'étais mis ça en tête. Je suis toujours un aussi gros consommateur et même peut-être plus gros qu'avant parce que j'ai grandi, parce qu'à mon âge il ne suffit plus d'être bien habillé, il faut partir en vacances souvent, il faut avoir une belle voiture, c'est comme ça ».*

Le risque d'accomplissement de nouveaux délits est d'autant plus grand que les projets de Jérôme restent incertains, sa situation est très précaire. Expliquant qu'il ne s'est pas rendu dans la structure prévue du fait de son éloignement géographique, Jérôme développe son plan pour la rentrée prochaine. Comme lors des entretiens intra-muros, il propose des projets très construits qui font souvent fi de la réalité, ce qui les rend peu crédibles...

*« J'ai déjà trouvé une autre association, c'est là où j'étais avant d'aller en prison et eux ils sont prêts à me reprendre, avec plaisir, bien sûr. Ils voient que je me bouge, pratiquement tous les jours je les appelle aussi, ils se rendent compte que ce n'est pas des paroles en l'air. (...) Après elle m'a conseillé de faire une lettre à la juge et je lui ai écrit et puis après j'ai appelé la greffière tous les jours pour avoir des nouvelles et elle ne me rappelle pas. Et le gros problème c'est que je suis obligé de passer par un éducateur et que je n'en ai plus parce que mon éducateur il est parti du CAE et la directrice elle dit que comme je n'ai pas voulu aller dans le truc qu'il avait trouvé, elle ne veut pas m'aider « Ah ben non, non je vous ai déjà dit que tu vas à ce qu'on t'a trouvé, tu expliques à la juge si tu veux mais nous on ne refait pas les démarches » donc c'est ce que j'ai fait et j'attends des nouvelles de la juge parce que c'est elle qui doit notifier mon inscription au foyer ».*

Les seuls freins à son projet sont administratifs selon lui, sa situation étant bloquée sur le plan scolaire pour ces mêmes motifs.

*« Eux dans l'association ils me prennent les bras ouverts, ils ont vu toutes les démarches que j'avais faites et ils n'ont pas l'habitude de voir des gens comme ça. Là c'est la juge qui a les cartes en main. Même si elle m'appelle tout de suite, elle me dit que j'ai une audience dans 3 semaines, moi pour le lycée et tout je fais comment ? ».*

Ainsi, ce qui traverse l'intégralité de l'entretien est l'instabilité de la situation, sa trajectoire reste à dessiner.

*« Mais du coup je n'en sais rien, je ne peux pas me projeter du tout, dans une semaine je ne sais pas où je vais habiter encore, dans 4 jours, je ne sais pas où je vais habiter, là cela ne dépend plus de moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu. Mais ce qui débloquera tout c'est si on m'accepte parce que l'association où il y a le foyer en semi-autonomie ils m'ont dit que si j'étais accepté chez eux si la juge fait l'ordonnance et ben eux ils me trouveront une école. Là c'est dur, mais je n'arrive pas trop à me projeter encore, il n'y a rien pour l'instant encore, il n'y a rien du tout, pour le moment je ne sais pas, on verra bien, je vis un peu au jour le jour, j'attends l'appel de la juge et c'est ça qui va débloquer tout, la réponse de la juge ».*

Ainsi, malgré une volonté de rupture affichée entre un avant et un après prison, Jérôme n'exclut pas de reprendre ses activités délinquantes, si les projets construits par ce dernier seront mis en péril et que son besoin d'argent se fera trop pressant. À cet égard, bien qu'endossant un statut de « déviant », Jérôme partage avec les « normaux » les mêmes désirs de bien-être et de confort matériel. Rentrer dans le droit chemin correspondrait, compte tenu des opportunités sociales qui lui sont ouvertes, à une chute de son niveau de vie. Le refus de cette chute, et son dégoût des métiers ingrats, ou qu'il juge ingrat, constituent un moteur de sa ligne transgressive. Jérôme vient en quelque sorte illustrer l'interprétation mertonienne selon laquelle les « déviants » partagent les mêmes buts que les normaux, mais procèdent à des moyens illégitimes pour les atteindre.

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106

« Je me dis, je fais des conneries, c'est comme ça. Je n'ai pas envie de refaire des conneries. Mais voilà, je dis ça maintenant, mais demain je vais aller voler aussi... » (Adrien).

Adrien a un peu plus de 16 ans et demi lorsque nous le rencontrons. Il est primo arrivant, et a été condamné à une peine de 6 mois dont 3 fermes et 3 mois avec sursis en avril 2006. Nous effectuons les entretiens deux jours avant sa sortie alors qu'il a effectué deux mois de prison, et bénéficie des remises de peine. Adrien se prête volontiers au jeu de l'entretien, mais il sera néanmoins délicat d'aborder certains sujets : les incarcérations nombreuses dans sa famille, les sentiments et les relations qu'il entretient avec son père, les placements qu'il a connus ou les situations de violence qu'il a subies.

Nous reviendrons néanmoins sur son parcours familial, marqué par de nombreuses ruptures et des tentatives de recomposition. Il a toujours vécu avec sa mère (décrite par l'éducatrice comme une « mère-courage », « volontaire » malgré les nombreuses difficultés auxquelles elle a fait face). La dimension territoriale est fondamentale pour saisir la dynamique délinquante d'Adrien : c'est au sein d'un groupe de pairs du même quartier qu'il commettra de nombreux délits (vols, vente de stupéfiants), alors que dans le même temps son parcours scolaire prend fin précocement, après aboutissement d'une scolarité chaotique dès le primaire. Ses délits le conduiront à effectuer de nombreuses gardes à vue, à être placé en CER... Son récit est d'abord un récit de l'inéluctabilité : la délinquance et l'incarcération sont subjectivées comme « inéluctables », comme la conséquence d'un destin ; un destin doublement collectif en l'occurrence : de sa famille et de son quartier. Rapidement familiarisé à la vie en détention, (la prison étant une expérience ordinaire autant dans son environnement social que familial), il dénonce cependant l'insipidité des journées. Sa sortie de prison est un retour à la vie d'errance avec des journées « vides » marquées par une incertitude existentielle forte. Si Adrien n'a pas vraiment repris les délits qui l'avaient mené en prison, et ce bien qu'il reconnaisse qu'il ne vit pas « complètement dans la légalité », il n'a pas coupé avec ce qui faisait sa vie d'avant. La chose est pour lui déjà écrite : il commettra de nouveau des délits. Enfin, ce qui reste des entretiens est l'omniprésence de violence, qu'Adrien en soit victime ou auteur, violence qui semble lui paraître ordinaire, banale.

## I – RUPTURES FAMILIALES ET SCOLAIRES ; VIOLENCE, DÉLINQUANCE ET PRISE EN CHARGE

Adrien est né à xxx en 1989. Sans contact avec son père jusqu'à ses 13 ans, il est élevé par sa mère avec son frère aîné. Il rencontre son père à 13 ans. Il rencontre ses grands-parents paternels et sa belle-mère. Les relations avec celle-ci sont rapidement très tendues.

*« Laisse tomber ! Je ne parle même pas avec elle... Hé ouais, je ne parle même pas avec elle... Elle parlait dans le vide... Un jour, je voulais la tarter... ».*

Ces discordes expliquent pourquoi il entretient aujourd'hui peu de contacts avec son père :

*« Ça fait un an et demi que je ne l'ai pas vu... non, deux ans... mon père, je ne le vois qu'au tribunal ! (rires). C'est tout ».*

La faiblesse des liens avec son père s'explique aussi par les reproches qu'il émet à l'encontre de sa mère, affirmant que celle-ci ne l'a pas éduqué correctement, ce qu'Adrien n'accepte pas.

*« Il fait des reproches à ma mère : « Si tu pouvais tenir ton fils... ». Qu'il se permette de faire des reproches à ma mère, alors que ma mère... depuis que je suis né jusqu'à maintenant, c'est elle qui m'a élevé... comme elle a pu, certes, mais elle m'a élevé. Je n'ai jamais manqué de rien. Après, c'est moi qui suis parti dans le délire des habits qui valent chers. Je n'ai jamais manqué à manger... le frigo toujours plein ».*

Malgré des situations conflictuelles avec sa mère, Adrien lui semble très attaché. Il est par conséquent très soucieux du regard qu'on peut poser sur elle, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la justice. Il récuse toute responsabilité de sa mère dans sa délinquance, tentant d'atténuer l'effet de contagion du stigmatisme inhérent au processus pénal :

*« Ma mère, elle m'a bien élevé. C'est moi qui suis tombé dans le mauvais chemin... ce n'est même pas le problème de ma mère. Ma mère, elle m'élève bien, mais d'un autre côté, j'habite dans un quartier... Ma mère, elle a du mérite... L'autre fois, la juge, j'avais envie de la taper, elle commençait à dire à ma mère : « si vous ne savez pas tenir votre fils », j'avais envie de l'insulter ».*

Cet effort est récurrent : devant la justice, Adrien est toujours soucieux de l'image de sa famille. Alors qu'Adrien est très proche de son frère, il s'est battu avec lui devant la juge car il critiquait son père alors même qu'Adrien entretient de mauvaises relations avec celui-ci :

*« Qu'est-ce qu'il disait ? Ah oui... sur mon père et tout... Voilà, mon père... Je n'ai pas de bonnes relations avec lui, mais voilà, c'est mon père... et lui, je voyais qu'il parlait mal... « Oh, c'est ton père... Comment tu parles ? ». Et après, c'est parti en bagarre... ».*

Adrien a également des frères jumeaux qu'il ne rencontre qu'à l'âge de 15 ans. Ils ont été enlevés à leur mère alors qu'ils étaient encore très jeunes. Leur père avait organisé un faux enterrement pour éviter que ses fils souhaitent retrouver leur mère un jour.

Les problèmes judiciaires de l'un d'eux ont, conduit la mère d'Adrien à retrouver ses fils.

*« Son père les a enlevés à ma mère ! Ma mère, elle a engagé un détective pour les récupérer... À chaque fois qu'on récupérait une adresse et hop, ils déménageaient... Son père, cet enculé, il a même fait passer que ma mère, elle était morte... Donc, mes deux grands frères sont même allés à l'enterrement de ma mère... Avant les 18 ans, on a reçu une convocation au tribunal, M. avait fait une connerie... et c'est là qu'ils (les jumeaux) ont trouvé une ancienne adresse... Ils ont vu qu'il y a dix ans, on habitait là... Comme ma mère, elle n'a pas voulu déménager exprès... ».*

Depuis, les relations avec ses frères sont bonnes, même si les relations ne sont pas sans heurts.

*« Après les deux, ils sont arrivés. Celui qui est le plus vieux, il a voulu faire sa loi... mais moi, direct, je l'ai remis en place... Direct... « Écoutes-moi bien... tu n'étais pas là pour t'occuper de moi quand j'avais des problèmes ou quoi... donc laisse-moi tranquille" ».*

La situation familiale d'Adrien est marquée par une grande pauvreté. Sa mère occupe un emploi aidé et ne gagne pas plus de 500 euros par mois. De ce fait, l'histoire familiale d'Adrien est marquée par une dépendance à l'égard de l'assistance publique. Le récit d'Adrien sur la manière dont sa mère a tenté de contacter son père évoque cette dépendance. L'assistance apparaît alors comme une condition à laquelle son père ne peut échapper. L'automatisme des aides dans les représentations d'Adrien fait apparaître la propre dépendance de sa famille à l'égard de l'assistance publique.

Dès la maternelle, l'école informe les services de sauvegarde de l'enfance au regard de l'attitude très perturbatrice d'Adrien. La suite du parcours scolaire d'Adrien est très chaotique. Il se définit comme « allergique à l'école ».

*« La halla, du début jusqu'à la fin ! L'école pour moi, c'est laisse tomber... quand je suis sorti du ventre de ma mère, j'ai dit : « non à l'école ». Je ne faisais plus rien... je ne faisais plus rien... Je m'en battais les couilles... Les devoirs, je ne les faisais pas... ».*

Il connaît ses premières difficultés scolaires dès le CM1. Il est placé dans une filière de relégation de type SEGPA avant d'intégrer une école spécialisée pour le comportement. Son parcours scolaire est ponctué de changements d'écoles suite à des renvois successifs.

*« CM1, ça y est, j'ai tout lâché ! Pas en maternelle, mais... dès que je suis arrivé en CM1... 6e, je suis resté une semaine... j'ai eu des bagarres, je me suis fait renvoyer direct ! Après, je suis resté sans école pendant quelques mois... après, je suis parti dans une école spécialisée et là-bas, avec des formations professionnelles, ça veut dire que tu as le niveau 3e... je n'avais pas le niveau et ils en avaient marre de moi... et après ils m'ont viré... au bout d'une semaine ».*

La violence au fil de sa scolarité mérite d'être soulignée : Adrien tyrannise ses professeurs et les élèves. À 14 ans et demi, il est renvoyé définitivement et ne sera plus scolarisé.

*« Ah, oui. Moi, j'ai quitté l'école à 14 ans et demi... je me suis fait renvoyer définitif... et comme j'étais déjà dans une école pour le comportement, après il n'y avait plus d'écoles qui voulaient me prendre. Moi, j'étais content. Du coup, je n'ai pas été à l'école... De toute façon, quand j'allais à l'école, je ne foutais rien. Maintenant, je regrette un peu, voilà, l'orthographe et tout... ».*

Adrien, rarement à l'école, vit une vie de quartier sous la coupe de son groupe de pairs où la violence est omniprésente. Il estime alors difficile d'échapper à son destin.

*« Tu habites dans un quartier, tu ne peux pas t'en sortir, tu peux t'en sortir ou il faut vraiment avoir le courage, ne parler à personne dans le quartier, il ne faut pas avoir d'amis dans le quartier... Si tu as des amis... Ce n'est pas que je me sois fait influencer, non... mais voilà, je suis avec eux et tout... On va charbonner... « Allez les gars, on y va. Il n'y a pas de problème" ».*

C'est avec son groupe de pairs qu'il commet la plupart de ses délits. Selon Adrien, l'isolement par rapport aux autres dans son quartier aurait été la seule alternative pour échapper à une sociabilité délinquante. Les relations d'honneur et la nécessité de se faire respecter comprennent nécessairement leur part de violence.

*« J'ai du courage mais... il ne faut pas avoir d'amis... et il faut toujours rester dans son coin... et même... même déjà quand tu habites dans un quartier, il faut se faire respecter, hein... surtout dans un quartier comme moi j'habitais... si tu ne te fais pas respecter, tu es dans la merde ! ».*

Par ailleurs, le récit d'Adrien rend compte des nombreuses situations conflictuelles dans lesquelles il a été impliqué, subissant diverses agressions de la part d'autres jeunes. Il occupe une position infériorisée dans l'espace social du quartier, victime de violences et des rackets.

*« Quand je suis arrivé vers 11 ans, je vois des mecs du quartier qui essaient de me piquer ma montre Casio... Ça commençait à frapper... Ils me tombaient dessus à plusieurs... Moi, je me suis bagarré comme j'ai pu... En fait, c'est ça. À la ZUP, ce sont des putes, ils arrivent à plusieurs... tu en tombes un et tous, ils partent en courant... Moi, j'en ai pris un et je ne l'ai plus lâché... En même temps, je ne voulais pas le faire... je l'ai fait parce qu'il fallait que je me fasse comprendre... pour qu'on ne me casse plus les couilles... Après voilà, le lendemain, ils étaient... dès le lendemain, ils étaient en face de chez moi... Ils étaient 9 ou un truc comme cela... Mon frère, il me dit : « viens, vas-y, on y va !". J'ai remis le walkman que j'avais pris la veille dans la poche d'un des gars... et après, tout le monde s'est serré la main et c'était terminé ! Mais si tu te laisses faire... mais ça y est, tu es la victime là ! Tu*

sors, tu vas acheter le pain, ils te rackettent. Tu paies. C'est pour ça que ce n'est pas bon. Après, c'est obligé, tu tournes dans le mauvais chemin... Tu vas voler. Tu vas te bagarrer... C'est un cercle vicieux !

*D'ailleurs moi, tous mes collègues, ils m'appellent la victime... Tout le temps, la misère ! Parce qu'en fait, je suis le plus petit... ».*

La mère d'Adrien a elle aussi été victime d'attaques physiques et de menaces qui l'ont contrainte à déménager à deux reprises. Adrien reste peu bavard dans les entretiens sur la violence qu'il a subie alors que son éducateur nous raconte que la situation d'Adrien dans son quartier était si menaçante et violente qu'une mesure de placement avait été préconisée pour le protéger.

C'est également dans son quartier, avec son groupe de pairs, qu'il débute sa carrière déviante dans les premières années de l'adolescence. Celle-ci est avant tout marquée par des vols (scooter, voiture, cambriolage), des trafics de cannabis, des conduites de véhicule sans permis et de nombreuses bagarres. Ses premiers délits sont des vols de vélos et des postes :

*« On volait avant... C'est juste qu'on ne se faisait pas attraper, voilà ! On était dans notre délire. Au début, c'étaient les postes ! Après, c'était le vélo... après, j'ai commencé les cambriolages... ».*

Ensuite, viennent les vols de scooters, de voitures ; puis, les cambriolages. Lors de son premier jugement, il est jugé pour 11 affaires divisées en trois dossiers : les vols (postes, vélos), les violences (bagarres) et vols de voitures, scooters et enfin, les cambriolages.

*« Il y avait de tout... bagarres... vols... il y avait de tout... Ils ont fait trois dossiers... Les dossiers pour les vols de vélos et tout... les postes et tout... ça veut dire les petits trucs pas graves ! Après, ils ont fait les bagarres... vols de voitures et tout... les vols de scooters et tout... et le troisième, les cambriolages ! J'ai vu que je commençais à faire les cabinets d'avocat et tout... là, ils ont pété les plombs. C'est là qu'ils m'ont mis tous les sursis... ».*

Adrien s'essaye aussi à l'arrachage mais cela n'est pas en adéquation avec la morale qu'il s'est fixée. Il classe les infractions comme on s'attendrait à ce que toute personne respectueuse de l'ordre le fasse. Il désapprouve la gratuité de certains actes, l'immoralité ou l'injustice d'une agression, compatit dans les discours avec une victime alors que la violence de ces actes apparaît de manière récurrente dans les entretiens.

*« Une fois, j'ai arraché un sac ! Pas à une femme ! C'était pas un sac, mais une sacoche. J'ai arraché ça à un mec, c'était un gars ! Jamais je n'aurais arraché le sac d'une femme... Sinon, si j'arrache une femme, c'est à une fille de 20 ans, je ne veux pas arracher les vieilles... Moi, je n'aimerais pas que dans la rue, on arrache ma mère ou ma grand-mère ! Moi, on arrache ma mère, si je sais qui c'est... Ouais, arracher ce n'est pas bien... ».*

Le parcours d'Adrien tend vers la professionnalisation. En outre, si les vols de scooters sont effectués dans une vision purement lucrative voire hédoniste, il n'en est pas de même pour les vols de voitures qui servent pour les cambriolages. Les véhicules, lorsque les circonstances l'exigent, sont brûlés afin de ne pas laisser de traces ADN traduisant un apprentissage incontestable des « techniques » permettant d'échapper à la police.

*« On a tout niqué... j'ai même oublié ma casquette... j'y suis retourné pour la récupérer... après on l'a cramée... parce qu'il y avait mes empreintes partout... ».*

Alors qu'il refuse d'imputer son comportement à l'éducation qu'il a reçue de sa mère et qu'il présente la délinquance comme inéluctable au regard du quartier dans lequel il a grandi, il évoque un lien de causalité direct entre délinquance et pauvreté. Le besoin d'argent attaché à un style de vie particulier à la jeunesse serait la cause principale de sa délinquance.

*« L'autre fois, je suis partie au CFAS et ils m'ont dit : « tu as perdu une année ! Il faut que tu attendes l'année prochaine ». C'est normal que je fasse des conneries après. C'est pour ça que... excuse-moi mais moi, si je sais que je n'ai rien quand je sors... hé bien voilà, je sais que ça va durer... allez, trois semaines... quatre semaines... allez un mois... après, je vais péter un plomb et je vais retourner voler... Je me connais trop comme ça... Je sais que je vais m'en foutre de tout... malgré la prison, je reviens... Nous les jeunes, il nous faut des sous un peu... Normal ».*

La délinquance apparaît alors comme un choix calculé et rationnel, lui rapportant bien plus que tout autre travail auquel il peut prétendre.

*« Je ne veux pas de stage, je veux un travail payé avec des sous tous les mois. Moi, je ne veux pas d'un stage, je me lève, je me dis : « putain, je travaille pour le beurre ». Je reste trois jours et ça y est, je n'y vais plus... alors que si le matin, tu te lèves... bah à la fin du mois, il y a quelque chose... et là, tu as le bon cœur d'y aller... Mais ça, ils ne nous comprennent pas... ».*

Adrien a, depuis le plus jeune âge, connu un suivi éducatif et socio-judiciaire étant pris en charge dès la maternelle par une éducatrice de la sauvegarde de l'enfance. Au regard de son comportement très perturbateur, Adrien, tout comme son frère, font l'objet de nombreuses mesures de placement, total ou partiel qui se succèdent pendant une dizaine d'années. Dans ces structures, il semblait être autant victime de violence qu'à l'origine de telles pratiques.

*« Après, je me suis fait renvoyer du foyer parce que je voulais planter un gars... il avait 19-20 ans... et après, il y a un autre gars de 19-20 qui est arrivé et qui m'a enchaîné... Il m'a mis des patates... Dans la chambre, j'avais un couteau et je lui ai mis un coup de couteau... j'ai voulu le planter... heureusement, l'éducateur, il est venu... et il m'a sauté dessus... Après ils m'ont renvoyé définitivement... Après, ils ont fait un putain de rapport bâtard à... à la juge... ».*

En 2005, il est placé sous contrôle judiciaire assorti d'une obligation de se rendre en CER. Or, il refuse ce placement et n'ira pas en CER.

*« Ils me l'ont mis l'année dernière, un contrôle judiciaire. Il fallait que j'aille pointer à la PJJ... une fois par semaine... À chaque fois que je n'y allais pas, ils envoyaient un rapport à la juge... Ce n'est pas que si je n'y allais pas, ils venaient me chercher... ou me mettre en prison... Ils m'ont mis une obligation pour aller dans un CER... mais je n'y suis pas allé... ».*

Le 30 janvier 2006, il est jugé pour 11 affaires, dont les plus anciennes remontaient à ses 13 ans. Cependant, il écope de sursis et il ne sera pas condamné à de la prison ferme. De nouveau, il refuse un placement en CER, la prison lui paraissant plus enviable :

*« Quand je suis passé le 30 janvier, moi, je leur ai dit que je n'y allais pas. S'ils me disaient : "CER". Je leur disais : « mettez-moi en prison ». C'est quoi le CER ? C'est mieux la prison ! ».*

Il est de nouveau arrêté et incarcéré. Il est jugé deux semaines après son arrivée en prison dans le cadre d'une procédure à délai rapproché et il est alors condamné à une peine de 6 mois dont 3 fermes et 3 mois avec sursis en avril 2006. En outre, il est condamné à payer des amendes. Or, il ne comprend pas que plusieurs condamnations puissent se cumuler.

## **II – LA PRISON : UN QUOTIDIEN INSIPIDE**

L'expérience de l'incarcération est au cœur de son histoire familiale et amicale puisque ses amis autant que des membres de sa famille l'ont connue. La prison est présentée comme une fatalité, elle est inéluctable. C'est la conséquence d'un destin subi qui s'inscrit dans une « reproduction » sociale et familiale propre à son quartier et à sa situation de pauvreté.

*« Parce que moi, je vis dans un quartier à Nîmes. Donc, voilà ! Ça fait que... ceux qui sont de la ZUP... bah tous, ils vont à là... il y en a quelques-uns qui sont partis dans une autre prison ».*

En même temps, Adrien a conscience que peu de mineurs entrent en prison : si la prison est banale dans son histoire familiale, elle est une marque de distinction et de reconnaissance dans son groupe de pairs. C'est un signe de crédibilité qui permet de se faire un nom, d'acquérir de nouvelles compétences...

*« Je me suis fait péter sur le troisième cambriolage ! Moi, on m'a toujours dit, il faut persévérer... et après, j'ai continué... Après voilà, je ne me faisais plus chopper... On réfléchissait mieux... ».*

La fonction de repoussoir que certains imputent à la prison est illusoire au regard du parcours d'Adrien qui est autant une trajectoire individuelle que la conséquence d'une trajectoire collective qui le détermine. En prison, sa vie quotidienne est présentée comme préférable à celle du CER.

*« Ici, si tu veux, tu dors. Si tu ne veux pas aller à l'école, tu ne vas pas à l'école. Tu as la télé. Tu es bien. Là-bas, 7 h 30, tu es debout. Tu ne veux pas te lever, ils prennent ton lit et ils te le retournent... à la douche... tu n'es pas à l'heure au déjeuner, tu ne déjeunes pas... tu cours... tu fais des activités... toutes bâtarde, là... des randonnées... Hé, laissez-moi tranquille avec ce CER ! Le CER, c'est encore pire ! Tu travailles et tout... moi, je n'ai pas besoin de travailler... je ne suis pas motivé pour ça... non, tu fumes. Tu vas à l'école. Si tu ne veux pas, tu repars... ».*

Il déplore le manque d'activité, l'ennui et le vide des journées alors même qu'il refuse le CER du fait de son trop plein d'activités. La vie quotidienne d'Adrien est d'autant plus vide qu'il ne reçoit pas de visite. Le récit de son quotidien montre à quel point on le « laisse tranquille » :

*« Regarder la télé ! Cigarette. Regarder la télé. Gamelle. Cigarette. Regarder la télé. Donc voilà, je ne fais rien du tout. Sinon, je fais quoi ? Le soir... dès que j'ai pas la télé... dès que je n'arrive pas à faire la technique... Je me mets à la fenêtre et je discute. Je discute. On brûle des papiers. On fait n'importe quoi. Tous les soirs à 23h, quand on n'a pas la télé, c'est la gardave... la garde-à-vue... Tu fais rien. Il n'y a rien à faire. C'est la misère ! ».*

Adrien se rend à l'école en prison dans le seul but de bénéficier de remises de peine et de participer à des activités desquelles il serait exclu s'il n'allait pas en cours.

*« Parce que je veux mes RPS ! Hé oui... hé oui... Sur ça, j'ai fait le malin... RPS... Bah même pour aller en sport et tout... parce que tu ne vas pas à l'école et ils ne viennent pas te chercher pour le sport ! Pour le ballon, pour la muscu... ils ne viennent pas te chercher si tu ne vas pas à l'école ».*

## **III – LA SORTIE : LA CONTINUITÉ ENTRE UN AVANT ET UN APRÈS PRISON, LA POURSUITE DE SON DESTIN**

À l'ennui de la vie carcérale succède l'ennui d'une vie dehors.

*« Je suis parti vite fait à des rendez-vous pour trouver du travail... Rien de plus ! Voilà, on attend. Le train-train d'habitude... c'est comme avant... et comme avant, ce n'est pas bon... J'espère parce que là... Là, j'ai un TIG, mais après pendant un mois, je vais rester sans rien faire... Août, je ne vais rien faire... Il faut que je me trouve des occupations sinon... ».*

Notre rencontre ayant lieu en juillet, il doit attendre nécessairement plusieurs semaines avant d'entreprendre une formation. Seule la reprise de ces activités déviantes comble le vide de son quotidien. Le besoin d'argent apparaît de nouveau comme déterminant.

*« Je vends un peu de shit ! Histoire de mettre un peu de sous dans les poches... ».*

Alors qu'il dit ne pas avoir repris les cambriolages ni commis de vols, il anticipe sa reprise de ses activités délinquantes. Celles-ci semblent programmées, inéluctables.

*« Même si je n'ai pas envie de faire de conneries... mais, moi, je me connais. Je vais me dire : « non, non, non ». Je suis plein de bonne volonté. Je commence à travailler et tout... et un truc va se passer et « nique sa mère », je vais tout lâcher... ah je m'en bats les couilles... ».*

Si Adrien n'a pas vraiment repris les délits qui l'avaient mené en prison, il avoue de pas vivre complètement dans la légalité et n'a pas rompu avec ce qui faisait sa vie d'avant. Il s'est à l'inverse réinscrit pleinement dans une vie similaire. La prison apparaît alors comme un lieu de consolidation de sa trajectoire délinquante où la violence reste omniprésente. Il reconnaît lui-même que la prison n'a pas mis un terme à sa délinquance quand bien même la prison lui aurait imposé un temps de réflexion.

*« Je ne peux pas dire que ça m'a fait arrêter les conneries. On va dire que... pour l'instant, j'ai arrêté, mais voilà... je sais que... un coup de tête et je fais des conneries... C'est pour ça, je ne sais pas ce que ça m'a fait... Ça m'a fait réfléchir pour ma mère et tout. C'est normal ».*

La prison a peu marqué Adrien qui semble suivre ce qu'il présente comme un destin laissant paraître un fort sentiment de fatalité : le poids du passé, la dimension territoriale et la sociabilité de quartier semblent surplomber la trajectoire d'Adrien, et aucune perspective d'intégration légale n'est envisagée.

*« Non, j'ai arrêté les conneries, voilà, j'ai arrêté les conneries parce que... Là, j'ai arrêté, mais je ne peux pas dire que j'ai arrêté... parce que s'il se passe quelque chose et que je retourne au charbon... En fait, la prison, ce n'est pas ça qui m'a fait arrêter... On va dire que ça ne m'a pas traumatisé... Il y en a, ça y est, je ne fais plus de conneries ! Non, moi, ça ne m'a pas traumatisé, je ne suis pas content d'être là-bas, je n'étais pas content d'être là-bas, j'étais dégoûté... je me dis, je fais des conneries, c'est comme ça... Je n'ai pas envie de refaire des conneries, hein... mais voilà, je dis ça maintenant, mais demain je vais aller voler aussi... c'est pour ça, on ne sait pas, on ne peut pas savoir... c'est ce qui va se passer dans la rue ».*

Source : G. Chantraine (sd) avec G. Chantraine, S. Fontaine et C. Touraut, Trajectoires d'enfermement, Récits de vie au quartier mineur, Études et données pénales, CESDIP, 2008, n°106